

Direction des finances et des marchés

RAPPORT N° 2021 -4 – 1.7.7

du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19/07/2021

Compte administratif 2020- Budget général

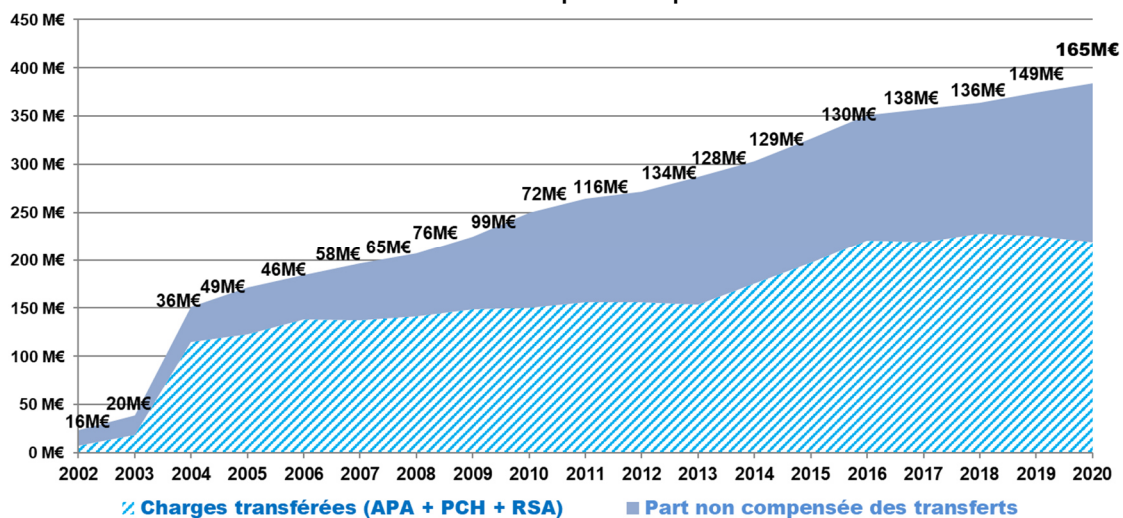
Le compte administratif 2020 est avant tout marqué par l'incidence de la crise sanitaire de la Covid-19. La charge nette qu'elle a fait peser sur les finances départementales est estimée à près de 54 M€, avec au tout premier plan une progression des dépenses sociales et en particulier du revenu de solidarité active ainsi qu'une altération des recettes, s'agissant notamment des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et des participations de la Caisse d'allocations familiales et des familles au fonctionnement des crèches départementales (annexe 1). La décision de la collectivité de s'emparer des possibilités ouvertes par l'État de mobiliser une avance sur les recettes de DMTO (50 M€), ainsi que de procéder à un étalement de certaines des charges directement générées par la gestion de la pandémie (3,5 M€ en 2020) a cependant permis de ne pas compromettre la réalisation de l'ensemble des projets et actions que la crise sanitaire autorisait.

Cette situation inédite s'inscrit dans le contexte inchangé d'une sous-compensation structurelle par l'Etat des dépenses d'action sociale et en particulier des allocations individuelles de solidarité (AIS), soit l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH), le revenu de solidarité active (RSA), qui progressent très régulièrement et qui en 2020 représentent 27,6 % de ses dépenses de fonctionnement contre 27,2 % en 2019. Le reste à charge qui s'élevait à 148,9 M€ en 2019 est ainsi porté à 165,1 M€ en 2020, soit une augmentation de 10,9 %.

La charge des transferts supportés par la collectivité au titre des AIS atteint un montant cumulé depuis 2002 de 1 796,8 M€ en progression de 10,1 % en 2020, qui fait suite à une augmentation de 10,0 % en 2019. Il est à noter qu'il est tenu compte dans ce calcul de la dépense afférente à la péréquation au titre des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui vient diminuer les recettes perçues suite au relèvement du taux plafond qu'il leur est applicable.

Transferts de l'aide sociale			CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Cumul depuis transfert
A.P.A.	Dépenses	Allocations versées	74,73 M€	85,20 M€	85,28 M€	85,14 M€	84,33 M€	84,26 M€	1 224,17 M€
	Recettes	Contribution CNSA	19,47 M€	27,41 M€	29,07 M€	32,82 M€	30,27 M€	28,96 M€	379,36 M€
	Charge nette A.P.A.		55,26 M€	57,79 M€	56,21 M€	52,33 M€	54,05 M€	55,30 M€	844,81 M€
R.S.A. (socle)	Dépenses	Allocations forfaitaires	200,72 M€	213,08 M€	218,58 M€	224,93 M€	232,35 M€	246,23 M€	2 927,09 M€
	Recettes	TIPP "historique"	98,42 M€	98,42 M€	98,42 M€	98,42 M€	98,42 M€	98,42 M€	1 686,33 M€
		FMDI	9,65 M€	9,98 M€	10,86 M€	11,19 M€	11,07 M€	11,61 M€	174,30 M€
Charge nette R.S.A. (socle)		92,65 M€	104,68 M€	109,31 M€	115,33 M€	122,86 M€	136,20 M€	1 066,46 M€	
R.S.A. Allocations majorées (ex-A.P.I.)	Dépenses	Allocations forfaitaires majorées	25,97 M€	26,18 M€	26,83 M€	26,23 M€	29,86 M€	31,32 M€	287,95 M€
	Recettes	TIPP "supplémentaire"	15,08 M€	15,08 M€	15,08 M€	15,08 M€	15,08 M€	15,08 M€	173,53 M€
	Charge nette R.S.A. Allocations majorées (ex-A.P.I.)		10,89 M€	11,09 M€	11,74 M€	11,15 M€	14,78 M€	16,24 M€	114,42 M€
P.C.H.	Dépenses	PCH	24,72 M€	26,35 M€	26,24 M€	27,13 M€	27,91 M€	28,21 M€	294,80 M€
		ACTP	13,41 M€	12,66 M€	12,49 M€	11,88 M€	11,30 M€	10,58 M€	246,20 M€
		Baisse ACTP (à déduire)	-0,64 M€	-0,75 M€	-0,17 M€	-0,61 M€	-0,58 M€	-0,73 M€	-10,37 M€
	Recettes	Contribution C.N.S.A.	10,03 M€	10,18 M€	10,70 M€	11,09 M€	11,35 M€	11,51 M€	156,46 M€
Charge nette P.C.H.		14,05 M€	15,41 M€	15,37 M€	15,43 M€	15,98 M€	15,98 M€	127,97 M€	
Recettes du Pacte de juillet 2013 et fonds d'urgence	Recettes	Dotation de Compensation Péréquée	10,78 M€	11,13 M€	12,07 M€	12,96 M€	13,56 M€	13,82 M€	84,72 M€
		Relèvement taux DMTO	33,49 M€	35,61 M€	43,00 M€	40,66 M€	45,24 M€	41,65 M€	251,98 M€
		Fonds d'urgence RSA		12,03 M€	-	4,97 M€	-	3,13 M€	20,12 M€
	Total Recettes du Pacte de juillet 2013 et fonds d'urgence		44,27 M€	58,76 M€	55,08 M€	58,60 M€	58,80 M€	58,59 M€	356,82 M€
Total Aide Sociale	Dépenses totales		326,14 M€	350,80 M€	356,93 M€	363,43 M€	374,44 M€	390,02 M€	4 734,01 M€
	Recettes totales		197,57 M€	220,58 M€	219,38 M€	227,80 M€	225,57 M€	224,89 M€	2 937,17 M€
	Charge nette totale		128,57 M€	130,21 M€	137,55 M€	135,64 M€	148,87 M€	165,13 M€	1 796,84 M€

Cumul des transferts non compensés depuis 2002 = 1 797 M€

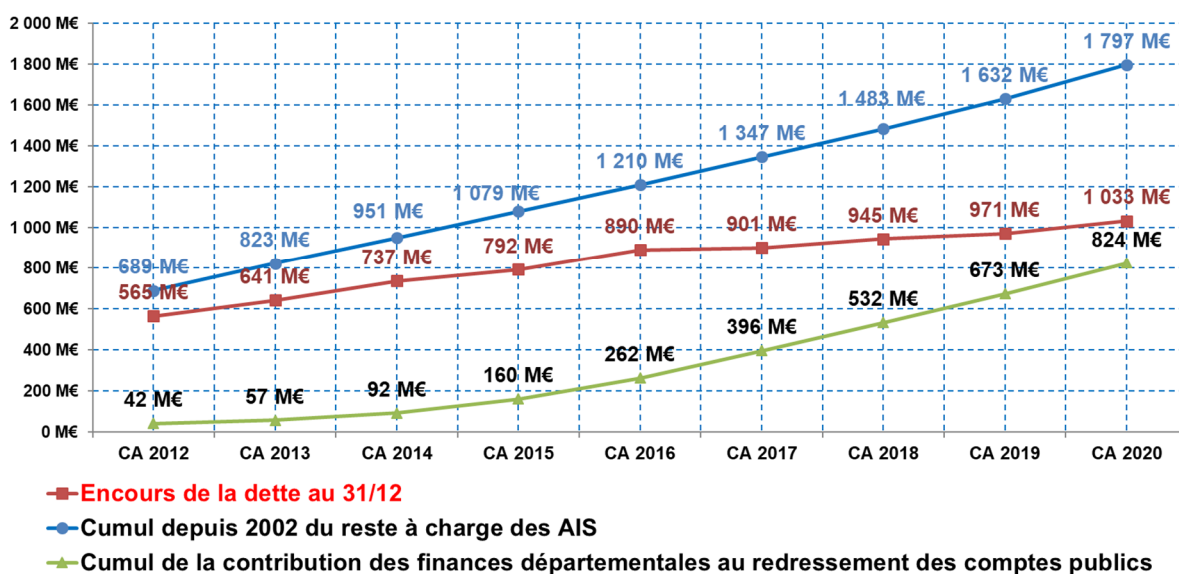


De la même manière, l'érosion des dotations et le poids des mécanismes de péréquation se sont accentués, leur incidence financière progressant d'un montant de 140,90 M€ en 2019 à 150,57 M€ en 2020.

Contribution des finances départementales au redressement des comptes publics	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
DGF						
Montant DGF	198,62 M€	171,96 M€	145,33 M€	144,50 M€	144,36 M€	144,36 M€
Baisse cumulée depuis 2011	39,60 M€	66,25 M€	92,89 M€	93,72 M€	93,86 M€	93,85 M€
DCRTP						
Montant DCRTP	26,59 M€	26,59 M€	22,61 M€	22,55 M€	21,86 M€	21,86 M€
Baisse cumulée depuis 2011	0,25 M€	0,25 M€	4,23 M€	4,29 M€	4,98 M€	4,98 M€
Allocations compensatrices						
Total des allocations compensatrices	9,20 M€	9,34 M€	6,75 M€	6,73 M€	6,42 M€	5,90 M€
Baisse cumulée depuis 2011	6,09 M€	5,95 M€	8,55 M€	8,56 M€	8,88 M€	9,40 M€
Total des cumuls des baisses des dotations de l'Etat	45,95 M€	72,46 M€	105,67 M€	106,57 M€	107,72 M€	108,23 M€
Dépenses des péréquations						
Prélèvement péréquation DMTO/FSD/FSID à partir de 2020	24,82 M€	24,47 M€	25,71 M€	31,41 M€	15,17 M€	51,26 M€
Prélèvement péréquation FSD		4,89 M€	5,51 M€	6,28 M€	20,48 M€	-
Prélèvement péréquation FSID				-	6,00 M€	-
Prélèvement péréquation CVAE	3,46 M€	5,02 M€	2,82 M€	3,56 M€	1,10 M€	0,91 M€
Total des dépenses des péréquations	28,28 M€	34,38 M€	34,03 M€	41,26 M€	42,75 M€	52,17 M€
Recettes des péréquation						
Reversement péréquation DMTO/FSD/FSID à partir de 2020	2,27 M€	-	-	-	-	6,08 M€
Reversement péréquation FSD		1,10 M€	2,27 M€	4,69 M€	5,78 M€	-
Reversement péréquation FSDRIF	4,21 M€	3,83 M€	3,66 M€	3,43 M€	3,78 M€	3,75 M€
Reversement péréquation CVAE				3,35 M€	-	-
Total des recettes des péréquations	6,48 M€	4,93 M€	5,93 M€	11,47 M€	9,57 M€	9,83 M€
Total des cumuls de la contribution des finances départementales au redressement des comptes publics	67,74 M€	101,90 M€	133,77 M€	136,37 M€	140,90 M€	150,57 M€

Il est à noter que ces transferts de charges et cette érosion des dotations progressent de manière soutenue et ne sont pas étrangers à la réduction de la capacité d'autofinancement, participant de la nécessité de recourir à l'emprunt pour soutenir un haut niveau d'investissement.

Comparaison de l'encours de dette du Département et de la dette de l'Etat (AIS et contribution au redressement des comptes publics) depuis 2012



Le présent rapport sur le compte administratif 2020 permet de prendre acte des réalisations prises en charge par le budget général et fait état de la situation financière du Département. Son examen est également l'occasion d'exposer les principaux facteurs d'évolution des dépenses, des recettes et des principaux équilibres. La présentation ci-après tient uniquement compte des dépenses réelles, hors opérations d'ordre. Le tableau suivant récapitule les principales tendances constatées au compte administratif 2020, tant en évolution qu'en réalisation.

Opérations réelles en M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement (A)	1 417,1	1 452,8	1 474,0	1 491,9	1 539,4	1 517,7
<i>hors produits des cessions</i>						
<i>Taux de réalisation</i>	99,9%	102,1%	102,5%	100,7%	103,4%	99,7%
<i>taux d'évolution</i>	1,5%	2,5%	1,5%	1,2%	3,2%	-1,4%
BP	1 340,3	1 347,1	1 361,6	1 378,0	1 381,6	1 418,0
Dépenses de fonctionnement (B)	1 353,5	1 355,2	1 358,5	1 359,3	1 378,6	1 413,5
<i>Taux de réalisation</i>	101,0%	100,6%	99,8%	98,6%	99,8%	99,7%
<i>taux d'évolution</i>	4,1%	0,1%	0,2%	0,1%	1,4%	2,5%
Épargne brute (C = A - B)	63,6	97,6	115,5	132,6	160,7	104,2
<i>hors produits des cessions</i>						
<i>Taux de réalisation</i>	82,1%	129,7%	152,2%	128,1%	151,0%	100,5%
<i>Taux d'évolution</i>	-33,8%	53,4%	18,3%	14,9%	21,2%	-35,2%
Opérations réelles en M€ (hors opérations de gestion active de la dette)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'investissement (D)	324,3	289,8	293,5	291,3	304,6	323,0
<i>Taux de réalisation</i>	96,8%	86,5%	87,7%	89,1%	90,8%	90,2%
<i>taux d'évolution</i>	26,6%	-10,7%	1,3%	-0,8%	4,6%	6,0%
BP	98,49	93,41	93,37	74,77	87,83	101,31
Recettes d'investissement (E)	133,78	72,43	69,50	56,85	81,45	140,67
<i>produits des cessions inclus</i>						
<i>Taux de réalisation</i>	135,8%	77,5%	74,4%	76,0%	92,7%	138,8%
<i>taux d'évolution</i>	108,4%	-45,9%	-4,0%	-18,2%	43,3%	72,7%
Besoin de financement avant reprise du résultat N-1 (F = D - E - C)	127,0	119,8	108,6	101,8	62,4	78,1
Reprise du résultat N-1	80,4	49,1	71,0	24,5	24,0	46,6
Besoin de financement après reprise du résultat N-1	46,6	70,7	37,5	77,3	38,4	31,5

(Taux de réalisation calculé sur budget primitif)

Pour mémoire, le niveau très important enregistré en 2015 était lié à la vente du patrimoine de l'ex-SEMIDEP

En fonctionnement, le taux de réalisation des recettes est de 99,7 % et enregistre une baisse de 3,7 points par rapport au taux de réalisation 2019. Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement, calculé par rapport aux crédits inscrits au budget primitif, passe de 99,8 % en 2019 à 99,7 % en 2020. Ces niveaux d'exécution sont à rapprocher du taux moyen constaté, toujours au regard des inscriptions des budgets primitifs, sur la période 2015-2020 de 101,4 % pour les recettes et de 99,9 % pour les dépenses.

En investissement, l'incidence de la pandémie a été plus marginale, avec un niveau de réalisation des dépenses de 90,2 % à comparer au taux de 90,8 % constaté en 2019, soit une baisse de 0,6 point. Suite au transfert de l'avance remboursable de DMTO, inscrite en section de fonctionnement au budget supplémentaire mais réalisée en section d'investissement (50,0 M€), le taux de réalisation des recettes d'investissement passe de 92,7 % à 138,8 %. Sans l'avance de DMTO, leur taux de réalisation se serait établi à 89,5 %.

Alors que la progression globale des dépenses de fonctionnement s'établit à 2,5 %, les recettes de cette section enregistrent pour leur part une diminution conjoncturelle exceptionnelle de 1,4 %. Il en résulte une baisse de l'épargne brute qui passe de 160,7 M€ en 2019 à 104,2 M€ en 2020, soit - 35,2 %, résultat qui interrompt la dynamique de hausse engagée depuis cinq ans. En neutralisant l'estimation de l'incidence de la gestion de la crise sanitaire (51,4 M€), l'épargne brute aurait pu en 2020 s'établir à un montant de 155,6 M€.

1. Une section de fonctionnement sous tension du fait de la crise sanitaire

1.1. Des dépenses de fonctionnement globalement en augmentation en 2020

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 1 413,46 M€ en 2020, contre 1 378,65 M€ en 2019, soit une augmentation de 2,5 %.

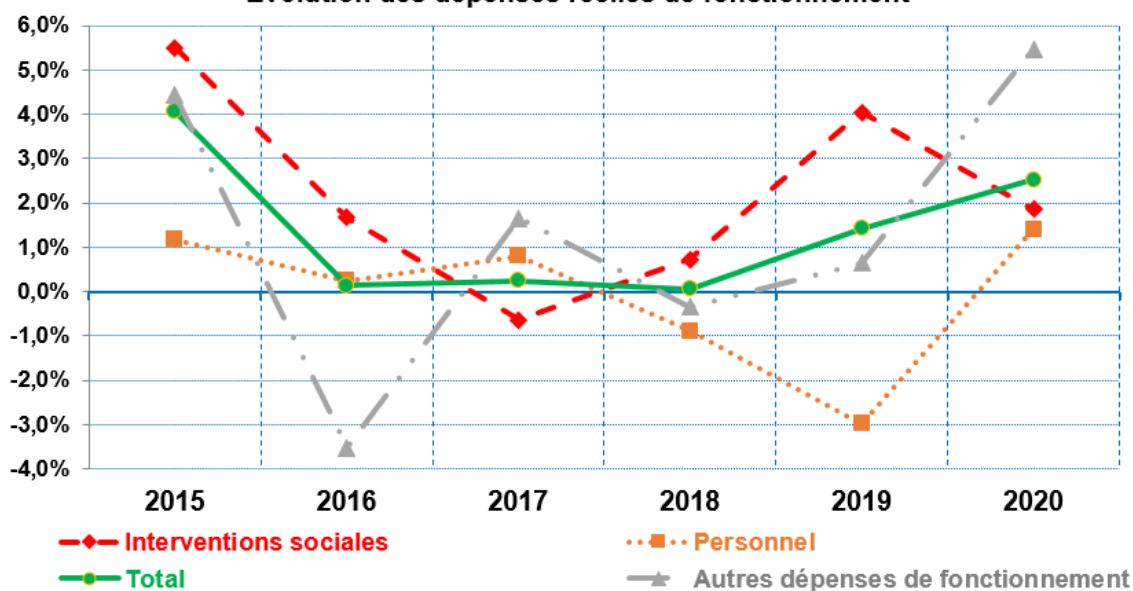
Les dépenses de personnel connaissent une hausse de 4,9 M€ soit + 1,4 % par rapport à 2019 dont 65,50 % concernent les frais d'accueil familial des enfants confiés à l'aide sociale. En effet, la progression du nombre d'enfants pris en charge par les 365 assistants familiaux a été beaucoup plus soutenue qu'initialement prévu. Construite sur une estimation de 545 jeunes à fin décembre 2020, l'inscription de crédits dédiée à la rémunération des assistants familiaux s'est avérée insuffisante dès le mois de février. Plus de 60 enfants ont été orientés vers l'accueil familial avant le confinement pour décharger les foyers d'accueil d'urgence et l'effectif a atteint 588 jeunes en fin d'année.

Par ailleurs, le compte administratif 2020 intègre le versement de 365 000 € de primes Covid-19 pour les assistants familiaux qui ont poursuivi leur activité d'accueil durant toute la période de confinement, ainsi que d'une indemnité de 150 € par jour et par enfant accueilli afin de compenser la fermeture des établissements scolaires.

Dans une moindre mesure, cette évolution tient également à l'augmentation de la masse salariale du fait du versement aux agents de primes Covid-19 (1 M€) et à la revalorisation des grilles indiciaires dans le cadre du dispositif parcours professionnel, carrière et rémunération (0,6 M€).

Les dépenses liées aux interventions sociales poursuivent leur progression sur l'année 2020 avec une hausse de 13,5 M€ soit + 1,9 % par rapport à 2019. Cette progression est la conséquence directe de la crise sanitaire et notamment de l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA qui en 2020 atteint 47 084 personnes indemnisées, soit + 5 222 allocataires en un an (+ 13 %). Elle relève par ailleurs de la hausse des dépenses relatives à l'hébergement des personnes âgées, même si ces dernières ont pu être contenues depuis la mise en place du paiement différentiel aux établissements de l'aide sociale.

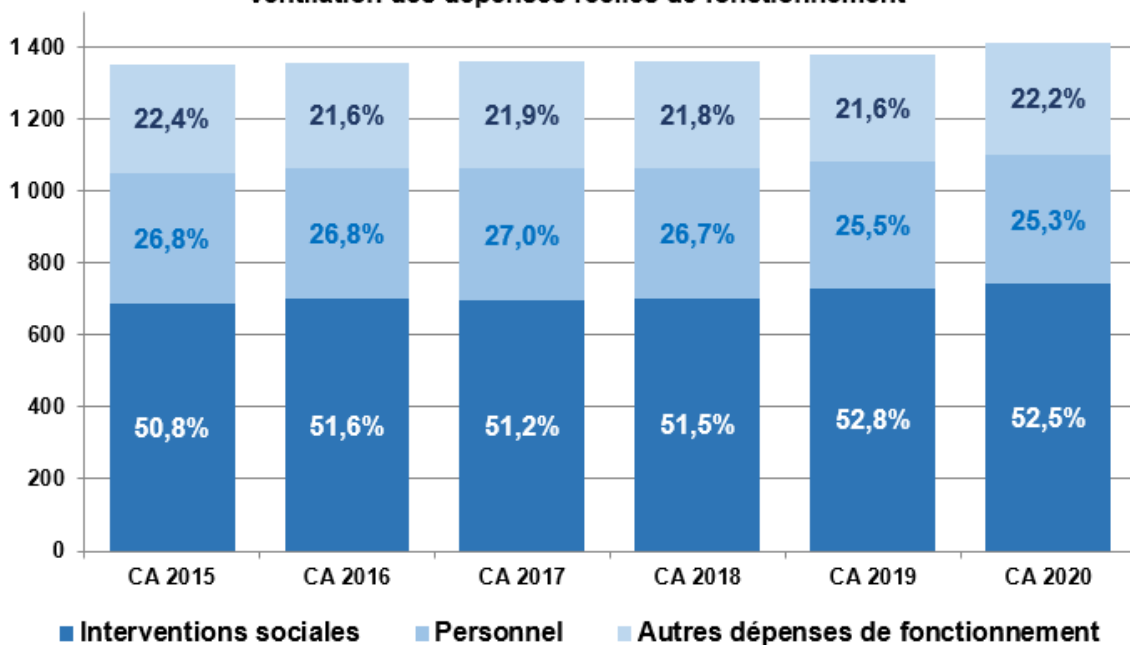
Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Dépenses réelles de fonctionnement		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'action sociale	CA	688,13	699,67	695,24	700,23	728,50	742,06
	% évolution	5,5%	1,7%	-0,6%	0,7%	4,0%	1,9%
	% structure	50,8%	51,6%	51,2%	51,5%	52,8%	52,5%
Dépenses de personnel	CA	362,46	363,34	366,27	363,00	352,20	357,16
	% évolution	1,2%	0,2%	0,8%	-0,9%	-3,0%	1,4%
	% structure	26,8%	26,8%	27,0%	26,7%	25,5%	25,3%
Autres dépenses de fonctionnement	CA	302,88	292,22	297,04	296,03	297,95	314,24
	% évolution	4,4%	-3,5%	1,7%	-0,3%	0,6%	5,5%
	% structure	22,4%	21,6%	21,9%	21,8%	21,6%	22,2%
Total CA		1 353,47	1 355,23	1 358,55	1 359,26	1 378,65	1 413,46
% évolution globale		4,1%	4,1%	0,1%	0,1%	1,4%	2,5%

Montants en millions d'euros

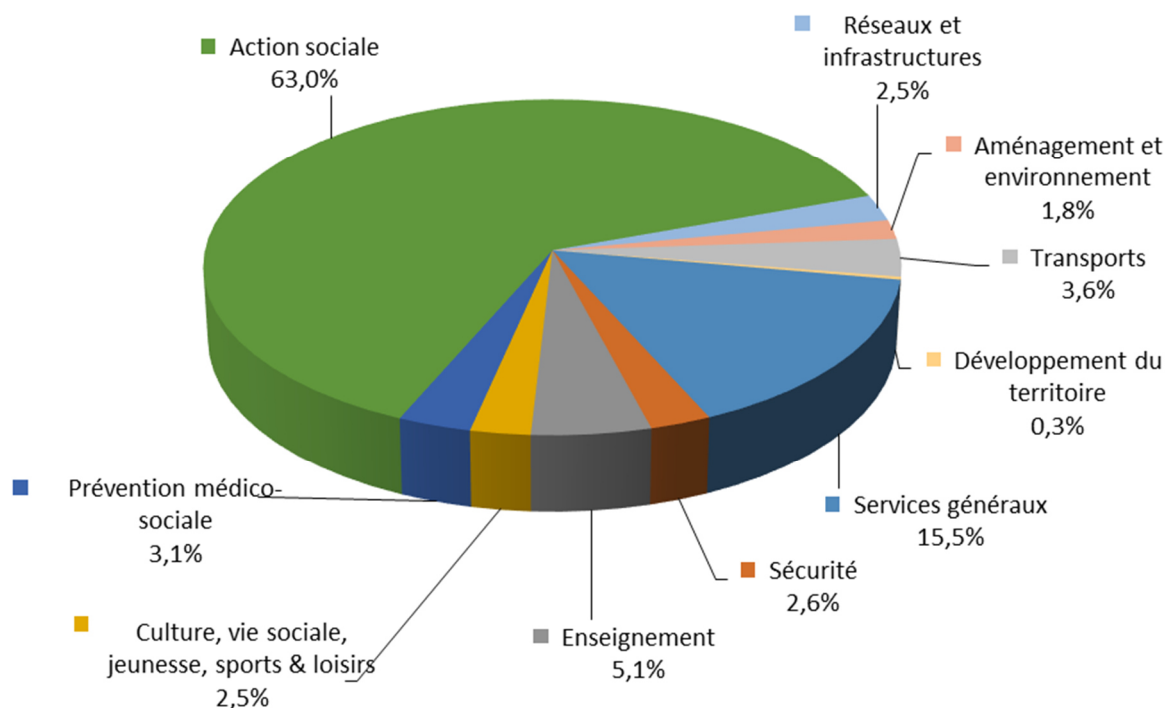
Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement



1.1.1. La place prépondérante des dépenses d'action sociale

La structure des dépenses de fonctionnement, ventilées par politiques publiques (dépenses de personnel comprises), illustrée par le schéma ci-dessous, confirme les tendances antérieures caractérisées par la place prépondérante de l'action sociale dans les dépenses de fonctionnement (63,0 % contre 63,2 % en 2019 et 62,8 % en 2018) et de fait par une légère progression du poids des autres dépenses en 2020 compte tenu en particulier des incidences de la crise sanitaire.

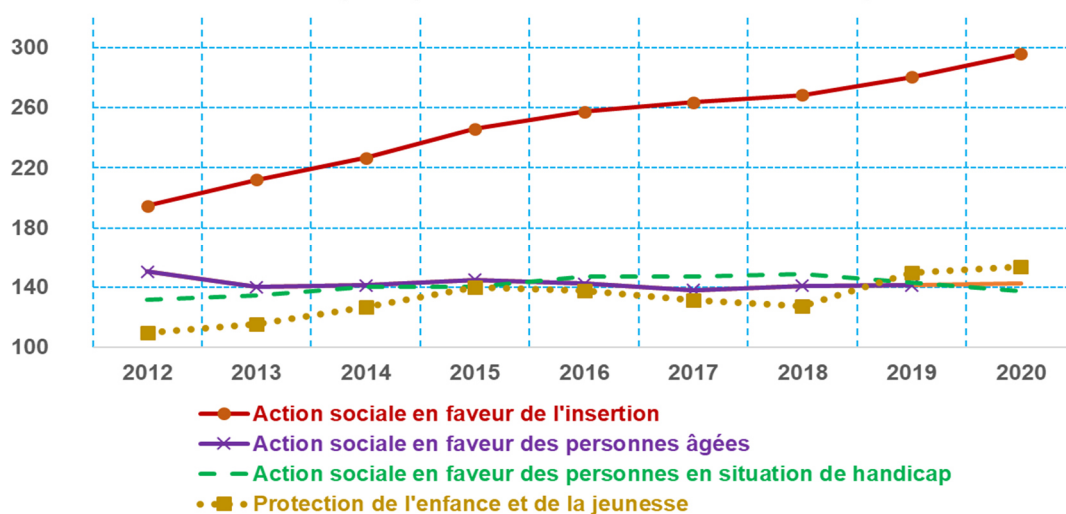
**Dépenses de fonctionnement par fonction au CA 2020
(dépenses de personnel comprises)**



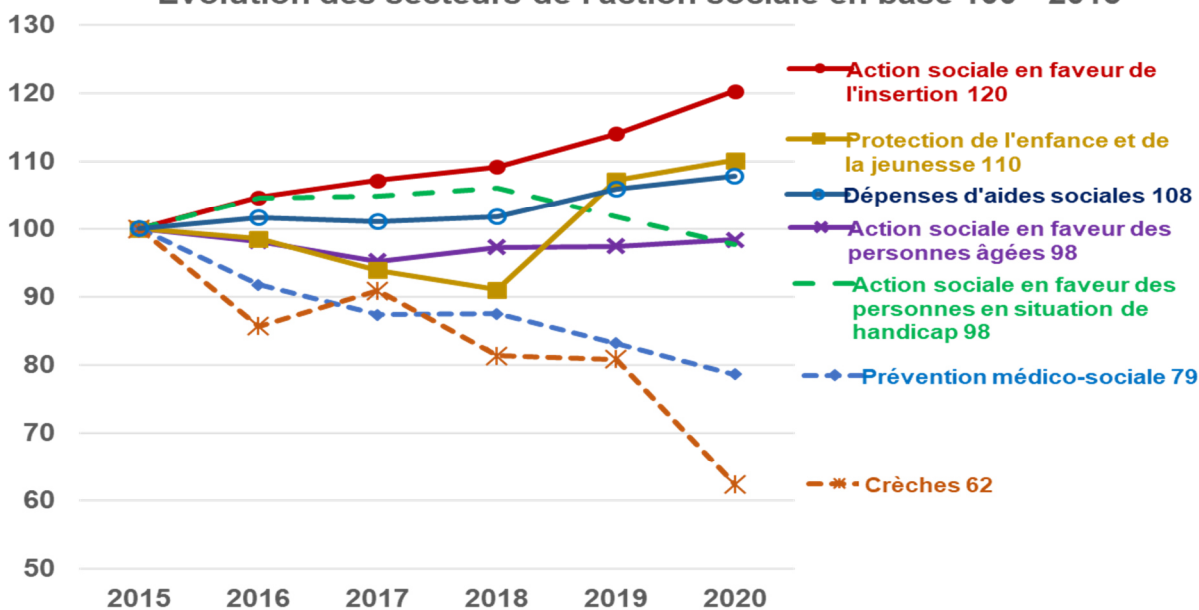
Comme chaque année depuis le transfert des compétences en matière sociale aux départements, l'action sociale, dépenses de personnel comprises, représente près de 2/3 des dépenses de fonctionnement sur lesquelles la collectivité dispose de marges de manœuvre restreintes compte tenu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires des dispositifs et de la revalorisation des allocations et tarifs (RSA, APA, PCH, hébergement des personnes âgées et en situation de handicap, mais aussi accueil des mineurs non accompagnés).

Dépenses d'action sociale		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Action sociale en faveur de l'insertion	BP	243,52	228,24	259,21	260,49	275,13	292,09
	CA	245,82	257,42	263,61	268,35	280,41	295,78
	% évol.	8,5%	4,7%	2,4%	1,8%	4,5%	5,5%
	% exéc.	100,9%	112,8%	101,7%	103,0%	101,9%	101,3%
Action sociale en faveur des personnes âgées	BP	141,32	144,06	143,77	144,92	143,42	142,57
	CA	144,91	142,27	137,95	140,98	141,19	142,60
	% évol.	2,6%	-1,8%	-3,0%	2,2%	0,2%	1,0%
	% exéc.	102,5%	98,8%	95,9%	97,3%	98,4%	100,0%
Action sociale en faveur des personnes en situation de handicap	BP	142,94	146,74	145,88	149,29	143,77	140,81
	CA	140,35	146,78	147,16	148,93	142,87	137,19
	% évol.	-0,0%	4,6%	0,3%	1,2%	-4,1%	-4,0%
	% exéc.	98,2%	100,0%	100,9%	99,8%	99,4%	97,4%
Protection de l'enfance et de la jeunesse	BP	120,40	140,30	132,96	131,41	146,94	150,46
	CA	139,65	137,61	131,10	127,12	149,69	153,82
	% évol.	9,9%	-1,5%	-4,7%	-3,0%	17,8%	2,8%
	% exéc.	116,0%	98,1%	98,6%	96,7%	101,9%	102,2%
Prévention médico-sociale	BP	11,86	10,91	10,77	10,49	10,31	9,77
	CA	11,19	10,27	9,78	9,80	9,30	8,79
	% évol.	2,8%	-8,2%	-4,8%	0,2%	-5,0%	-5,5%
	% exéc.	94,4%	94,2%	90,8%	93,3%	90,2%	90,0%
Crèches	BP	6,47	6,02	5,70	5,57	5,51	5,62
	CA	6,22	5,33	5,65	5,06	5,03	3,88
	% évol.	0,4%	-14,3%	6,1%	-10,6%	-0,6%	-22,9%
	% exéc.	96,2%	88,6%	99,3%	90,8%	91,1%	68,9%
Total BP des dépenses directes		666,50	676,27	698,28	702,17	725,08	741,32
Total CA des dépenses directes		688,13	699,67	695,24	700,23	728,50	742,06
% évol. global dépenses directes		5,5%	1,7%	-0,6%	0,7%	4,0%	1,9%
% exéc. global dépenses directes		103,2%	103,5%	99,6%	99,7%	100,5%	100,1%

Évolution des principaux secteurs de l'action sociale depuis 2012



Évolution des secteurs de l'action sociale en base 100 - 2015



• L'insertion

Premier poste parmi les dépenses d'action sociale, l'insertion a représenté un volume de 295,8 M€ en 2020, en hausse de + 5,5 % par rapport à 2019.

- Allocation RSA (+ 6 % pour le RSA socle, avec un montant de 246,2 M€, auxquels s'ajoutent 31,3 M€ au titre du RSA majoré). Différents facteurs interviennent dans la hausse globale du coût du RSA :
 - ✓ un nombre d'allocataires en constante augmentation sur les 6 dernières années (+ 25,8 %) avec une hausse de 13,53 % constatée en un an, soit + 5 222 bénéficiaires en 2020. Cette forte augmentation est une conséquence directe de la crise sanitaire.
 - 37 442 en 2014 ;
 - 36 977 en 2015 (- 1,24 %) ;
 - 37 502 en 2016 (+ 1,42 %) ;
 - 37 349 en 2017 (- 0,41 %) ;
 - 40 882 en 2018 (+ 9,46 %) ;
 - 41 473 en 2019 (+ 1,45 %) ;
 - 47 084 en 2020 (+ 13,53 %).
 - ✓ une revalorisation sur la base de l'inflation du montant forfaitaire de RSA au 1^{er} avril 2020 de 0,9 %.
- Allocations et secours d'urgence
 - ✓ Avec l'objectif de simplifier le parcours des usagers et d'améliorer le pilotage et la cohérence des aides départementales, a été mis en place le 1^{er} janvier 2018 le fonds unique de solidarité (FUS) qui délivre des aides financières destinées aux personnes résidant dans le Val-de-Marne et disposant de faibles ressources. En 2020, les dépenses réalisées s'élèvent à 8,2 M€ soit une progression de + 32,1 % par rapport à 2019. En raison de la crise sanitaire, la Commission permanente s'est prononcée le 2 avril 2020 en faveur d'un élargissement des critères d'éligibilité et d'une augmentation des montants des aides de ce fonds, pour la période avril - juillet. Les demandes ont augmenté de 20 % en avril et une nouvelle hausse a eu lieu pendant le deuxième confinement.

- Autres dépenses d'insertion sociale et professionnelle

Les autres dépenses en faveur de l'insertion diminuent de 7,5 % entre 2019 et 2020. Cette baisse qui concernent principalement les dépenses de solidarités est pour l'essentiel imputable à un effet de rattrapage en 2019 de dépenses qui, suite à des dysfonctionnements informatiques, relevaient de l'exercice 2018. Le nombre de demandes s'est ainsi élevée en 2020 à 76 562 contre 81 974 en 2019 soit une évolution de - 6,60 %.

La crise sanitaire a engendré l'annulation de forums destinés aux personnes inscrites dans une démarche d'insertion, diminuant ainsi le niveau des dépenses. Elle a par ailleurs limité le nombre de personnes venues en accueil pour solliciter une aide dans le cadre du dispositif d'insertion et de l'offre d'insertion (PADIE).

Insertion		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Allocations RSA	BP	222,32	208,35	240,00	238,60	254,26	270,86
	CA	226,69	239,25	245,41	251,16	262,20	277,56
	% évol.	8,7%	5,5%	2,6%	2,3%	4,4%	5,9%
	% exéc.	102,0%	114,8%	102,3%	105,3%	103,1%	102,5%
Insertion professionnelle au titre du RSA	BP	3,82	3,80	3,75	3,53	3,69	3,69
	CA	3,09	3,24	3,33	2,84	2,94	2,91
	% évol.	17,7%	4,6%	3,0%	-14,7%	3,4%	-1,2%
	% exéc.	81,0%	85,2%	88,8%	80,5%	79,7%	78,7%
Autres actions au titre du RSA	BP	6,36	6,01	5,83	7,11	5,98	5,88
	CA	5,70	4,92	5,21	4,91	4,54	5,20
	% évol.	5,6%	-13,7%	6,0%	-5,8%	-7,6%	14,6%
	% exéc.	89,7%	81,9%	89,4%	69,0%	75,9%	88,5%
Loyers et charges	BP	1,50	1,50	1,26	1,38	1,38	1,40
	CA	2,00	2,26	2,10	2,02	2,00	2,05
	% évol.	2,1%	12,6%	-6,8%	-3,9%	-0,9%	2,0%
	% exéc.	133,5%	150,3%	167,0%	146,7%	145,0%	145,8%
Autres actions en faveur de l'insertion	BP	9,53	8,59	8,37	9,86	9,82	10,26
	CA	8,33	7,76	7,55	7,41	8,73	8,07
	% évol.	4,0%	-6,9%	-2,7%	-1,8%	17,7%	-7,5%
	% exéc.	87,4%	90,3%	90,2%	75,2%	88,9%	78,7%
Total BP des dépenses directes		243,52	228,24	259,21	260,49	275,13	292,09
Total CA des dépenses directes		245,82	257,42	263,61	268,35	280,41	295,78
% évol. globale dépenses directes		8,5%	4,7%	2,4%	1,8%	4,5%	5,5%
% exéc. globale dépenses directes		100,9%	112,8%	101,7%	103,0%	101,9%	101,3%
Montants en millions d'euros							

- **Les personnes âgées**

Les dépenses en faveur des personnes âgées ont représenté un volume de 142,6 M€ en 2020, en augmentation de 1,0 %.

- Les dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APAD) continuent de progresser, avec + 2,3 %, mais sans retrouver le niveau atteint en 2017. Les facteurs sous-tendant cette évolution sont multiples. Le nombre de bénéficiaires s'inscrit dans une tendance durablement orientée à la hausse pour atteindre 16 930 allocataires en 2020 contre 14 020 en 2019. Les effets haussiers à partir de 2016 de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement ont été contrebalancés par la mise en place du chèque emploi service universel à compter d'avril 2017.

Les dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie en établissement (APAE) diminuent de 3,5 % pour un nombre de bénéficiaires disposant de droits ouverts de 7 120 au 31 décembre 2020, contre 7 160 au 31 décembre 2019.

- Les frais d'hébergement des personnes âgées augmentent de 6,8 % du fait d'un nombre de bénéficiaires supplémentaires et d'un important travail d'actualisation des dossiers réalisé par les services en début d'année 2020.
- Par ailleurs, les dépenses relatives au forfait de la carte améthyste s'élèvent à 23,5 M€ au titre de l'année 2020 contre 26,8 M€ en 2019. Après une augmentation des dépenses de 8 % en 2019, la baisse enregistrée en 2020 s'établit à 12 %. Cette diminution est principalement due à la suppression du forfait dédié aux retraités imposables suite à la mise en place du Navigo sénior par la Région Île-de-France et par ailleurs à la pandémie de la Covid-19 qui a entraîné une baisse du nombre de demandes.

Afin de maintenir une aide spécifique à destination des retraités imposables val-de-marnais, le Département a décidé de mettre en place une aide de 60 € à destination des titulaires du Navigo Senior proposé par la Région, sous réserve de son utilisation pendant une période de six mois minimum. Ouverte en juillet 2020, ce sont 2 020 usagers qui ont bénéficié de cette aide départementale pour un budget global de 121 200 €.

Personnes âgées		2015	2016	2017	2018	2019	2020
APA à domicile	BP	42,48	49,84	51,63	49,84	49,52	50,23
	CA	42,82	48,51	50,37	49,47	49,79	50,93
	% évol.	4,4%	13,3%	3,8%	-1,8%	0,7%	2,3%
	% exéc.	100,8%	97,3%	97,6%	99,3%	100,5%	101,4%
APA en établissement	BP	31,01	34,69	35,43	35,09	35,77	34,50
	CA	31,90	36,67	34,89	35,66	34,52	33,32
	% évol.	5,0%	14,9%	-4,8%	2,2%	-3,2%	-3,5%
	% exéc.	102,9%	105,7%	98,5%	101,6%	96,5%	96,6%
Frais de séjour en établissements pour personnes âgées	BP	42,97	34,35	29,39	25,42	25,25	25,04
	CA	45,80	31,44	25,82	25,11	24,88	26,57
	% évol.	-2,1%	-31,3%	-17,9%	-2,8%	-0,9%	6,8%
	% exéc.	106,6%	91,5%	87,8%	98,7%	98,5%	106,1%
Autres actions en faveur des personnes âgées	BP	4,92	4,45	6,60	7,92	6,24	7,03
	CA	4,22	4,74	5,22	5,84	5,18	8,10
	% évol.	0,7%	12,2%	10,0%	12,0%	-11,3%	56,3%
	% exéc.	85,8%	106,6%	79,1%	73,8%	83,1%	115,3%
Total BP des dépenses directes		141,32	144,06	143,77	144,92	143,42	142,57
Total CA des dépenses directes		144,91	142,27	137,95	140,98	141,19	142,60
% évol. globale dépenses directes		2,6%	-1,8%	-3,0%	2,2%	0,2%	1,0%
% exéc. globale dépenses directes		102,5%	98,8%	95,9%	97,3%	98,4%	100,0%
Montants en millions d'euros							

- **Les personnes en situation de handicap**

Les dépenses en faveur des personnes en situation de handicap ont représenté un volume de 137,2 M€, hors dépenses de personnel en 2020, en diminution de 4,0 %.

- L'hébergement des personnes en situation de handicap continue de constituer le premier poste de dépenses avec 86,5 M€ en 2020. Il est toutefois en diminution de 4,68 M€ et de 5,1 % par rapport à 2019, malgré l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Cette évolution tient à l'extension en 2020 du paiement différentiel aux établissements situés dans le Val-de-Marne, mesure technique qui amoindrit dans les mêmes proportions les dépenses et les recettes ;
- L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) baisse de 5,5 % en 2020 en raison de l'extinction progressive de ce dispositif, avec 1 661 bénéficiaires au 31 décembre 2020 contre 1 830 en 2019. Elle recouvre encore une dépense de 10,3 M€ ;

- La prestation de compensation du handicap (PCH) augmente de 1,2 % en 2020 pour s'établir à 28,2 M€ contre 27,9 M€ en 2019. Le nombre de bénéficiaires ayant un droit ouvert à la PCH est passé de 3 530 en 2019 à 3 278 fin 2020. Cette baisse traduit le faible impact du déstockage des dossiers en instance à la MDPH. Toutefois le nombre de bénéficiaires payés continue pour sa part à progresser.

Le montant moyen du plan de compensation se stabilise à 930 € mensuels, tel qu'en 2019. Il est à noter qu'entre les 1^{er} janvier 2020 et 2021, le nombre de personnes ayant au moins un droit ouvert à la MDPH est passé de 101 438 à 103 844, soit 2 406 bénéficiaires de plus, ce qui constitue un marqueur de l'activité toujours croissante de cette entité. ;

- Le nombre d'abonnés bénéficiant du service de transport adapté à la demande, Filival, s'élève à 3 120, dont 163 nouveaux inscrits en 2020.

Personnes en situation de handicap		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prestation de compensation du handicap (PCH)	BP	25,62	26,62	26,86	28,29	28,57	28,18
	CA	24,72	26,35	26,24	27,13	27,91	28,21
	% évol.	5,1%	6,6%	-0,4%	3,4%	2,9%	1,1%
	% exéc.	96,5%	99,0%	97,7%	95,9%	97,7%	100,1%
Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)	BP	13,12	12,66	12,99	11,57	10,82	10,10
	CA	13,41	12,66	12,49	11,88	11,30	10,58
	% évol.	-4,5%	-5,6%	-1,3%	-4,9%	-4,9%	-6,4%
	% exéc.	102,3%	100,0%	96,2%	102,7%	104,5%	104,7%
Frais d'hébergement des personnes handicapées	BP	86,83	90,45	88,72	91,16	91,01	89,14
	CA	84,73	90,01	90,82	92,60	91,21	86,53
	% évol.	-0,5%	6,2%	0,9%	2,0%	-1,5%	-5,1%
	% exéc.	97,6%	99,5%	102,4%	101,6%	100,2%	97,1%
Développement de l'offre de l'aide à domicile	BP	7,55	7,09	7,44	7,79	7,43	7,22
	CA	9,31	9,82	9,79	9,11	8,67	8,76
	% évol.	-1,1%	5,5%	-0,3%	-6,9%	-4,8%	1,0%
	% exéc.	123,4%	138,4%	131,6%	116,9%	116,8%	121,2%
Aide à l'autonomie et aux déplacements	BP	3,83	3,71	3,51	0,16	0,39	0,29
	CA	3,76	3,64	3,32	3,36	3,43	2,30
	% évol.	-3,9%	-3,2%	-8,7%	1,0%	2,1%	-32,8%
	% exéc.	98,0%	98,1%	94,7%	2 104,0%	880,1%	795,6%
Maison départementale des personnes handicapées	BP	4,01	4,01	4,26	4,63	0,11	0,11
	CA	4,20	4,21	4,28	4,66	0,11	0,11
	% évol.	10,1%	0,2%	1,7%	8,8%	-97,6%	-
	% exéc.	104,8%	105,0%	100,4%	100,6%	100,0%	100,0%
Autres actions en faveur des personnes en situation de handicap	BP	1,99	2,21	2,10	5,69	5,45	5,77
	CA	0,21	0,10	0,21	0,20	0,23	0,71
	% évol.	-55,9%	-53,0%	117,3%	-7,3%	17,0%	205,7%
	% exéc.	10,5%	4,4%	10,1%	3,5%	4,2%	12,2%
Total BP des dépenses directes		142,94	146,74	145,88	149,29	143,77	140,81
Total CA des dépenses directes		140,35	146,78	147,16	148,93	142,87	137,19
% évol. globale dépenses directes		-0,0%	4,6%	0,3%	1,2%	-4,1%	-4,0%
% exéc. globale dépenses directes		98,2%	100,0%	100,9%	99,8%	99,4%	97,4%
Montants en millions d'euros							

- **La protection de l'enfance et de la jeunesse**

Les dépenses en faveur de l'aide sociale à l'enfance ont représenté en 2020 un volume de 153,8 M€ hors dépenses de personnel, et connaissent par rapport à l'exercice 2019 une hausse de 2,8 %, qui fait suite à une hausse plus conséquente, avec 17,8 %, au cours de l'exercice précédent.

Elles intègrent la participation de 20,05 M€ du budget général au budget annexe des foyers de l'enfance (BAFE), elle-même en hausse de 5,5 % par rapport à 2019. Correction faite des dépenses transférées sur ce nouveau budget et en ne tenant compte que du coût résiduel de la création du budget annexe sur le budget général (1,51 M€ au titre des amortissements), ces dépenses n'évoluent plus que de + 2 %.

L'augmentation générale des dépenses de protection de l'enfance et de la jeunesse résulte de l'évolution contrastée des différents postes dont les plus marqués sont les suivants :

- Les dépenses relatives à l'hébergement et à l'accueil familial augmentent de 4,7 % par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique par la progression du nombre de mineurs en difficultés familiales pris en charge en 2020, avec un effectif passé de 1 700 début 2020 à 1 800 en fin d'année, même si parallèlement le nombre de mineurs non accompagnés pris en charge a reculé de 164. Ces évolutions ont eu une incidence budgétaire importante, le coût moyen annuel de prise en charge des mineurs ASE étant nettement plus élevé que celui des MNA. Pour répondre aux besoins d'accueil de cette population de mineurs, les services départementaux se sont mobilisés pour disposer de nouvelles places adaptées. Une MECS spécialisée dans la prise en charge des fratries a été ouverte en juillet 2020, avec 22 places d'accueil en moyen long séjour. Le contexte de crise sanitaire de 2020 a conduit au maintien dans les lieux d'accueil des jeunes, devenus majeurs, se trouvant sans orientation à l'issue de leur période initiale d'hébergement ou en raison des périodes de confinement. Aussi, bien que la période de confinement ait stoppé l'arrivée des MNA, le nombre de jeunes majeurs pris en charge a augmenté au cours de l'année 2020 (+ 187).

Inversement, les dépenses liées à l'hébergement en hôtel sont en baisse au profit des dispositifs d'accompagnement mis en place, de même que d'autres prestations (évaluation des situations de MNA et transports), freinées par la crise sanitaire.

Au 31 décembre 2020, près de 3 002 jeunes étaient confiés physiquement à l'aide sociale à l'enfance, soit 222 prises en charge de plus que l'an passé (+ 8 %).

- Le montant des aides accordées dans le cadre du FUS est en très nette augmentation, avec + 33,4 %, en lien avec la crise sanitaire.

Protection de l'enfance et de la jeunesse		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Frais de séjour en établissements, en accueil familial et autres lieux	BP	77,12	98,20	92,09	86,47	84,57	88,56
	CA	98,41	97,62	90,34	94,36	101,37	106,18
	% évol.	14,7%	-0,8%	-7,5%	4,4%	7,4%	4,7%
	% exéc.	127,6%	99,4%	98,1%	109,1%	119,9%	119,9%
Aides à la famille et à l'enfance	BP	11,76	12,30	11,14	10,33	10,04	8,80
	CA	12,93	11,93	10,69	9,83	10,25	10,37
	% évol.	13,5%	-7,8%	-10,4%	-8,0%	4,3%	1,2%
	% exéc.	110,0%	97,0%	96,0%	95,2%	102,1%	117,8%
Actions éducatives et de prévention	BP	5,81	5,75	5,73	0,41	0,47	0,55
	CA	16,66	16,41	16,78	11,27	10,77	11,18
	% évol.	-0,3%	-1,5%	2,3%	-32,8%	-4,5%	3,8%
	% exéc.	286,8%	285,6%	292,9%	2 748,8%	2 290,8%	2 032,2%
Budget annexe des foyers de l'enfance - participation d'équilibre	BP	-	-	-	-	19,97	20,07
	CA	-	-	-	-	19,00	20,05
	% évol.	-	-	-	-	-	-
	% exéc.	-	-	-	-	95,2%	99,9%
Autres actions de protection de l'enfance et de la jeunesse	BP	25,72	24,05	23,99	34,21	31,89	32,47
	CA	11,64	11,65	13,29	11,66	8,31	6,04
	% évol.	-11,2%	0,1%	14,1%	-12,3%	-28,8%	-27,3%
	% exéc.	45,3%	48,4%	55,4%	34,1%	26,0%	18,6%
Total BP des dépenses directes		120,40	140,30	132,96	131,41	146,94	150,46
Total CA des dépenses directes		139,65	137,61	131,10	127,12	149,69	153,82
% évol. globale dépenses directes		9,9%	-1,5%	-4,7%	-3,0%	17,8%	2,8%
% exéc. globale dépenses directes		116,0%	98,1%	98,6%	96,7%	101,9%	102,2%
Montants en millions d'euros							

- **La prévention médico-sociale**

Les dépenses en faveur de la protection maternelle et infantile ainsi que de la prévention santé ont représenté en 2019 un volume de 8,8 M€ hors dépenses de personnel, en baisse de 5,5 %.

Le financement des centres de protection maternelle et infantile-planification et éducation familiale, qui recouvre les consultations pédiatriques pour les enfants âgés de 0 à 6 ans réalisées dans l'un des centres conventionnés, est en diminution de 2,7 % par rapport à 2019. Cette baisse s'explique par la poursuite du transfert de missions PMI assurées jusqu'alors par les équipes de la Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne et reprises depuis 2018 par le Conseil départemental. Le Département a donc interrompu le remboursement à la CPAM du montant des salaires des professionnels qui intervenaient pour son compte (un poste de puéricultrice, un poste d'infirmière, ainsi qu'un poste de sage-femme).

Prévention médico-sociale		2015	2016	2017	2018	2019	2020
PMI et planification familiale	BP	11,40	10,56	10,40	10,05	9,80	9,34
	CA	10,74	9,91	9,37	9,37	8,90	8,46
	% évol.	2,8%	-7,7%	-5,5%	0,1%	-5,0%	-4,9%
	% exéc.	94,2%	93,8%	90,0%	93,2%	90,8%	90,6%
Prévention et éducation pour la santé	BP	0,46	0,35	0,37	0,44	0,51	0,43
	CA	0,46	0,37	0,41	0,43	0,40	0,33
	% évol.	1,7%	-19,8%	13,1%	3,1%	-5,0%	-18,6%
	% exéc.	99,1%	104,8%	112,9%	96,0%	79,3%	76,5%
Total BP des dépenses directes		11,86	10,91	10,77	10,49	10,31	9,77
Total CA des dépenses directes		11,19	10,27	9,78	9,80	9,30	8,79
% évol. globale dépenses directes		2,8%	-8,2%	-4,8%	0,2%	-5,0%	-5,5%
% exéc. globale dépenses directes		94,4%	94,2%	90,8%	93,3%	90,2%	90,0%
Montants en millions d'euros							

- **Les crèches**

En 2020, les dépenses en faveur des crèches se sont élevées à 3,9 M€ (hors dépenses de personnel), en diminution de 22,9 % par rapport à 2019 (5,0 M€). Cette forte baisse est en grande partie liée à la crise sanitaire de la Covid-19 qui a fortement impacté l'activité des crèches avec une fermeture totale des structures du 16 mars au 12 mai 2020. A la suite de cette première période de confinement, les crèches ont ré-ouvert progressivement de mai jusqu'à septembre 2020, l'activité n'ayant pas retrouvé sur cette période son niveau d'avant le confinement.

Les effets de ces fermetures sur l'activité ont été amplifiés par les incidences plus larges de la crise sanitaire, avec une baisse du nombre d'enfants inscrits (3 609 contre 4 077 en 2019). Certaines crèches ont par ailleurs dû être fermées du fait de travaux de restructuration réalisés en 2020 (Louis Blanc à Alfortville, Ferrer à L'Hay-les-Roses et Pasteur à Cachan).

En raison de ces circonstances :

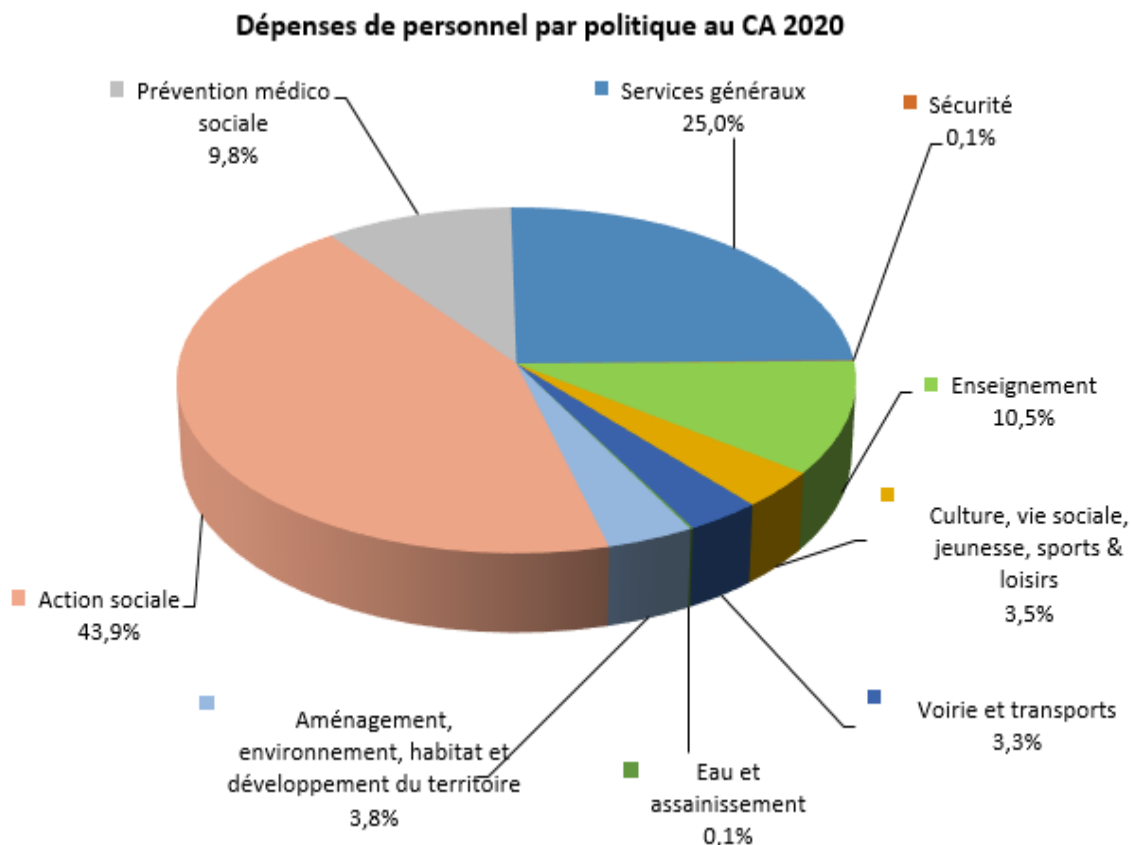
- Les dépenses d'alimentation sont en recul de 33,6 %, la fermeture des crèches représentant une économie équivalent à trois mois de fonctionnement.
- Les dépenses relatives aux prestations d'intérim ont été quasiment divisées par deux par rapport à 2019. Outre les fermetures pour travaux et crise sanitaire, le recours à ces prestations s'est avéré moins important du fait également de l'augmentation de la part des contrats d'accueil de faible amplitude horaire.
- Les dépenses d'entretien et de réparation sur les équipements des crèches constituent le seul poste en augmentation. Après deux années de baisse, elles repartent à la hausse avec + 6,8 % par rapport à 2019.

Crèches		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Alimentation	BP	1,66	1,60	1,54	1,56	1,40	1,27
	CA	1,46	1,47	1,46	1,33	1,19	0,79
	% évol.	-6,4%	1,2%	-1,1%	-8,7%	-10,4%	-33,8%
	% exéc.	87,9%	92,3%	94,8%	85,4%	85,3%	62,1%
Autres achats de fournitures	BP	0,97	0,97	0,97	0,98	0,99	0,92
	CA	0,88	0,84	0,85	0,83	0,82	0,63
	% évol.	-2,9%	-5,2%	2,2%	-3,1%	-1,1%	-22,9%
	% exéc.	91,0%	86,3%	88,2%	84,5%	82,8%	68,6%
Prestations d'intérimaires	BP	1,21	1,11	0,96	0,96	1,00	1,28
	CA	1,25	0,74	0,95	1,07	1,19	0,55
	% évol.	16,1%	-40,3%	27,2%	12,6%	11,3%	-53,7%
	% exéc.	102,9%	67,0%	98,5%	111,0%	118,6%	42,7%
Entretien et réparations dans les bâtiments et entretien des terrains	BP	1,62	1,63	1,56	1,48	1,48	1,52
	Total Ins.	1,64	1,67	1,66	1,51	1,35	1,50
	CA	1,58	1,61	1,63	1,43	1,29	1,38
	% évol.	1,9%	2,0%	1,2%	-12,5%	-9,2%	6,8%
% exéc.	97,8%	99,1%	104,7%	96,3%	87,5%	91,2%	
Autres dépenses	BP	1,02	0,72	0,68	0,59	0,65	0,64
	CA	1,06	0,67	0,77	0,41	0,54	0,53
	% évol.	-4,5%	-37,1%	15,6%	-46,9%	31,0%	-1,6%
	% exéc.	104,3%	92,9%	113,8%	68,9%	82,5%	82,8%
Total BP des dépenses directes		6,47	6,02	5,70	5,57	5,51	5,62
Total CA des dépenses directes		6,22	5,33	5,65	5,06	5,03	3,88
% évol. globale dépenses directes		0,4%	-14,3%	6,1%	-10,6%	-0,6%	-22,9%
% exéc. globale dépenses directes		96,2%	88,6%	99,3%	90,8%	91,1%	68,9%
Montants en millions d'euros							

1.1.2. Des dépenses de personnel sensiblement impactées par la crise sanitaire

- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel qui intègrent les indemnités et frais de fonctionnement des groupes d'élus s'élèvent à 357,2 M€ en 2020, en augmentation de 1,4 % par rapport à 2019. Elles représentent 25,3 % des dépenses totales de fonctionnement contre 25,5 % en 2019 et demeurent stables eu égard aux autres dépenses de fonctionnement.



Les dépenses de personnel stricto sensu recouvrent un montant de 354,0 M€, en hausse de 1,4 % par rapport à 2019. Comme indiqué précédemment, cette évolution est induite par l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge par les assistants familiaux, le versement des primes Covid-19 ainsi que par la revalorisation des grilles indiciaires dans le cadre du dispositif parcours professionnel, carrière et rémunération et le déploiement progressif du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Dépenses de personnel		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rémunérations du personnel titulaire	BP	225,05	222,02	223,21	225,29	214,71	214,63
	CA	220,93	220,74	219,55	217,11	207,94	206,77
	% évol.	0,6%	-0,1%	-0,5%	-1,1%	-4,2%	-0,6%
	% exéc.	98,2%	99,4%	98,4%	96,4%	96,8%	96,3%
Rémunérations des assistants maternels	BP	14,88	15,10	16,92	17,07	17,39	18,92
	CA	13,78	15,11	15,88	16,57	17,81	21,06
	% évol.	4,3%	9,7%	5,1%	4,3%	7,5%	18,2%
	% exéc.	92,6%	100,1%	93,9%	97,1%	102,4%	111,3%
Rémunérations du personnel non titulaire	BP	24,12	24,94	24,94	26,98	27,38	30,73
	CA	24,67	24,54	27,03	29,71	29,72	32,71
	% évol.	4,9%	-0,5%	10,2%	9,9%	0,0%	10,1%
	% exéc.	102,3%	98,4%	108,4%	110,1%	108,5%	106,4%
Rémunérations du personnel rémunéré à la vacation	BP	0,44	0,26	0,25	0,25	0,25	0,26
	CA	0,35	0,25	0,27	0,23	0,17	0,15
	% évol.	-8,2%	-27,6%	7,1%	-17,0%	-23,6%	-11,5%
	% exéc.	80,3%	99,3%	107,2%	89,0%	67,9%	59,6%
Emplois aidés	BP	1,37	1,08	1,08	1,08	0,09	0,04
	CA	1,09	1,09	0,98	0,23	0,06	0,01
	% évol.	19,3%	0,5%	-10,1%	-76,3%	-75,5%	-80,2%
	% exéc.	79,5%	100,6%	90,5%	21,5%	64,1%	30,6%
Rémunérations des apprentis	BP	1,21	1,07	1,00	1,00	1,11	1,11
	CA	1,13	1,16	1,05	1,08	1,11	1,01
	% évol.	1,9%	2,4%	-9,8%	2,9%	2,9%	-8,9%
	% exéc.	93,6%	108,1%	105,2%	107,8%	99,6%	90,7%
Charges sociales	BP	88,54	89,92	89,92	90,55	84,90	84,60
	CA	89,44	89,62	90,57	87,00	84,02	84,12
	% évol.	0,6%	0,2%	1,1%	-3,9%	-3,4%	0,1%
	% exéc.	101,0%	99,7%	100,7%	96,1%	99,0%	99,4%
Impôts, taxes et versements sur rémunérations	BP	7,11	7,26	7,26	7,68	7,55	8,46
	CA	7,42	7,21	7,48	7,79	8,04	8,08
	% évol.	4,9%	-2,8%	3,7%	4,2%	3,2%	0,4%
	% exéc.	104,4%	99,3%	103,0%	101,5%	106,6%	95,5%
Autre personnel extérieur	BP	0,51	0,43	0,49	0,43	0,44	0,06
	CA	0,47	0,44	0,20	0,04	0,07	0,04
	% évol.	-19,0%	-6,4%	-54,5%	-81,3%	96,5%	-40,0%
	% exéc.	91,8%	101,0%	40,3%	8,6%	16,5%	79,6%
Sous Total BP Masse Salariale		363,22	362,09	365,08	370,34	353,82	358,81
Sous Total CA Masse Salariale		359,28	360,16	363,02	359,76	348,94	353,96
% évol. globale dépenses		1,1%	0,2%	0,8%	-0,9%	-3,0%	1,4%
% exéc. globale dépenses		98,9%	99,5%	99,4%	97,1%	98,6%	98,7%
Indemnités et fonctionnement des groupes d'élus	BP	3,16	3,30	3,32	3,33	3,34	3,36
	CA	3,18	3,18	3,25	3,24	3,26	3,20
	% évol.	6,6%	0,1%	2,0%	-0,3%	0,7%	-1,9%
	% exéc.	100,5%	96,3%	97,9%	97,2%	97,7%	95,1%
Total BP des dépenses		366,38	365,39	368,39	373,67	357,16	362,17
Total CA des dépenses		362,46	363,34	366,27	363,00	352,20	357,16
% évol. globale dépenses		1,2%	0,2%	0,8%	-0,9%	-3,0%	1,4%
% exéc. globale dépenses		98,9%	99,4%	99,4%	97,1%	98,6%	98,6%
Montants en millions d'euros							

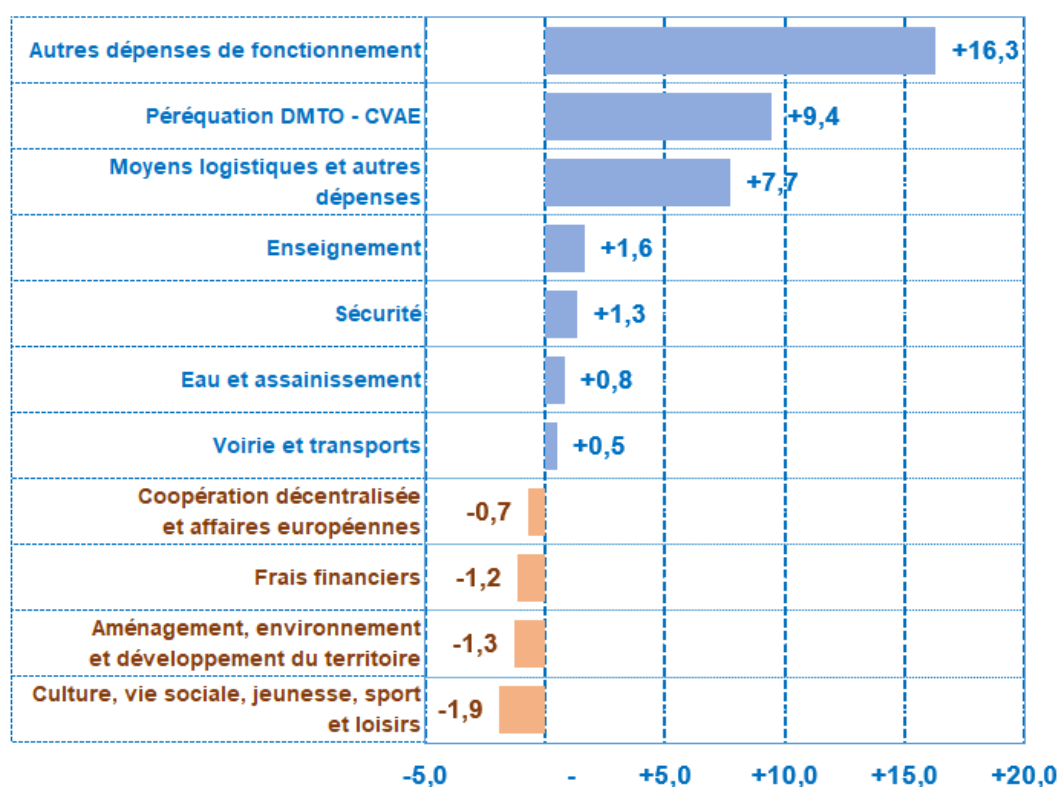
1.1.3. D'autres dépenses de fonctionnement globalement à la hausse

Les autres dépenses enregistrent globalement une hausse de 5,5 % en 2020 par rapport à 2019. Si l'on excepte les dépenses de péréquation et obligatoires, comme la participation au fonctionnement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, une hausse de 3,3 % sur l'exercice représente près de 8 M€ de dépenses supplémentaires par rapport à l'exercice précédent, avec là encore un effet de la crise sanitaire.

**Évolution des autres dépenses de fonctionnement
aux comptes administratifs depuis 2015 (en M€)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Autres dépenses de fonctionnement	302,88	292,22	297,04	296,03	297,95	314,24
Moyens logistiques et autres dépenses	58,39	53,38	61,66	57,52	56,49	64,21
Voirie et transports	45,76	44,31	44,21	44,39	44,84	45,31
Eau et assainissement	17,50	17,64	17,67	17,37	17,37	18,16
Aménagement, environnement et développement du territoire	28,18	22,17	20,29	16,59	16,69	15,40
Enseignement	33,35	32,36	31,95	31,72	32,21	33,84
Sécurité	31,60	32,11	33,15	34,08	35,00	36,34
Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	42,39	38,70	37,29	36,44	36,45	34,54
Coopération décentralisée et affaires européennes	0,78	1,11	0,93	1,09	1,16	0,44
Frais financiers	16,66	16,06	15,86	15,58	14,99	13,83
Péréquation DMTO - CVAE	28,28	34,38	34,03	41,26	42,75	52,17

Évolution des autres dépenses de fonctionnement entre 2019 et 2020 (en M€)



▪ Les autres dépenses, les charges à caractère général

En 2020, les charges à caractère général se sont élevées à 64,2 M€ hors dépenses de personnel, en hausse de 13,7 % et 7,7 M€ par rapport à 2019. Hors dotations aux provisions pour litiges réalisées à hauteur de 1,3 M€ en 2020, l'augmentation est ramenée à 6,4 M€ et + 11,3 %.

Hors dotations aux provisions, les charges à caractère général sont principalement composées :

- ✓ des frais locatifs et d'assurance (8,3 M€) ;
- ✓ des frais d'entretien, de réparation, de nettoyage et de gardiennage (10,6 M€) qui baissent de 4,4 % par rapport à 2019. Cette baisse porte plus particulièrement sur les dépenses de nettoyage des locaux (- 9 %). Bien que les mesures mises en œuvre pour adapter les procédures de nettoyage et de désinfection des locaux aient engendré des dépenses supplémentaires, celles-ci ont été largement compensées par la suspension de l'entretien des sites fermés ;
- ✓ des achats de matières et de fournitures (16,07 M€) en très forte hausse, avec + 74,3 %, par rapport à 2019, soit une dépense supplémentaire de + 6,9 M€. Parmi les charges à caractère général, c'est le poste de dépenses le plus directement impacté par la crise sanitaire avec l'achat des masques destinés aux agents départementaux, au val-de-marnais et aux collégiens pour près de 6,7 M€ ;
- ✓ de la contribution au budget annexe de restauration (7,42 M€) qui reste stable par rapport à l'exercice 2019 ;
- ✓ des frais de communication, de relations publiques et de documentation (4,1 M€) en baisse de 22,6 % par rapport à 2019. Bien que le contexte de la crise sanitaire ait nécessité la mise en place de supports de communication spécifiques, le coût de ces nouvelles publications a été très largement compensé par l'interruption des publications récurrentes ou en lien avec un certain nombre d'initiatives qui n'ont pas pu se tenir en 2020. ;
- ✓ des études, prestations de service et honoraires (4,39 M€) sont en baisse de 19,7 % et de 1,08 M€, par rapport à 2019. Ce recul est lié à la diminution des prestations à destination des agents départementaux, la baisse la plus significative étant liée à l'annulation des séjours de vacances du printemps 2020 ;
- ✓ de diverses autres dépenses qui incluent notamment les autres subventions et participations, les cotisations versées à des organismes ainsi que le coût des créances admises en non valeur. Sur l'exercice 2020, ces dépenses augmentent de 47,1 % par rapport 2019, soit + 1,3 M€. Cette hausse est principalement liée à la régularisation de la participation financière du Département au titre du contrat unique d'insertion.

Moyens logistiques et autres dépenses		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Frais locatifs et assurances	BP	9,15	8,95	7,85	8,58	8,58	9,10
	CA	9,51	8,45	8,42	8,51	8,62	8,26
	% évol.	-0,9%	-11,2%	-0,4%	1,0%	1,4%	-4,2%
	% exéc.	103,9%	94,5%	107,2%	99,2%	100,5%	90,7%
Entretien, réparations, nettoyage et gardiennage	BP	8,36	8,11	8,10	10,07	11,00	11,13
	CA	8,36	8,01	8,36	9,62	11,04	10,56
	% évol.	1,2%	-4,2%	4,3%	15,1%	14,7%	-4,4%
	% exéc.	100,0%	98,8%	103,2%	95,6%	100,4%	94,9%
Etudes, prestations de service et honoraires	BP	5,59	5,47	5,24	5,41	5,34	5,67
	CA	5,20	5,67	5,38	5,03	5,46	4,39
	% évol.	6,2%	9,0%	-5,1%	-6,5%	8,7%	-19,7%
	% exéc.	93,2%	103,8%	102,7%	92,9%	102,4%	77,3%
Communication, relations publiques et documentation	BP	6,24	5,97	5,66	5,72	5,49	5,61
	CA	5,95	5,27	5,50	5,27	5,30	4,10
	% évol.	-5,1%	-11,3%	4,2%	-4,1%	0,5%	-22,6%
	% exéc.	95,3%	88,3%	97,1%	92,2%	96,5%	73,1%
Achat de matières et de fournitures	BP	11,30	10,56	10,37	10,77	9,96	9,69
	CA	10,18	9,68	9,47	9,57	9,22	16,07
	% évol.	2,4%	-4,9%	-2,2%	1,0%	-3,7%	74,3%
	% exéc.	90,1%	91,7%	91,3%	88,8%	92,5%	165,8%
Contribution au budget annexe de restauration	BP	6,53	6,94	6,86	6,94	7,24	7,75
	CA	7,37	6,60	6,69	6,82	7,40	7,42
	% évol.	28,9%	-10,4%	1,4%	1,9%	8,6%	0,3%
	% exéc.	112,8%	95,1%	97,5%	98,2%	102,2%	95,7%
Contribution au budget annexe du laboratoire départemental de santé environnementale (BALDSE)	BP	1,33	1,31	1,30	1,30	1,32	1,33
	CA	1,16	1,12	1,14	1,14	1,03	1,14
	% évol.	-3,6%	-3,4%	1,6%	-	-9,6%	10,3%
	% exéc.	87,3%	85,4%	88,0%	87,4%	78,0%	85,4%
Autres charges de gestion courante	BP	4,16	2,89	3,30	4,07	3,65	3,62
	CA	4,07	2,99	3,61	3,90	2,75	4,05
	% évol.	14,7%	-26,4%	20,7%	8,1%	-29,5%	47,1%
	% exéc.	97,6%	103,6%	109,5%	96,0%	75,5%	111,8%
Frais postaux	BP	3,45	3,52	3,12	2,65	2,65	2,60
	CA	3,66	3,03	2,86	2,75	2,57	2,38
	% évol.	5,9%	-17,0%	-5,8%	-3,9%	-6,3%	-7,7%
	% exéc.	106,0%	86,2%	91,7%	103,8%	97,1%	91,3%
Autres charges exceptionnelles	BP	0,13	0,10	0,11	0,09	0,15	0,74
	CA	0,22	0,06	0,15	0,06	0,08	0,28
	% évol.	-29,1%	-72,3%	146,8%	-61,4%	45,7%	234,0%
	% exéc.	172,4%	61,9%	133,3%	64,9%	57,2%	38,5%
Dotations aux provisions (risques ou charges exceptionnelles)	BP	-	1,00	0,50	0,23	-	1,35
	CA	-	-	7,50	2,23	-	1,35
	% évol.	-	-	-	-70,3%	-	-
	% exéc.	-	-	1 500,0%	985,6%	-	-
Autres dépenses	BP	3,89	6,69	3,01	3,17	3,18	3,09
	CA	2,71	2,48	2,58	2,63	3,01	4,22
	% évol.	-19,8%	-8,6%	4,3%	1,9%	14,4%	40,1%
	% exéc.	69,6%	37,0%	85,9%	83,0%	94,7%	136,3%
Total BP des dépenses directes		60,14	61,50	55,42	59,00	58,56	61,68
Total CA des dépenses directes		58,39	53,38	61,66	57,52	56,49	64,21
% évol. globale dépenses directes		3,2%	-8,6%	15,5%	-6,7%	-1,8%	13,7%
% exéc. globale dépenses directes		97,1%	86,8%	111,3%	97,5%	96,5%	104,1%

- **Les réseaux et les infrastructures**

- ✓ **La voirie et les transports**

En 2020, les dépenses de voirie et de transports se sont élevées à 45,3 M€ hors dépenses de personnel, en augmentation de 1,1 % par rapport à 2019.

Le montant alloué à l'entretien et aux réparations du réseau routier est de 4,8 M€, en hausse de 14,6 %.

La participation du Département au fonctionnement d'Île-de-France Mobilités passe de 38,8 M€ en 2019 à 39,3 M€ en 2020, en hausse de 1,1 %.

Les crédits relatifs aux autres dépenses sont en baisse de 0,59 M€ et de 33 % en raison de la crise sanitaire qui a induit la fermeture d'un certain nombre d'entreprises pendant la période de confinement. Les besoins d'interventions dans le domaine de l'entretien et des réparations du réseau routier s'étant avérés soutenus, une partie des crédits provenant des autres dépenses de fonctionnement ont permis d'abonder ce secteur de dépenses.

Voie et transports		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Entretien et réparations du réseau routier	BP	4,40	4,16	3,61	4,15	4,17	4,44
	CA	6,17	4,40	4,31	4,10	4,22	4,84
	% évol.	27,4%	-28,7%	-2,0%	-5,0%	3,1%	14,6%
	% exéc.	140,1%	105,8%	119,6%	98,8%	101,3%	108,9%
Participation au fonctionnement d'Île-de-France Mobilités	BP	37,80	37,43	38,18	38,49	38,85	39,04
	CA	37,43	37,80	38,10	38,41	38,85	39,29
	% évol.	1,0%	1,0%	0,8%	0,8%	1,1%	1,1%
	% exéc.	99,0%	101,0%	99,8%	99,8%	100,0%	100,6%
Autres dépenses de fonctionnement	BP	2,44	2,41	2,12	2,05	1,97	1,91
	CA	2,16	2,10	1,80	1,88	1,77	1,18
	% évol.	-1,4%	-2,6%	-14,6%	4,8%	-6,0%	-33,3%
	% exéc.	88,4%	87,2%	84,5%	91,6%	89,8%	61,8%
Total BP des dépenses directes		44,64	44,00	43,91	44,69	44,98	45,40
Total CA des dépenses directes		45,76	44,31	44,21	44,39	44,84	45,31
% évol. globale dépenses directes		3,8%	-3,2%	-0,2%	0,4%	1,0%	1,1%
% exéc. globale dépenses directes		102,5%	100,7%	100,7%	99,3%	99,7%	99,8%
Montants en millions d'euros							

- ✓ **L'eau et l'assainissement**

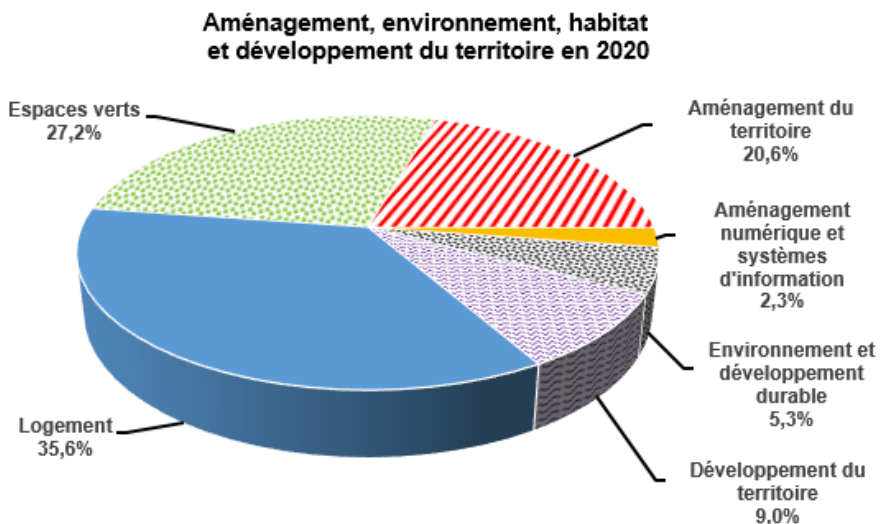
Ces dépenses s'élèvent à 18,2 M€ en 2020, en progression de 4,5 % et 0,8 M€ par rapport à 2019 (17,4 M€).

Cette hausse correspond principalement à l'évolution de la contribution du budget général au budget annexe d'assainissement, soit 15,8 M€ en 2020 contre 15,0 M€ en 2019 (+ 5,2 %). L'entretien et les réparations du réseau d'assainissement et des perrés (0,8 M€), ainsi que la participation à l'établissement public territorial de bassin Seine - Grands lacs (1,5 M€) représentent comme en 2019 un montant de 2,3 M€.

Eau et assainissement		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Entretien et réparations du réseau d'assainissement et des perrés	BP	0,80	0,86	0,86	0,75	0,78	0,78
	CA	0,82	0,95	0,85	0,80	0,83	0,84
	% évol.	9,0%	15,3%	-10,5%	-5,8%	3,8%	1,1%
	% exéc.	103,2%	110,7%	99,1%	107,2%	107,0%	108,2%
Contribution du budget général au budget annexe d'assainissement	BP	14,78	15,15	15,58	15,33	15,52	16,45
	CA	14,61	14,96	15,09	14,89	15,03	15,81
	% évol.	4,2%	2,4%	0,9%	-1,3%	0,9%	5,2%
	% exéc.	98,9%	98,7%	96,9%	97,1%	96,9%	96,2%
Organisations de regroupement (syndicats mixtes)	BP	2,17	1,73	1,73	1,73	1,50	1,50
	CA	2,06	1,72	1,72	1,67	1,50	1,50
	% évol.	-5,0%	-16,2%	-	-3,4%	-10,0%	-
	% exéc.	95,0%	100,0%	100,0%	96,6%	100,0%	100,0%
Autres dépenses de fonctionnement	BP	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02
	CA	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
	% évol.	0,0%	-0,0%	0,0%	-0,0%	-3,2%	-
	% exéc.	99,3%	198,6%	99,3%	99,3%	48,7%	48,7%
Total BP des dépenses directes		17,75	17,74	18,17	17,81	17,81	18,74
Total CA des dépenses directes		17,50	17,64	17,67	17,37	17,37	18,16
% évol. globale dépenses directes		3,2%	0,8%	0,2%	-1,7%	0,0%	4,5%
% exéc. globale dépenses directes		99%	99%	97%	98%	98%	97%
Montants en millions d'euros							

- **L'aménagement, l'environnement, l'habitat et le développement du territoire**

Les secteurs de l'aménagement, l'environnement, l'habitat et le développement du territoire ont représenté en 2020 15,4 M€ en nette diminution par rapport à 2019 soit - 7,7 % et - 1,3 M€, principalement au titre du secteur de l'habitat.



Aménagement, environnement et développement du territoire		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Logement	BP	8,78	8,06	7,97	7,31	6,96	6,97
	CA	9,98	7,90	7,22	6,80	6,81	5,49
	% évol.	30,9%	-20,9%	-8,5%	-5,9%	0,2%	-19,4%
	% exéc.	113,7%	98,0%	90,6%	92,9%	97,9%	78,7%
Espaces verts	BP	4,76	4,28	4,14	4,02	4,02	4,18
	CA	4,86	4,31	4,00	4,01	3,96	4,19
	% évol.	-0,6%	-11,3%	-7,1%	0,3%	-1,4%	5,8%
	% exéc.	102,1%	100,7%	96,8%	99,8%	98,4%	100,1%
Aménagement du territoire	BP	4,65	3,62	3,36	3,09	3,03	3,30
	CA	4,17	3,66	3,32	2,97	3,18	3,17
	% évol.	-1,6%	-12,1%	-9,4%	-10,5%	7,1%	-0,5%
	% exéc.	89,7%	101,2%	98,9%	96,2%	104,9%	95,9%
Aménagement numérique et systèmes d'information	BP	0,05	0,05	0,10	0,16	0,16	0,20
	CA	0,05	0,08	0,07	0,10	0,27	0,35
	% évol.	-13,1%	57,2%	-6,6%	42,9%	155,1%	32,5%
	% exéc.	100,0%	157,2%	73,4%	65,6%	167,2%	177,3%
Environnement et développement durable	BP	3,08	2,15	1,50	1,22	1,18	1,16
	CA	2,78	1,67	1,16	0,99	1,10	0,82
	% évol.	6,4%	-40,1%	-30,6%	-14,8%	11,9%	-25,8%
	% exéc.	90,3%	77,7%	77,0%	80,8%	93,5%	70,6%
Sous-Total Aménagement et environnement	BP	21,32	18,16	17,07	15,81	15,35	15,82
	CA	21,84	17,61	15,78	14,87	15,32	14,02
	% évol.	12,4%	-19,4%	-10,4%	-5,7%	3,0%	-8,5%
	% exéc.	102,5%	97,0%	92,4%	94,1%	99,8%	88,6%
Développement du territoire	BP	7,56	5,45	4,15	1,92	1,83	1,44
	CA	6,33	4,55	4,51	1,71	1,37	1,38
	% évol.	-0,8%	-28,1%	-0,9%	-62,0%	-19,9%	0,9%
	% exéc.	83,8%	83,6%	108,8%	89,2%	74,9%	96,1%
Total BP des dépenses directes		28,87	23,60	21,22	17,73	17,18	17,26
Total CA des dépenses directes		28,18	22,17	20,29	16,59	16,69	15,40
% évol. globale dépenses directes		9,2%	-21,3%	-8,5%	-18,2%	0,6%	-7,7%
% exéc. globale dépenses directes		97,6%	93,9%	95,6%	93,6%	97,2%	89,2%
Montants en millions d'euros							

○ **L'aménagement et l'environnement**

✓ **Le logement**

Le niveau des dépenses 2020 dans le domaine du logement est de 5,5 M€ en baisse de 19,4 % par rapport à 2019 soit - 1,32 M€. 95,4 % des crédits 2020 ont été consacrés au soutien à l'accès et au maintien dans le logement au travers du Fonds de solidarité habitat (FSH).

Les variations observées sont les suivantes :

- une baisse des aides au maintien dans le logement du FSH (- 20,3 % et - 1,33 M€) avec un niveau d'exécution des crédits inscrits au BP de 78,6 % contre 98,4 % en 2019. Les subventions au titre du maintien dans les lieux sont en diminution de 33,9 % et 0,52 M€ avec un niveau de réalisation en recul (64,6 % par rapport aux crédits inscrits au BP).

La baisse des recours aux aides du FSH est fortement liée au contexte sanitaire de l'année 2020 et constatée dans tous les départements franciliens, voire à l'échelle nationale. Par les aides du FSH, les familles à ressources modestes peuvent notamment être aidées pour le paiement des factures impayées d'électricité, de gaz et d'eau. Le basculement de nombreux abonnés des opérateurs historiques vers des opérateurs dits alternatifs, le déploiement des chèques énergie ainsi que le développement des procédures de surendettement peuvent expliquer la diminution constatée des aides aux impayés d'énergie.

- Le soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'habitat est constant ces trois dernières années avec un montant de 0,25 M€ soit un niveau de réalisation de 97,6 %, tandis que les remises gracieuses ont enregistré une baisse de dépenses.

✓ **Les espaces verts**

Espaces verts		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Entretien des terrains	BP	3,07	2,81	2,70	2,63	2,63	2,81
	CA	3,05	2,79	2,68	2,72	2,62	2,84
	% évol.	-4,4%	-8,7%	-3,8%	1,3%	-3,7%	8,5%
	% exéc.	99,3%	99,2%	99,3%	103,4%	99,7%	101,2%
Fournitures et petits équipements	BP	0,42	0,41	0,41	0,41	0,46	0,41
	CA	0,41	0,43	0,39	0,43	0,43	0,38
	% évol.	-5,0%	3,6%	-8,1%	8,3%	1,4%	-13,2%
	% exéc.	99,9%	103,7%	95,3%	104,5%	94,4%	91,9%
Autres dépenses	BP	1,27	1,05	1,02	0,98	0,93	0,97
	CA	1,39	1,09	0,92	0,87	0,91	0,97
	% évol.	10,7%	-21,5%	-15,4%	-6,0%	4,2%	7,4%
	% exéc.	109,3%	103,7%	90,6%	88,3%	96,9%	100,4%
Total BP des dépenses directes		4,76	4,28	4,14	4,02	4,02	4,18
Total CA des dépenses directes		4,86	4,31	4,00	4,01	3,96	4,19
% évol. globale dépenses directes		-0,6%	-11,3%	-7,1%	0,3%	-1,4%	5,8%
% exéc. globale dépenses directes		102%	101%	97%	100%	98%	100%
Montants en millions d'euros							

Les dépenses en faveur des espaces verts s'élèvent à 4,2 M€, en hausse de 5,8 % par rapport à 2019 (4,0 M€).

Les dépenses d'entretien progressent de 8,5 % et représentent 68 % des dépenses du secteur, soit 2,8 M€. Cette hausse est liée notamment à :

- l'augmentation de la fréquentation des parcs nécessitant l'intervention d'une entreprise en renfort des agents d'accueil pour conserver l'état de propreté des parcs comme la Plage Bleue, les Hautes Bruyères, le Plateau et les Lilas ;
- l'augmentation des déchets nécessitant plus de rotation de l'entreprise en charge de leur collecte ;
- la réalisation d'une deuxième vague de fauchage afin d'éviter les risques d'incendie liés à la sécheresse ;
- la réalisation de réparations liées aux intrusions et incivilités dans les parcs des Hautes Bruyères, des Lilas et de la Plage bleue ;
- les interventions sur l'espace de la Pierre Fitte à Villeneuve-le-Roi dans le cadre de son ouverture au public ;
- des interventions rapides liées à la présence de nids de frelons asiatiques dans les parcs ;
- des interventions ponctuelles pour les réparations des systèmes d'arrosage et brumisateurs pendant la période de sécheresse.

S'agissant de la hausse de 7,2 % des crédits relatifs aux autres dépenses, elle concerne principalement la location de matériel (bennes pour les déchets, installation de blocs béton pour empêcher l'intrusion dans les parcs, installations provisoires pour l'ouverture du site de la Pierre Fitte), l'intervention pour l'entretien des coulées vertes, en lien avec l'augmentation des surfaces et notamment la livraison des tranches d'aménagement de la Tégéval.

✓ L'aménagement du territoire

Les dépenses d'aménagement du territoire connaissent une légère baisse (- 0,5 %) et représentent 20,6 % des dépenses du secteur soit 3,1 M€. Elles correspondent aux projets d'aménagement, au développement de partenariat avec les aménageurs ainsi qu'à la participation aux dynamiques de territoire.

Le Département apporte son soutien au Syndicat d'action foncière (SAF'94) en prenant en charge 50 % des intérêts d'emprunt. En 2020, on constate une baisse du niveau des bonifications des prêts due à l'extinction des emprunts aux taux d'intérêt les plus élevés, à la baisse des taux sur les nouveaux emprunts et à la diminution des demandes de bonifications des intérêts d'emprunt, avec 8 dossiers instruits en 2020.

La participation au fonctionnement du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) est en hausse de 0,1 M€. Le Département a fixé le taux de la part départementale de la taxe d'aménagement (TA) à 2,5 %. La répartition de ce taux s'établit à hauteur de 2,25 % pour le financement des espaces naturels sensibles et 0,25 % pour le financement du CAUE.

Le Département a souhaité sécuriser le montant versé au CAUE afin de lui permettre d'avoir la visibilité nécessaire à la poursuite de son activité et de ses actions. Ainsi verse-t-il un montant minimum de 1,2 M€ au CAUE, soit trois montants de 0,4 M€. Si le rendement de la TA lui ouvre droit à un financement supérieur, un ajustement du montant déjà versé s'effectue en année n+1. Le montant versé en 2019 n'ayant pas été suffisant, le Département a réalisé en 2020 un ajustement.

✓ **L'aménagement numérique et les systèmes d'information**

Les dépenses relatives à l'aménagement numérique et aux systèmes d'information augmentent de 32,5 % et représentent 2,3 % des dépenses du secteur soit 0,35 M€.

Cette augmentation s'explique essentiellement par le coût de la maintenance du Wifi dans les collèges. L'officialisation du transfert du Rectorat au Département de la gestion du système d'information des collèges en application de la loi de 2013 sur la refondation de l'école de la République s'est concrétisée en 2019 avec la reprise de deux premiers collèges. La responsabilité de l'informatique de cinq autres collèges a été assurée en 2020 avec une migration et une évolution de leur réseau. À terme, l'ensemble des collèges au nombre de 105 doivent basculer dans le périmètre de gestion du Département ce qui conduit à anticiper la poursuite de l'augmentation progressive de ces dépenses sur les prochains exercices.

Les coûts liés à la maintenance du réseau avec le déploiement du très haut débit marquent un léger recul en 2020. La modernisation du réseau câblé étant totalement achevée, quasiment tous les logements du périmètre d'intervention de Valofibre (environ 600 000 foyers) peuvent souscrire un abonnement auprès des opérateurs Orange, SFR et depuis peu, Bouygues Télécom. Parallèlement les coûts de maintenance versés encore en 2019 à la société à laquelle le Département a acheté des liens pour la mise en place de la fibre optique, avant la signature de la convention avec la société Valofibre, disparaissent en 2020.

✓ L'environnement et le développement durable

Les dépenses consacrées à l'environnement et au développement durable sont en baisse de 25,8 % par rapport à 2019, soit - 0,284 M€. Cette tendance s'explique par la diminution conjoncturelle du nombre de contrôles de la qualité de l'eau dans les bâtiments administratifs réalisés en 2020.

L'analyse des eaux destinées à la consommation humaine dans les bâtiments départementaux est régie par l'article L.1321-1 du code de la santé publique. De plus, l'arrêté du 1^{er} février 2010 impose de contrôler annuellement la teneur en légionelles dans l'eau chaude sanitaire. Tous ces contrôles sont assurés par le Laboratoire départemental de santé environnementale. La crise sanitaire a eu un impact fort sur les analyses d'eau, celles-ci n'ayant pu être réalisées pendant les confinements. En 2019, 3 153 analyses ont été effectuées contre seulement 1 445 en 2020.

Bien que l'ensemble des actions prévues initialement n'aient pu être réalisées du fait de la crise sanitaire, certains dispositifs ont tout de même pu être maintenus tels que la sensibilisation des collégiens aux enjeux du réchauffement climatique et la poursuite des études en lien avec ces enjeux. D'autres actions directement induites par le contexte sanitaire ont été engagées autour de formations ou d'accompagnements dans la gestion de crise.

✓ **Le développement du territoire**

En 2020, les dépenses relatives au développement du territoire se sont élevées à 1,4 M€ marquant une relative stabilité par rapport à 2019 (+0,9 %).

• **L'enseignement**

En 2020, les dépenses du secteur de l'enseignement se sont élevées à 33,8 M€ hors dépenses de personnel, en progression de 5,1 % par rapport à 2019, soit +1,63 M€. Cette augmentation est principalement due aux variations suivantes :

- Dans le cadre de la gestion du sinistre du collège Simone Veil à Mandres-les-Roses, il a été nécessaire de recourir à l'installation puis à la location de bâtiments provisoires. Le coût de cette nouvelle dépense a pesé pour près de 1,6 M€ en 2020.
- Les dépenses d'entretien et de réparation dans les collèges repartent à la hausse en 2020 après deux années consécutives de légère baisse (+ 0,63 M€). Le budget 2020 a été très majoritairement consacré aux réparations nécessaires au bon fonctionnement des salles de classe. L'accent étant mis sur ces interventions prioritaires, les campagnes d'embellissement sont en retrait sur l'exercice.
- L'enveloppe allouée à la dotation de fonctionnement et à la demi-pension des collèges publics et privés recule de 3 %, soit – 0,814 M€, sous l'effet de la crise sanitaire. En effet, la fermeture des établissements scolaires lors du premier confinement a entraîné une absence d'activités s'agissant notamment des dépenses liées à la restauration scolaire et aux activités sportives. À contrario, les dépenses relatives à la maintenance des ordinateurs des collégiens (dans le cadre du dispositif Ordival) sont en hausse (+ 0,315 M€) face au pic de demandes de réparation constaté sur la période du confinement. Le dispositif Ordival aura joué pleinement son rôle au cours de l'exercice en permettant à un grand nombre de collégiens de suivre leur scolarité à distance et facilitant ainsi la continuité pédagogique.

Enseignement		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation de fonctionnement aux collèges publics	BP	14,23	14,12	13,57	13,56	14,01	14,64
	CA	14,45	14,15	13,35	13,81	14,39	14,28
	% évol.	4,2%	-2,1%	-5,6%	3,4%	4,2%	-0,8%
	% exéc.	101,5%	100,2%	98,4%	101,8%	102,8%	97,5%
Dotation de fonctionnement aux collèges privés et forfait d'externat	BP	7,14	7,20	7,24	7,28	7,38	7,38
	CA	7,07	7,21	7,24	7,35	7,35	7,30
	% évol.	0,7%	1,9%	0,5%	1,5%	0,0%	-0,7%
	% exéc.	99,1%	100,2%	100,0%	101,0%	99,6%	98,9%
Aide à la demi-pension	BP	2,84	2,93	2,92	2,91	2,90	2,90
	CA	2,84	2,87	3,25	2,89	3,44	2,79
	% évol.	-14,1%	1,1%	13,5%	-11,1%	19,0%	-18,9%
	% exéc.	99,8%	97,8%	111,4%	99,4%	118,7%	96,3%
Entretien et réparations dans les collèges	BP	4,18	4,26	4,24	4,02	4,02	3,92
	CA	4,74	4,55	4,85	4,50	3,98	4,62
	% évol.	11,9%	-4,1%	6,7%	-7,2%	-11,5%	15,9%
	% exéc.	113,5%	106,7%	114,4%	112,1%	99,1%	117,8%
Enseignement supérieur	BP	0,13	0,03	0,03	0,03	0,18	0,18
	CA	0,12	0,02	0,02	0,11	0,14	0,15
	% évol.	-3,3%	-80,7%	5,7%	333,3%	29,1%	12,1%
	% exéc.	89,6%	92,5%	87,3%	385,3%	77,1%	86,4%
Autres dépenses de fonctionnement	BP	5,46	4,26	3,92	3,99	3,47	5,63
	CA	4,14	3,57	3,22	3,05	2,90	4,70
	% évol.	-2,8%	-13,9%	-9,7%	-5,2%	-4,9%	61,7%
	% exéc.	75,9%	83,8%	82,2%	76,7%	83,8%	83,4%
Total BP des dépenses directes		33,97	32,78	31,93	31,78	31,95	34,65
Total CA des dépenses directes		33,35	32,36	31,95	31,72	32,21	33,84
% évol. globale dépenses directes		1,7%	-3,0%	-1,3%	-0,7%	1,6%	5,1%
% exéc. globale dépenses directes		98,2%	98,7%	100,1%	99,8%	100,8%	97,7%
Montants en millions d'euros							

- **La sécurité**

En 2020, les dépenses de sécurité se sont élevées à 36,3 M€, hors dépenses de personnel, en augmentation de 3,8 % par rapport à 2019, soit + 1,4 M€.

Elles sont consacrées essentiellement, à hauteur de 92,3%, à la contribution du Département aux frais de fonctionnement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), en hausse de 4,5 % et de 1,5 M€ par rapport à 2019. Cette augmentation tient en premier lieu à la hausse de 5 % des prévisions budgétaires initiales de la BSPP pour 2020, avec la mise en place du plan de modernisation décennale (2020-2029) de la brigade. L'impact pour le budget du Département est de + 0,8 M€.

Par ailleurs, le budget supplémentaire voté en juillet 2020 par le Conseil de Paris s'est traduit par un ajustement des dépenses intégrant l'impact de la crise sanitaire. Cet ajustement nécessaire à l'acquisition de matériels spécifiques, au versement des primes Covid aux militaires de la BSPP, et aux mesures d'hygiène directement liées à la pandémie s'est traduit par un complément de la participation du Département de 0,7 M€.

Le deuxième poste de dépenses porte sur la contribution aux services communs (participation annuelle versée à la Préfecture de police) en baisse de 6,4 %, soit - 0,16 M€, par rapport à 2019.

Sécurité		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contribution aux services d'incendie	BP	28,97	29,15	29,40	30,90	31,51	32,43
	CA	28,83	29,36	30,45	31,25	32,10	33,55
	% évol.	0,4%	1,8%	3,7%	2,6%	2,7%	4,5%
	% exéc.	99,5%	100,7%	103,6%	101,1%	101,9%	103,5%
Autres dépenses	BP	3,01	2,93	2,92	2,82	2,85	2,97
	CA	2,77	2,76	2,69	2,82	2,90	2,79
	% évol.	-10,2%	-0,6%	-2,3%	4,9%	2,7%	-3,8%
	% exéc.	92,1%	94,1%	92,2%	100,3%	101,6%	94,0%
Total BP des dépenses directes		31,98	32,08	32,32	33,72	34,37	35,41
Total CA des dépenses directes		31,60	32,11	33,15	34,08	35,00	36,34
% évol. globale dépenses directes		-0,6%	1,6%	3,2%	2,8%	2,7%	3,8%
% exéc. globale dépenses directes		98,8%	100,1%	102,5%	101,1%	101,8%	102,7%
Montants en millions d'euros							

- **La culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs**

En 2020, les dépenses consacrées à la culture, la vie sociale, la jeunesse et au sport se sont élevées à 34,5 M€ hors dépenses de personnel. Elles sont en baisse de 5,2 % par rapport 2019.

Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Culture	BP	13,57	12,89	12,52	12,27	12,10	12,12
	CA	13,06	12,51	12,48	12,39	12,08	11,75
	% évol.	2,1%	-4,2%	-0,3%	-0,7%	-2,5%	-2,7%
	% exéc.	96,3%	97,1%	99,6%	101,0%	99,8%	96,9%
Sport	BP	9,51	9,23	8,45	8,32	8,23	8,19
	CA	9,47	9,17	8,35	7,82	8,10	7,70
	% évol.	-3,0%	-3,2%	-8,9%	-6,4%	3,6%	-5,0%
	% exéc.	99,6%	99,3%	98,8%	94,0%	98,5%	94,1%
Jeunesse et loisirs	BP	5,94	5,68	5,60	5,24	5,21	5,18
	CA	5,48	5,44	5,38	4,97	4,95	3,81
	% évol.	-0,4%	-0,7%	-1,2%	-7,6%	-0,4%	-23,0%
	% exéc.	92,3%	95,8%	96,1%	94,9%	95,1%	73,6%
Carte "Imagine' R"	BP	13,45	12,27	12,26	12,26	11,30	11,30
	CA	14,38	11,58	11,08	11,26	11,31	11,28
	% évol.	7,4%	-19,5%	-4,3%	1,6%	0,5%	-0,3%
	% exéc.	107,0%	94,4%	90,4%	91,8%	100,1%	99,8%
Total BP des dépenses directes		42,46	40,07	38,83	38,09	36,84	36,79
Total CA des dépenses directes		42,39	38,70	37,29	36,44	36,45	34,54
% évol. globale dépenses directes		2,3%	-8,7%	-3,7%	-2,3%	0,0%	-5,2%
% exéc. globale dépenses directes		99,8%	96,6%	96,0%	95,7%	98,9%	93,9%
Montants en millions d'euros							

- La culture et le patrimoine

Les dépenses relatives au secteur culturel (11,75 M€) sont en recul de 2,7 % (- 0,331 M€) par rapport à l'exercice 2019. Cette baisse est liée à la situation de crise sanitaire qui a conduit à la déprogrammation des activités culturelles envisagées (expositions, festivals, etc.), des dépenses de communication associées à ces manifestations, malgré une reprise progressive de l'activité au cours du dernier trimestre 2020. Par ailleurs, les

dépenses liées à l'entretien et aux fluides sont en baisse compte tenu de la fermeture de nombreux locaux et en particulier du Mac Val.

○ **Le sport**

Les dépenses allouées au sport (7,7 M€) sont en 2020 en baisse de 5,0 % par rapport à 2019. Cette évolution concerne :

- ✓ la politique de soutien au sport pour tous qui a observé un taux de réalisation de ses crédits 2020 à hauteur de 82,7 % contre 94,7 % en 2019 en raison notamment de l'annulation de la 54^{ème} édition des jeux du Val-de-Marne du fait de la crise sanitaire et d'une baisse du nombre des appels à projets formulés par les associations sportives diminuant d'autant les demandes de subventions pour les mêmes raisons.
- ✓ la politique de soutien au sport de haut niveau qui a vu le nombre des aides allouées au développement de leurs structures limité en raison de la pandémie de la Covid-19.
- ✓ les dépenses de communication réduites en raison de la baisse de la réalisation des événements sportifs.

✓ **La jeunesse et les loisirs**

✓ **La jeunesse**

Les partenaires départementaux n'ont pas été en mesure de mettre en place tous leurs projets, diminuant d'autant les demandes de financement soumises au Département en raison de la pandémie.

Le Département a continué de s'engager pour le droit aux vacances pour tous et promouvoir les loisirs grâce aux deux villages vacances, Guébriant et Jean Franco. Cependant la crise sanitaire en a limité la période d'ouverture et la capacité d'accueil à 50 % afin de respecter les mesures sanitaires, réduisant d'autant les dépenses liées à leur fonctionnement.

✓ **La mobilité**

En 2020 comme en 2019, les dépenses relatives à la mobilité se sont élevées à 11,3 M€, en légère évolution par rapport à l'année précédente avec - 0,3 %.

Cette dépense concerne pour l'essentiel 68 218 collégiens, lycéens et étudiants de moins de 26 ans domiciliés dans le Val-de-Marne qui ont bénéficié d'un remboursement de 50 % de la carte Imagine R par le Département (10,9 M€). En 2019, 300 élèves du collège Simone Veil à Mandres-les-Roses avaient bénéficié d'une prise en charge à 100 % de leurs frais de transport en raison de leur relocalisation vers d'autres établissements (Villecresnes, Santeny) pour une dépense avoisinant 0,2 M€. Cette prise en charge n'ayant plus lieu d'être, le montant des dépenses relatives à la mobilité a été plus faible en 2020.

• **La coopération décentralisée et les affaires européennes**

En 2020, les dépenses relatives à la coopération décentralisée et aux affaires européennes se sont élevées à 0,4 M€, en baisse par rapport à l'année précédente de 62,1 %.

La pandémie de Covid-19 a impacté l'ensemble des programmes de coopération décentralisée et des affaires européennes et notamment les actions de partenariats internationaux conduisant ainsi à la baisse des dépenses.

Coopération décentralisée et affaires européennes		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Participations au titre de la coopération décentralisée	BP	0,87	0,87	0,75	0,88	0,68	0,36
	CA	0,54	0,72	0,57	0,73	0,61	0,16
	% évol.	-13,8%	34,6%	-21,4%	27,6%	-16,4%	-73,4%
	% exéc.	62,1%	83,6%	75,8%	82,2%	89,1%	45,4%
Subventions aux associations	BP	0,11	0,11	0,15	0,15	0,16	0,15
	CA	0,09	0,11	0,15	0,16	0,18	0,13
	% évol.	-29,6%	17,3%	41,2%	8,0%	7,1%	-28,2%
	% exéc.	80,1%	93,9%	101,8%	112,2%	110,7%	83,1%
Autres dépenses de fonctionnement	BP	0,27	0,21	0,23	0,20	0,44	0,41
	CA	0,15	0,28	0,21	0,20	0,38	0,15
	% évol.	-22,8%	87,0%	-25,9%	-6,7%	91,6%	-59,5%
	% exéc.	56,0%	134,1%	91,2%	96,9%	84,7%	37,0%
Total BP des dépenses directes		1,25	1,19	1,13	1,23	1,28	0,92
Total CA des dépenses directes		0,78	1,11	0,93	1,09	1,16	0,44
% évol. globale dépenses directes		-17,8%	42,8%	-16,5%	16,6%	6,7%	-62,1%
% exéc. globale dépenses directes		62%	94%	82%	88%	90%	48%
Montants en millions d'euros							

- **La péréquation**

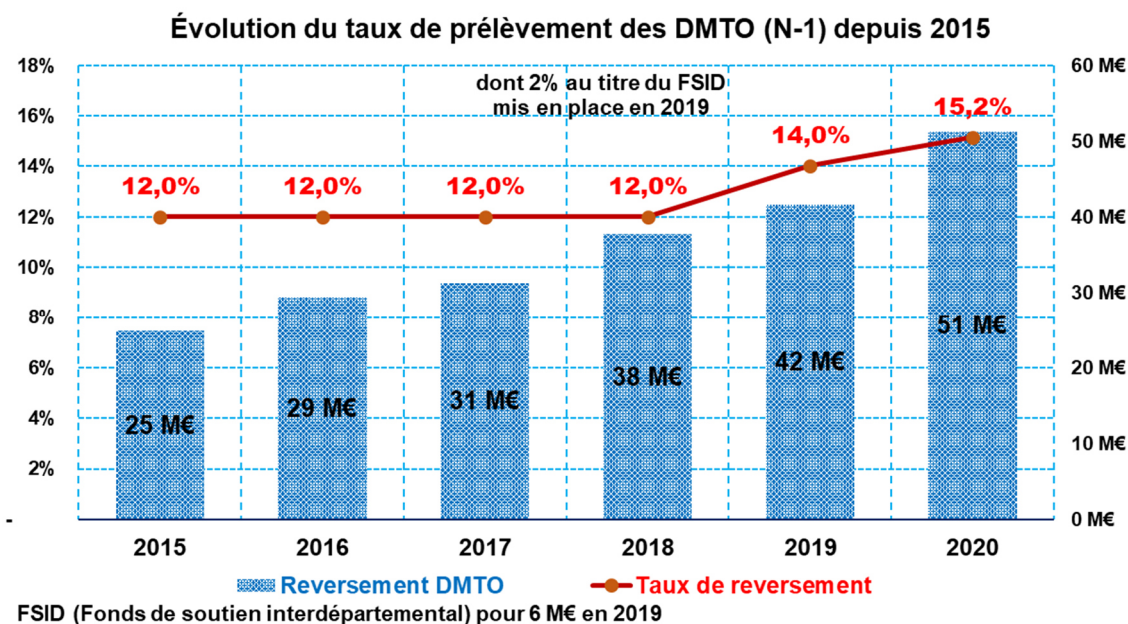
En 2020, les dépenses relatives à la péréquation des DMTO et de la CVAE se sont élevées à 52,2 M€, en augmentation de 22,0 % par rapport à 2019, soit une progression en volume de 9,4 M€ contre 1,5 M€ entre 2019 et 2018.

Péréquation DMTO - CVAE		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Reversement DMTO	BP	24,48	24,42	16,00	31,33	12,38	49,58
	CA	24,82	24,47	25,71	31,41	15,17	51,26
	% évol.	16,2%	-1,4%	5,1%	22,2%	-51,7%	237,9%
	% exéc.	101,4%	100,2%	160,7%	100,3%	122,5%	103,4%
Reversement FSD	BP	-	4,94	15,20	6,37	20,22	-
	CA	-	4,89	5,51	6,28	20,48	-
	% évol.	-	-	12,6%	14,0%	226,0%	-
	% exéc.	-	99,1%	36,3%	98,6%	101,3%	-
Reversement FSID	BP	-	-	-	-	7,02	-
	CA	-	-	-	-	6,00	-
	% évol.	-	-	-	-	-	-
	% exéc.	-	-	-	-	85,6%	-
Reversement CVAE	BP	1,90	5,35	2,80	3,31	1,11	1,00
	CA	3,46	5,02	2,82	3,56	1,10	0,91
	% évol.	89,9%	45,1%	-43,9%	26,5%	-69,2%	-16,9%
	% exéc.	182,0%	93,7%	100,6%	107,5%	98,8%	91,3%
Total BP des dépenses directes		26,38	34,71	34,00	41,01	40,74	50,58
Total CA des dépenses directes		28,28	34,38	34,03	41,26	42,75	52,17
% évol. globale dépenses directes		22,0%	21,6%	-1,0%	21,2%	3,6%	22,0%
% exéc. globale dépenses directes		107,2%	99,0%	100,1%	100,6%	104,9%	103,1%
Montants en millions d'euros							

- ✓ **Les fonds de péréquation des DMTO (FPDMTO, FSD et FSID)**

La loi de finances 2020 a fusionné les trois fonds de péréquation des DMTO au sein d'un fonds unique (FNP-DMTO) regroupant le fonds de péréquation des DMTO (FPDMO, fonds historique), le fonds de solidarité des DMTO (FSD) et le fonds de soutien interdépartemental (FSID).

Le montant du prélèvement opéré au titre de la péréquation 2020 des DMTO s'élève à 51,3 M€, soit 15,2% du montant encaissé au titre des DMTO de l'année 2019 (338,3 M€) contre 41,7 M€, correspond à 14,0% du montant encaissé au titre des DMTO de l'année 2018 (297,1 M€).



✓ **Le fonds de péréquation de la CVAE**

La participation du Val-de-Marne au titre du fonds de péréquation de la CVAE a été de 0,91 M€ contre 1,1 M€ en 2019, 3,6 M€ en 2018 et 2,8 M€ en 2017.

• **Les frais financiers**

Les frais financiers, correspondant principalement aux intérêts de la dette du Département, ont représenté un volume de 13,8 M€ en 2020 en diminution de 7,7 % par rapport à 2019. Le poids des frais financiers sur la section de fonctionnement représente en 2020 moins de 1 % (0,98 %) contre 1,24 % en 2015. La baisse des frais financiers est de 17,0% sur la période alors que les dépenses de fonctionnement ont progressé de 5,8 %. Le Département a profité des conditions de marché et de financement favorables pour abaisser le coût moyen de sa dette à nouveau en 2020, et ce malgré un encours en progression. Il s'agit de la cinquième année de baisse consécutive. Les éléments plus détaillés relatifs à la dette sont présentés dans le rapport rendant compte de la gestion de la dette examiné lors de la même séance du Conseil départemental.

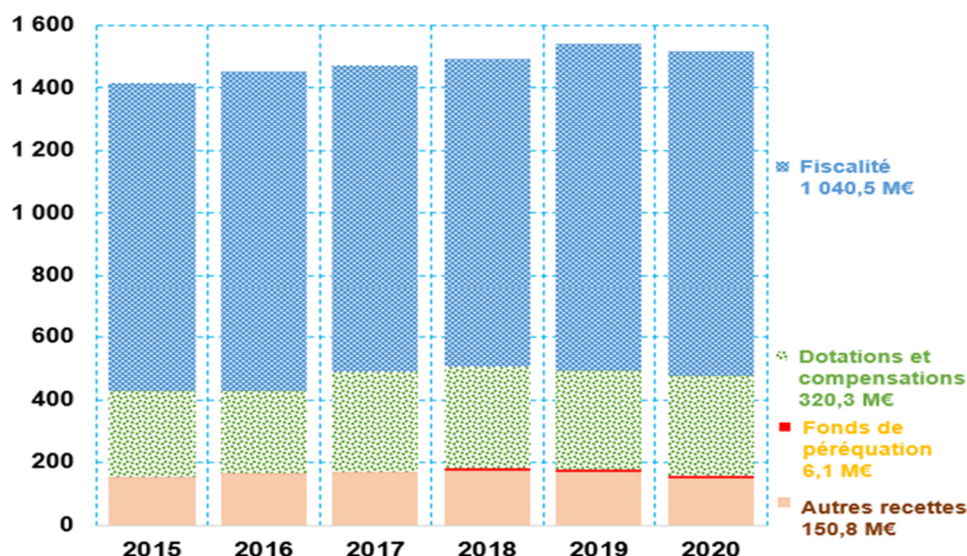
Frais financiers		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Intérêts de la dette	BP	18,39	16,48	16,64	15,87	14,67	12,02
	CA	15,38	14,74	14,63	14,43	13,92	12,83
	% évol.	1,9%	-4,2%	-0,8%	-1,3%	-3,6%	-7,8%
	% exéc.	83,6%	89,4%	87,9%	90,9%	94,9%	106,8%
Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	BP	0,26	-	0,33	-	-	-
	CA	-	0,04	-	-	-	-
	% évol.	-	-	-	-	-	-
	% exéc.	-	-	-	-	-	-
Autres charges financières	BP	1,27	1,25	1,06	1,15	0,96	1,04
	CA	1,28	1,28	1,23	1,15	1,07	1,00
	% évol.	-4,5%	-0,3%	-3,3%	-6,5%	-7,0%	-6,8%
	% exéc.	100,3%	102,0%	116,0%	100,2%	111,8%	96,1%
Total BP des dépenses directes		19,92	17,73	18,03	17,02	15,63	13,06
Total CA des dépenses directes		16,66	16,06	15,86	15,58	14,99	13,83
% évol. globale dépenses directes		1,4%	-3,6%	-1,2%	-1,7%	-3,8%	-7,7%
% exéc. globale dépenses directes		83,6%	90,6%	88,0%	91,6%	95,9%	105,9%
Montants en millions d'euros							

1.2. Des recettes de fonctionnement en baisse

En 2020, les recettes de fonctionnement, hors produits des cessions, s'élèvent à 1 517,7 M€ contre 1 539,4 M€ en 2019. La baisse s'établit donc à 1,4 % et à 21,7 M€. Il s'agit de la première diminution depuis 2012 qui avait connu un recul des ressources de la collectivité de 0,3%. Les variations sont diverses suivant les postes mais en volume comme en pourcentage, ce sont les recettes directement liées à l'activité des services et équipements départementaux qui enregistrent la baisse la plus marquée (- 11,9 %). La perte de dynamisme des recettes fiscales en raison de la crise sanitaire est limitée à 0,4 %.

Recettes de fonctionnement (hors produits des cessions)		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fiscalité hors fonds de péréquation DMTO - CVAE	BP	987,06	1 016,29	957,62	996,44	1 003,04	1 038,91
	CA	986,54	1 024,40	983,72	985,90	1 044,69	1 040,49
	% évol.	5,7%	3,8%	-4,0%	0,2%	6,0%	-0,4%
	% exéc.	99,9%	100,8%	102,7%	98,9%	104,2%	100,2%
Dotations et compensations (avec FNGIR, DCP et FSDRIF)	BP	276,46	248,01	321,33	317,37	316,71	320,26
	CA	275,72	260,98	318,00	322,81	317,81	320,28
	% évol.	-9,3%	-5,3%	21,8%	1,5%	-1,5%	0,8%
	% exéc.	99,7%	105,2%	99,0%	101,7%	100,3%	100,0%
Fonds de péréquation DMTO et CVAE (versements)	BP	1,37	-	2,48	5,37	4,60	5,83
	CA	2,27	1,10	2,27	8,04	5,78	6,08
	% évol.	162,1%	-51,4%	106,3%	253,9%	-28,1%	5,1%
	% exéc.	166,2%	-	91,5%	149,8%	125,8%	104,2%
Autres recettes de fonctionnement	BP	152,97	158,05	156,05	162,34	163,76	156,67
	CA	152,56	166,32	170,01	175,14	171,10	150,81
	% évol.	-3,6%	9,0%	2,2%	3,0%	-2,3%	-11,9%
	% exéc.	99,7%	105,2%	108,9%	107,9%	104,5%	96,3%
Total BP des recettes directes		1 417,84	1 422,35	1 437,50	1 481,51	1 488,10	1 521,68
Total CA des recettes directes		1 417,08	1 452,81	1 474,01	1 491,89	1 539,38	1 517,67
% évol. globale recettes directes		1,5%	2,5%	1,5%	1,2%	3,2%	-1,4%
% exéc. globale recettes directes		99,9%	102,1%	102,5%	100,7%	103,4%	99,7%
Montants en millions d'euros							

ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



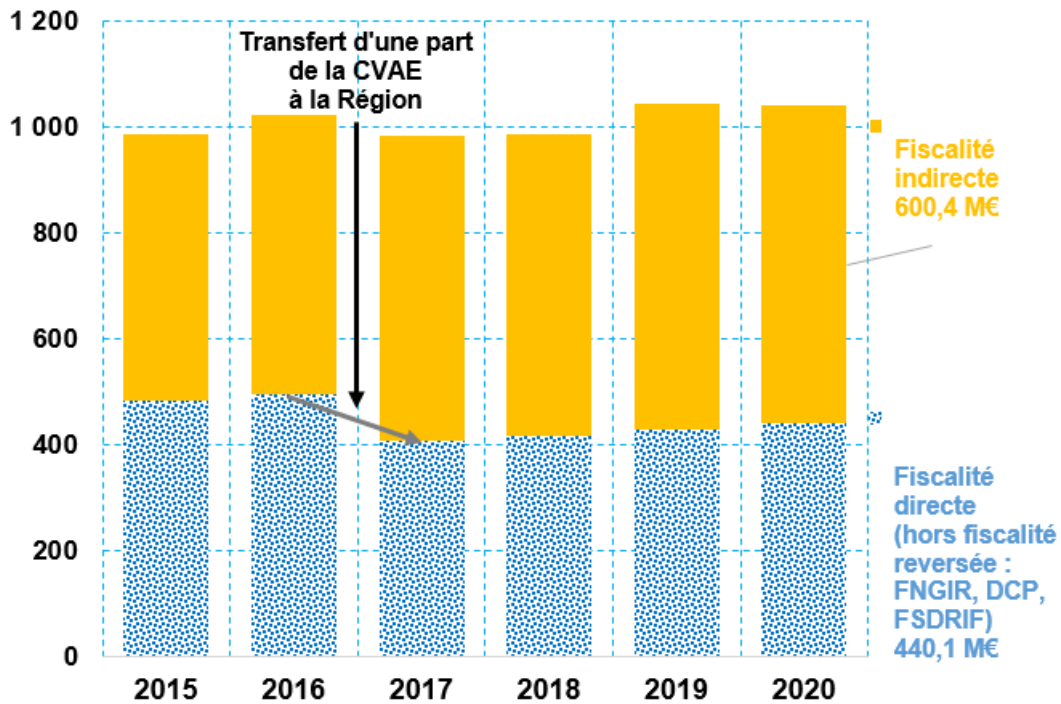
1.2.1. Des recettes fiscales en diminution

En 2020, les recettes fiscales issues de la fiscalité directe et indirecte hors fonds de péréquation des DMTO et de la CVAE, ont représenté un volume de 1 040,5 M€ en baisse de 0,4 % par rapport à 2019, soit - 4,2 M€. Elles représentent 68,6 % de l'ensemble des recettes de fonctionnement de la collectivité, alors qu'en 2019, elles représentaient 67,9 %.

Fiscalité hors fonds de péréquation DMTO - CVAE		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fiscalité directe (hors fiscalité reversée : FNGIR, DCP, FSDRIF)	BP	479,16	493,37	407,17	412,04	430,04	436,68
	CA	481,81	495,90	408,08	416,07	429,59	440,11
	% évol.	3,0%	2,9%	-17,7%	2,0%	3,2%	2,4%
	% exéc.	100,6%	100,5%	100,2%	101,0%	99,9%	100,8%
Fiscalité indirecte	BP	507,90	522,92	550,45	584,40	572,99	602,23
	CA	504,73	528,50	575,65	569,83	615,10	600,38
	% évol.	8,4%	4,7%	8,9%	-1,0%	7,9%	-2,4%
	% exéc.	99,4%	101,1%	104,6%	97,5%	107,3%	99,7%
Total BP des recettes directes		987,06	1 016,29	957,62	996,44	1 003,04	1 038,91
Total CA des recettes directes		986,54	1 024,40	983,72	985,90	1 044,69	1 040,49
% évol. globale recettes directes		5,7%	3,8%	-4,0%	0,2%	6,0%	-0,4%
% exéc. globale recettes directes		99,9%	100,8%	102,7%	98,9%	104,2%	100,2%

Montants en millions d'euros

ÉVOLUTION DE LA FISCALITE DIRECTE ET INDIRECTE

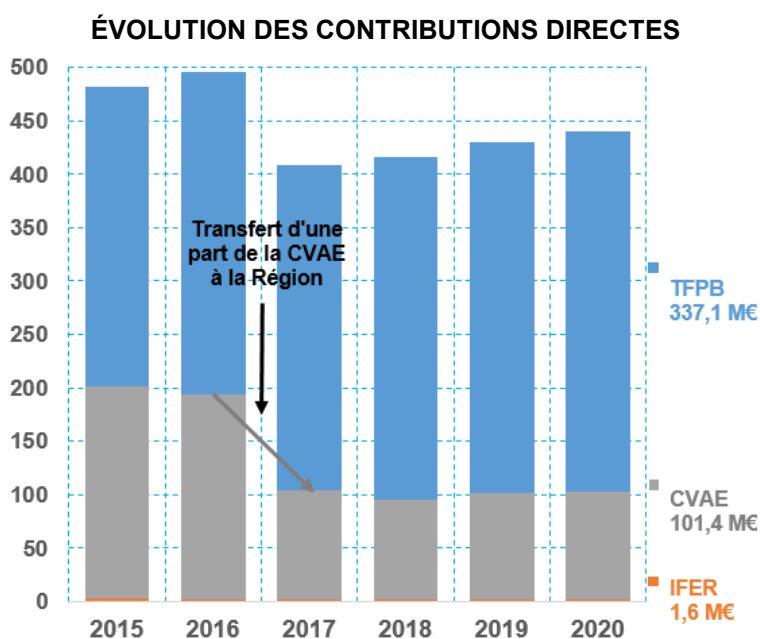


- **Un produit des contributions directes préservé en dépit de la crise sanitaire**

Suite à la réforme fiscale ayant entraîné la suppression de la taxe professionnelle et le transfert de la taxe d'habitation (TH) et de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) au bloc communal, la fiscalité directe n'est plus composée essentiellement que de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). À noter que la TFPB est perçue en 2020 pour la dernière année par les départements.

Les contributions directes ont représenté une recette de 440,11 M€ en hausse de 2,4 % par rapport à 2019 soit + 10,5 M€ dont 8,4 M€ au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

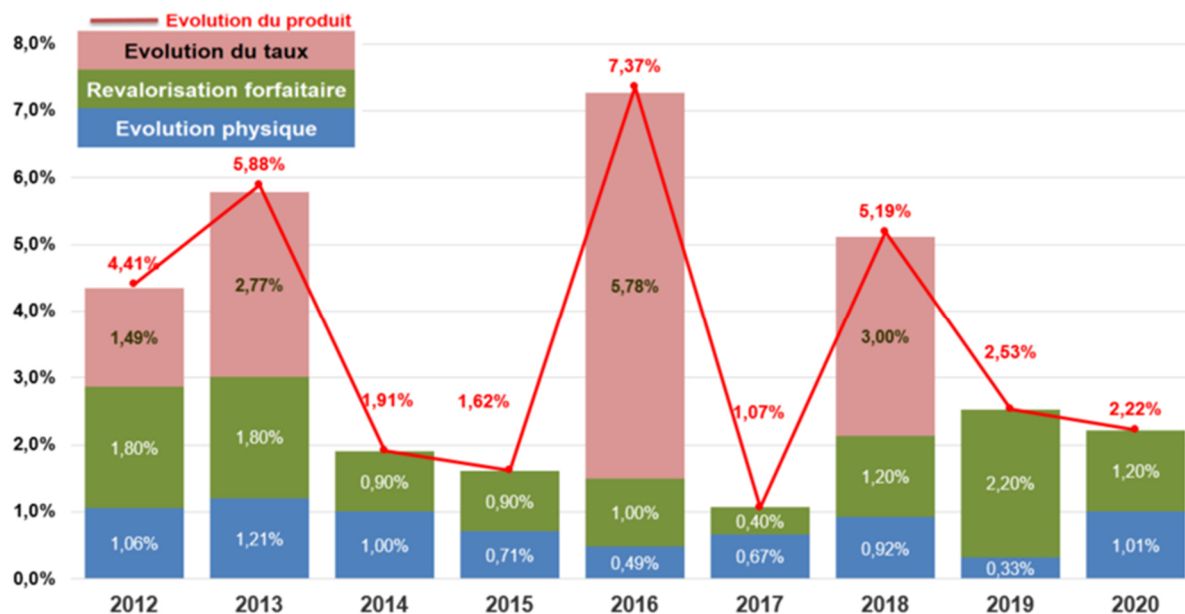
Fiscalité directe		2015	2016	2017	2018	2019	2020
TFPB - Taxe foncière sur les propriétés bâties	BP	282,66	301,70	303,53	317,86	329,94	334,23
	Total Ins.	280,59	300,28	304,33	319,96	328,06	335,52
	CA	281,15	301,64	304,66	321,04	328,69	337,13
	% évol.	1,6%	7,3%	1,0%	5,4%	2,4%	2,6%
	% exéc.	99,5%	100,0%	100,4%	101,0%	99,6%	100,9%
CVAE - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	BP	194,38	189,32	101,27	92,96	98,72	101,00
	CA	198,36	193,07	102,07	93,61	99,39	101,42
	% évol.	5,2%	-2,7%	-47,1%	-8,3%	6,2%	2,0%
	% exéc.	102,0%	102,0%	100,8%	100,7%	100,7%	100,4%
IFER - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	BP	2,12	2,35	2,37	1,22	1,38	1,45
	CA	2,30	1,20	1,35	1,42	1,50	1,56
	% évol.	4,3%	-48,0%	13,0%	4,8%	6,0%	3,9%
	% exéc.	109,0%	51,0%	57,0%	116,4%	108,9%	107,6%
Total BP des recettes directes		479,16	493,37	407,17	412,04	430,04	436,68
Total CA des recettes directes		481,81	495,90	408,08	416,07	429,59	440,11
% évol. globale recettes directes		3,0%	2,9%	-17,7%	2,0%	3,2%	2,4%
% exéc. globale recettes directes		100,6%	100,5%	100,2%	101,0%	99,9%	100,8%
Montants en millions d'euros							



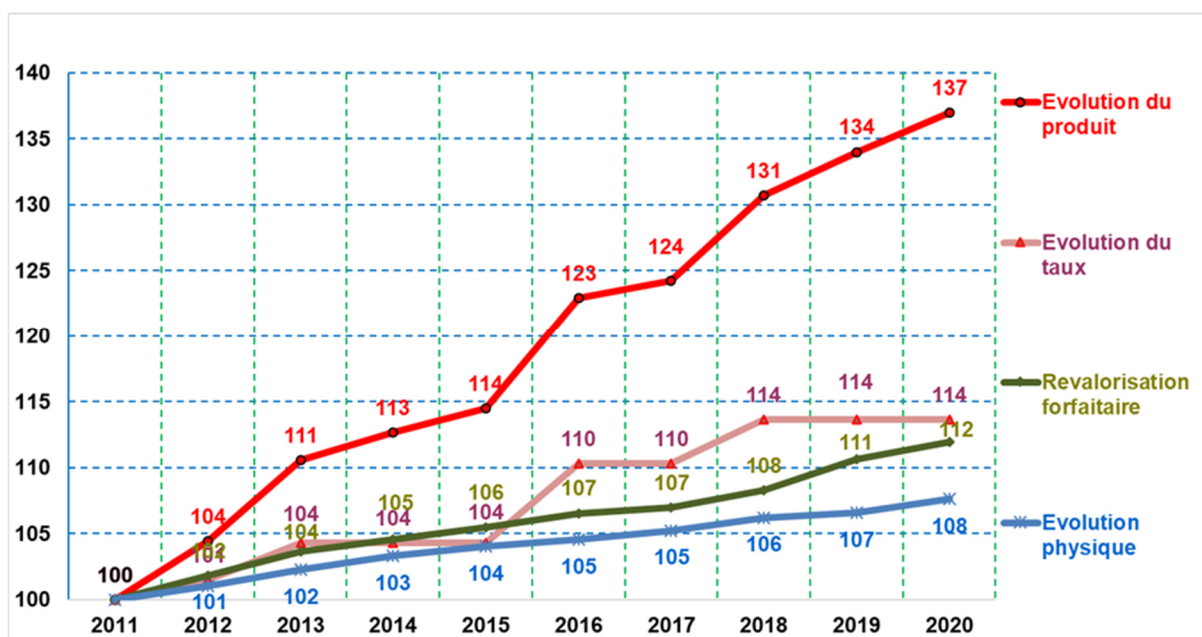
✓ **La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**

Le produit de la TFPB hors rôles supplémentaires est en hausse de 2,22 % par rapport au produit 2020. Cette augmentation résulte pour partie de la revalorisation forfaitaire des bases de + 1,20 % et d'une variation physique des bases de + 1,01 %. Le taux de la taxe est resté constant par rapport à 2019 soit 13,75 %.

ÉVOLUTION DES COMPOSANTES DE LA TFPB DEPUIS 2012 HORS RÔLES SUPPLÉMENTAIRES



ÉVOLUTION DES COMPOSANTES DE LA TFPB DEPUIS 2011 EN BASE 100



Hors rôles supplémentaires (1,7 M€), le produit de la taxe a progressé par rapport à 2019 de 7,3 M€ dont 3,3 M€ au titre de la revalorisation forfaitaire liée à l'inflation et 4,0 M€ au titre de la variation physique des bases.

Le remplacement de cette ressource par une fraction du produit de la TVA, pourrait, dans un contexte de tensions économiques, modifier à l'avenir la dynamique de ce poste de recettes.

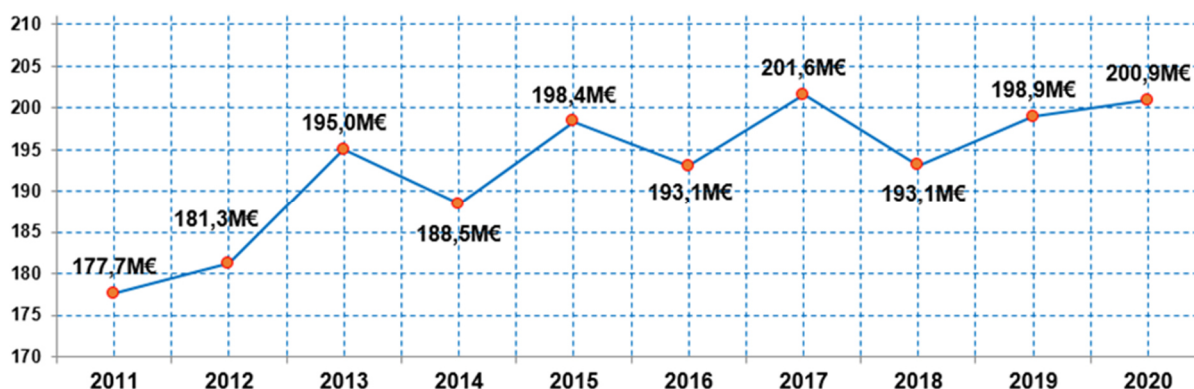
✓ Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Le produit de cet impôt était partagé entre 2011 et 2016 entre tous les niveaux de collectivités : 26,5 % pour le secteur communal, 48,5 % pour les départements et 25 % pour les régions. Ce partage a été modifié à compter de 2017 pour accompagner la nouvelle répartition des compétences entre les collectivités, issue de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la

République (NOTRe) : 26,5 % pour le secteur communal, 23,5 % pour les départements et 50 % pour les régions, soit une perte de 51,5 % de leur produit pour le Département.

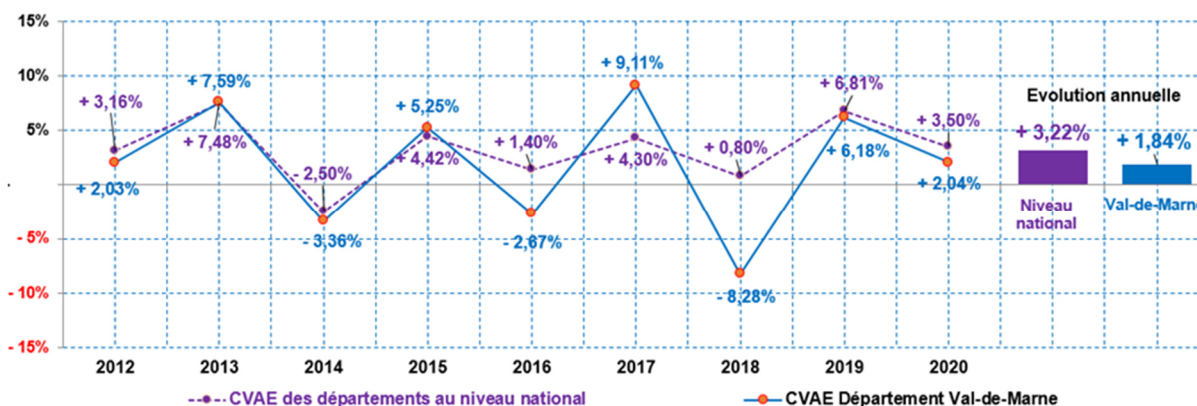
Compte tenu de son assiette et de son mode de calcul, la progression du produit de la CVAE devrait être en adéquation avec la croissance du produit intérieur brut (PIB) en année N-2. Cependant, depuis sa création, l'évolution de cette contribution a été assez volatile et sa corrélation avec la croissance économique peu visible. Ces écarts tiennent pour partie aux modalités de versement de cette cotisation par les entreprises, qui amplifient les variations de rythme de la croissance économique, à quoi s'ajoutent des corrections et des régularisations opérées sur les produits par les services fiscaux.

ÉVOLUTION DE LA CVAE DU VAL-DE-MARNE DEPUIS 2011



L'évolution moyenne annuelle de la CVAE dans le Val-de-Marne depuis 2011 est de 1,8 % contre 3,2 % au niveau national, avec des variations plus marquée depuis 2016.

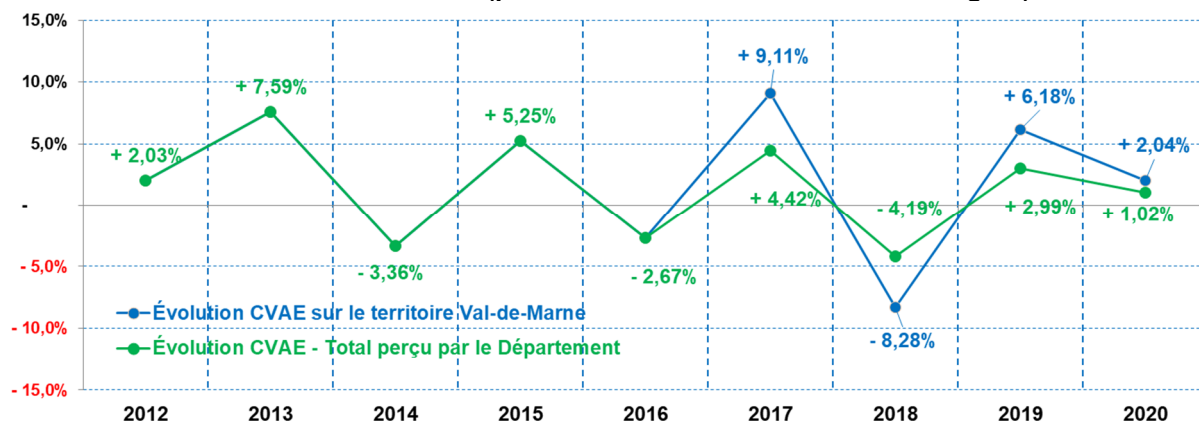
ÉVOLUTION COMPAREE DE LA CVAE AUX NIVEAUX NATIONAL ET VAL-DE-MARNAIS DEPUIS 2011



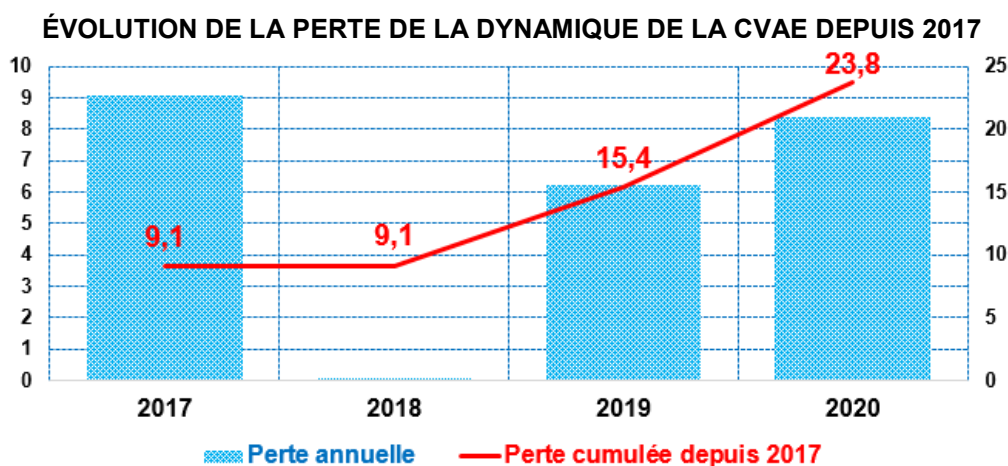
Le montant 2020 de CVAE est de 101,4 M€, soit une hausse de 2,0 % par rapport à 2019 (99,4 M€). En complément et compte tenu de l'absence de transfert de compétences entre le Département et la Région, celle-ci a reversé intégralement la part de CVAE qui lui a été transférée, soit 99,5 M€ en 2020. Ce montant est maintenant comptabilisé dans les dotations et compensations. Pour rappel, la part reversée par la Région étant figée au niveau de 2016, la dynamique de la CVAE est dorénavant captée par la Région et non reversée au Département.

Au global –fiscalité directe et dotation confondues–, la CVAE 2020 s'est élevée à 200,9 M€ en progression de 1,0 % par rapport au compte administratif 2019 (198,9 M€).

ÉVOLUTION DEPUIS 2011 DE LA CVAE DANS LE VAL-DE-MARNE ET DE LA RECETTE GLOBALE DU DÉPARTEMENT (produit CVAE + reversement de la Région)



Le graphique ci-après présente la perte de la dynamique du produit de cette recette depuis 2017. Cette dernière est évaluée pour les quatre derniers exercices à 23,8 M€ dont 8,4 M€ pour l'année 2020.



✓ L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

L'IFER est un impôt qui taxe les grandes entreprises des réseaux d'énergie, de télécommunications et de transports. Son produit était perçu par l'État en 2010, puis à compter de 2011 réparti entre les différentes collectivités selon les catégories d'installation. Cette recette s'élève à 1,6 M€ en 2020 contre 1,5 M€ en 2019, soit une hausse de 3,9 % et 0,06 M€.

• La forte exposition de la fiscalité indirecte aux effets de la crise sanitaire

Les recettes générées en 2020 par la fiscalité indirecte s'établissent à 600,4 M€ contre 615,1 M€ en 2019, soit une baisse de 2,4 % et 14,7 M€. Les effets de la crise sanitaire se sont concentrés sur trois recettes représentant 75,0% de la fiscalité indirecte : les DMTO avec une perte de 6% et de 20,4 M€, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) en baisse de 0,8 % et de 1,0 M€ et la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité qui enregistre une diminution de 2,6 % et de 0,3 M€. Le dynamisme de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (+ 3,8 % et + 4,8 M€) et de la taxe d'aménagement (+ 13,6 % et +2,1 M€) a permis de compenser à hauteur de 33,7% (6,9 M€) la perte subie par les recettes fiscales les plus exposées à la crise.

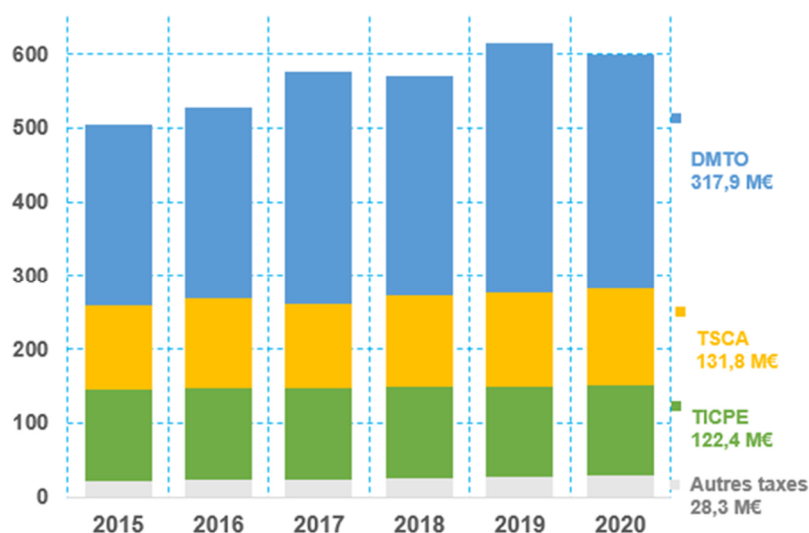
Pour autant, le taux d'exécution s'élève à 99,7 % avec une non-exécution de 1,8 M€ par rapport aux prévisions de recettes au budget primitif votées le 10 février 2020 qui présentaient un repli prudent de - 2,1 % par rapport au compte administratif 2019.

ÉVOLUTION DE LA FISCALITE INDIRECTE

Fiscalité indirecte		2015	2016	2017	2018	2019	2020
DMTO	BP	242,00	260,00	279,01	314,00	300,00	325,00
	CA	244,65	260,14	314,15	297,06	338,29	317,86
	% évol.	18,3%	6,3%	20,8%	-5,4%	13,9%	-6,0%
	% exéc.	101,1%	100,1%	112,6%	94,6%	112,8%	97,8%
TSCA - Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	BP	117,90	116,50	123,13	123,00	123,00	126,40
	CA	115,45	121,87	114,64	123,85	127,05	131,82
	% évol.	1,4%	5,6%	-5,9%	8,0%	2,6%	3,8%
	% exéc.	97,9%	104,6%	93,1%	100,7%	103,3%	104,3%
TICPE - Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	BP	126,00	124,00	125,00	124,00	124,00	124,00
	CA	123,56	123,65	123,74	123,63	123,42	122,40
	% évol.	0,1%	0,1%	0,1%	-0,1%	-0,2%	-0,8%
	% exéc.	98,1%	99,7%	99,0%	99,7%	99,5%	98,7%
Taxe d'aménagement	BP	11,00	11,11	11,79	12,00	14,03	16,13
	CA	10,66	12,32	11,52	14,50	15,66	17,79
	% évol.	-4,8%	15,5%	-6,5%	25,9%	8,0%	13,6%
	% exéc.	97,0%	110,9%	97,7%	120,8%	111,6%	110,3%
TDCFE - Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité	BP	11,00	11,11	11,22	11,20	11,61	10,30
	CA	10,41	10,52	11,46	10,49	10,44	10,17
	% évol.	-0,8%	1,0%	9,0%	-8,4%	-0,5%	-2,6%
	% exéc.	94,6%	94,6%	102,2%	93,7%	89,9%	98,7%
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	BP		0,20	0,30	0,20	0,35	0,40
	CA		0,00	0,14	0,30	0,25	0,33
	% évol.	-	-	6 732,5%	112,6%	-16,4%	32,8%
	% exéc.	-	1,0%	47,1%	150,2%	71,7%	83,3%
Total BP des recettes directes		507,90	522,92	550,45	584,40	572,99	602,23
Total CA des recettes directes		504,73	528,50	575,65	569,83	615,10	600,38
% évol. globale recettes directes		8,4%	4,7%	8,9%	-1,0%	7,9%	-2,4%
% exéc. globale recettes directes		99,4%	101,1%	104,6%	97,5%	107,3%	99,7%

Montants en millions d'euros

ÉVOLUTION DE LA FISCALITE INDIRECTE

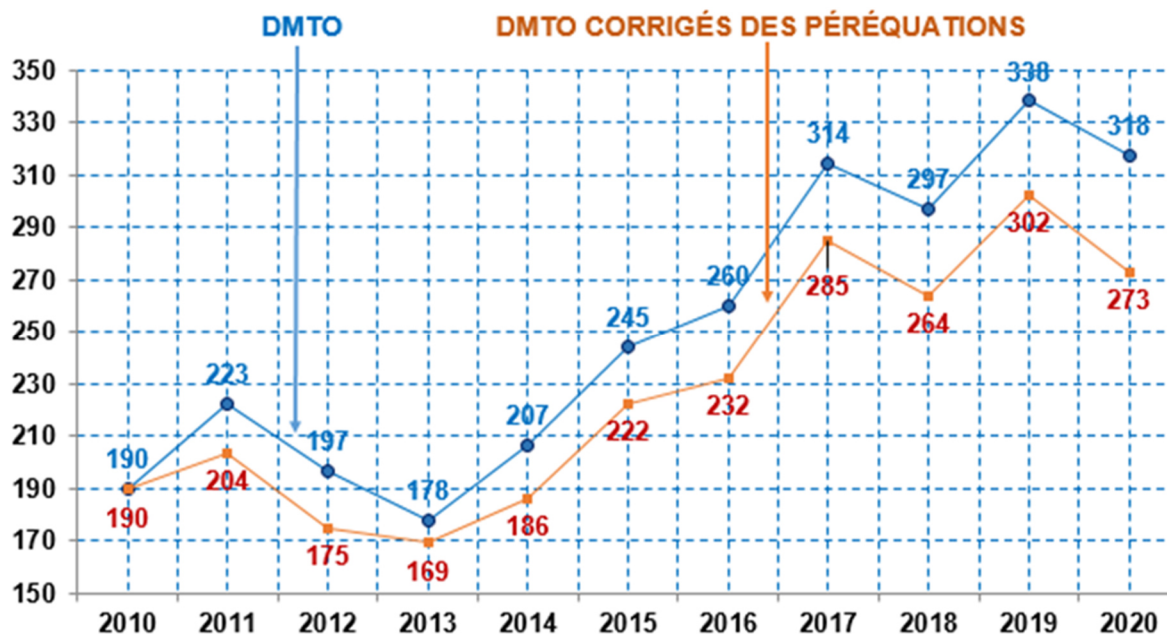


✓ Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Le montant des DMTO perçu en 2020 s'établit à 317,9 M€, en baisse de 6,0 % et de 20,4 M€, par rapport au montant constaté au compte administratif 2019 (338,3 M€). Bien qu'affectée par la crise, la dynamique structurelle de cette recette sur le territoire val-de-marnais a permis d'estomper son recul en 2020.

Le produit 2020 corrigé du montant de la péréquation nette (versement – reversement) calculée sur le produit 2019 soit 45,2 M€, s'élève à 272,7 M€ contre 302,4 M€. Le montant cumulé de la péréquation nette des DMTO depuis 2011 s'élèvent à 263,8 M€ soit 10,8 % du produit de la taxe 2010-2019 contre 10,4 % pour la période 2010-2018.

ÉVOLUTION DES DMTO ET DES DMTO NETS DES PÉRÉQUATIONS



✓ La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)

Suite à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'État a transféré une partie du produit de la TSCA aux départements en compensation des nouvelles compétences qui leur sont attribuées et pour contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours.

Le produit de TSCA perçu en 2020 est en hausse de 3,8 % par rapport à 2019. Il s'établit à 131,8 M€ contre 127,1 M€ en 2019. L'évolution annuelle moyenne sur la période 2015-2020 est de + 2,7 % soit + 3,3 M€ chaque année.

La TSCA est composée de deux parts :

- ✓ une part ancienne destinée à financer, d'une part, les transferts de compétence prévues par la loi du 13 août 2004 (article 52 de la loi de finances initiales 2005) et d'autre part, les services départementaux d'incendie et de secours, les SDIS (article 53 de la LFI 2005). Cette part s'élève à 63,9 M€ et est en hausse de 2,8 % par rapport à 2019 (62,2 M€). L'évolution annuelle moyenne sur la période 2015-2020 est de + 3,2 %.
- ✓ une part dite nouvelle (article 77 de la loi de finances initiales 2010) attribuée au Département afin de compenser la suppression de la taxe professionnelle. Cette part s'élève à 68,0 M€ et est en hausse de 4,7 % par rapport à 2019 (64,9 M€). Néanmoins, l'évolution annuelle moyenne sur la période 2015-2020 est inférieure avec + 2,3 %.

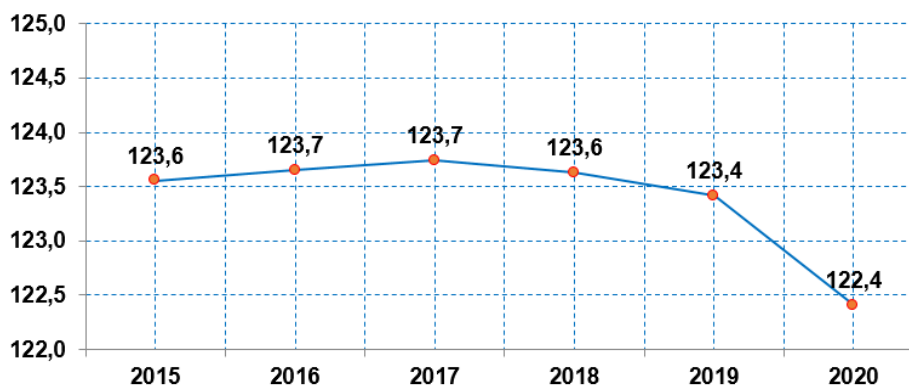
✓ La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

Le montant de la TICPE est en baisse de 0,8% et de 1,0 M€ en 2020 par rapport à 2019 (123,4 M€). Il s'agit de la troisième baisse consécutive avec une perte de produit de 0,2 M€ en 2019 et 0,1 M€ en 2018. L'évolution annuelle moyenne sur la période 2015-2020 est négative avec - 0,2 %, et une perte cumulée de 0,5 M€.

La TICPE se compose de trois parts :

- ✓ la part RSA historique (en contrepartie de la prise en charge de l'allocation RMI, calculée en référence aux dépenses exposées par l'État en 2003) est figée depuis cette date, soit 98,4 M€.
- ✓ la part RSA majoré (pour assurer la couverture des dépenses relatives à l'allocation forfaitaire majorée correspondant à l'ancienne allocation parent isolé (API)). Conformément à l'arrêté du 21 janvier 2017 constatant le droit à compensation des charges nettes résultant pour les départements du transfert de compétences prévu par la loi du 1^{er} décembre 2008, le droit à compensation du Val-de-Marne s'élève désormais à 15,1 M€ (compensation pérenne et figée).
- ✓ la part TOS-DDE (qui n'est ni figée ni notifiée est perçue de façon fractionnée chaque mois) fait l'objet de versements qui sont liés aux fluctuations réelles des ventes de carburants et dont les montants peuvent être variables d'un mois à l'autre, d'où la différence de montant reversé mois après mois par la paierie départementale. Depuis 2009, une fraction des transferts de charges (transferts de personnel TOS des collèges et de la DDE) de la loi du 13 août 2004, qui ne peut plus être couverte par la TSCA, est financée via cette part supplémentaire de TICPE. Cette troisième part représente 7,3 % de la TICPE et s'élève en 2020 à 8,9 M€ contre 9,9 M€ en 2019, soit une baisse de 10,2 %. L'évolution annuelle moyenne sur la période 2015-2020 est négative avec - 2,4 % (-1,1% en 2018 et -2,1% en 2019).

ÉVOLUTION DE LA TICPE DEPUIS 2015



✓ La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement, dont le nouveau périmètre est entré en vigueur depuis le 1^{er} mars 2012 dans le cadre de la réforme de la taxe d'urbanisme, est assise sur les opérations d'aménagement, les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, d'installations ou d'aménagements de toute nature faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

Cette taxe est composée d'une part communale dont le produit sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation et d'une part départementale servant à financer :

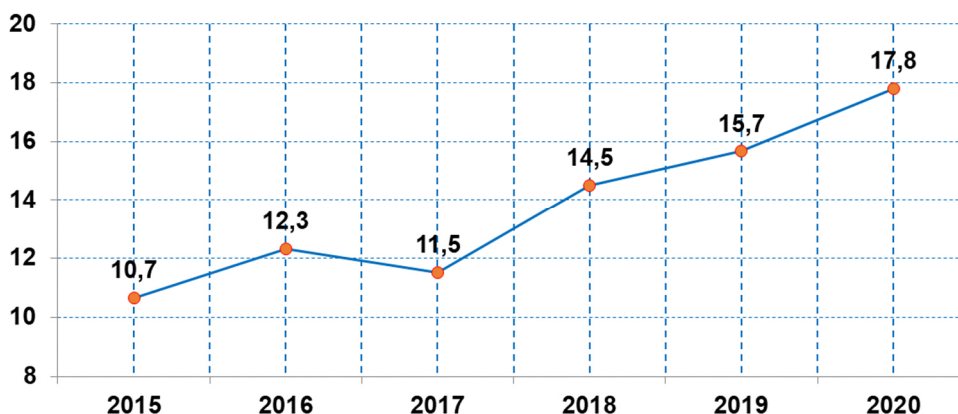
- la protection et la gestion des espaces naturels sensibles

- le financement du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, le CAUE.

Le taux départemental est en 2020 fixé à 2,50 %, taux maximum autorisé, soit 2,25 % pour le financement des espaces naturels sensibles et 0,25 % pour le financement du CAUE.

Le montant de la taxe d'aménagement est en hausse de + 3,6 % soit 17,8 M€ en 2020 contre 15,7 M€ en 2019. Malgré une année de baisse en 2017, l'évolution annuelle moyenne sur les cinq dernières années (2015 à 2020) s'élève à 10,8% soit +1,4 M€ chaque année.

ÉVOLUTION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT DEPUIS 2015



✓ La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE)

Le montant de TDCFE est en baisse de 2,6 % par rapport au montant perçu en 2019, ce qui reflète une diminution tendancielle de la consommation d'électricité par les ménages et les entreprises depuis trois ans, accentuée en 2020 par les effets de la crise sanitaire. Elle se chiffre à 10,2 M€ en 2020 contre 10,4 M€ en 2019, 10,5 M€ en 2018 et 11,5 M€ en 2017.

✓ La taxe additionnelle à la taxe de séjour

La taxe additionnelle à la taxe de séjour, affectée au soutien du tourisme sur le territoire, est instaurée depuis 2016. Après un fort repli en 2019 avec une baisse de 16,4 %, elle s'élève à 0,33 M€ en 2020 en hausse de + 32,8 % par rapport à 2019 (0,25 M€) et présente son plus haut niveau depuis sa mise en place. Les exonérations temporaires mises en place dans le cadre de la crise sanitaire influenceront sur cette recette au compte administratif 2021.

1.2.2. Une relative stabilité des dotations et compensations

Les recettes de dotations et de compensation d'un montant de 320,3 M€ progressent de 0,8 % et 2,5 M€. Hors fonds d'urgence en faveur des départements en difficultés pour 3,2 M€ versé en fin d'année, les dotations et compensations présentent une baisse de 0,7 M€ et 0,2 %. La dotation globale de fonctionnement (DGF) reste stable avec + 0,003 %, première hausse très relative après huit années de baisse consécutive.

Elles représentent 21,1% de l'ensemble des recettes de fonctionnement du Département contre 20,7 % en 2019.

De plus, comme évoqué précédemment, depuis 2017, une partie de la CVAE n'est plus perçue par les départements mais par les régions et ce montant est désormais comptabilisé dans les dotations et compensations à hauteur de 99,5 M€, niveau constant depuis 2017.

Dotations et compensations		2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF	BP	198,38	171,70	145,41	144,82	144,05	143,90
	CA	198,62	171,96	145,33	144,50	144,36	144,36
	% évol.	-11,9%	-13,4%	-15,5%	-0,6%	-0,1%	0,0%
	% exéc.	100,1%	100,2%	99,9%	99,8%	100,2%	100,3%
Attribution de compensation CVAE (à/c 2017)	BP			99,52	99,52	99,52	99,52
	CA			99,52	99,52	99,52	99,52
	% évol.	-	-	-	-	-	-
	% exéc.	-	-	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
FNGIR - Fonds national de garantie individuelle des ressources (à/c 2011)	BP	20,62	20,62	20,62	20,62	20,62	20,62
	CA	20,62	20,62	20,62	20,62	20,62	20,62
	% évol.	-0,0%	-	-	-	-	-
	% exéc.	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
DCRTP - Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (à/c 2011)	BP	26,59	26,59	23,50	22,50	21,87	21,86
	CA	26,59	26,59	22,61	22,55	21,86	21,86
	% évol.	-0,0%	-	-15,0%	-0,3%	-3,1%	-
	% exéc.	100,0%	100,0%	96,2%	100,2%	99,9%	100,0%
Dispositif de Compensation Péréquée - DCP (à/c 2014)	BP	10,80	11,21	12,00	12,91	13,03	14,13
	CA	10,78	11,13	12,07	12,96	13,56	13,82
	% évol.	3,8%	3,2%	8,5%	7,4%	4,6%	1,9%
	% exéc.	99,9%	99,3%	100,6%	100,4%	104,0%	97,8%
DGD - Dotation générale de décentralisation	BP	5,65	5,65	5,63	5,20	5,39	5,39
	CA	5,63	5,49	5,31	5,39	5,50	5,28
	% évol.	-0,8%	-2,4%	-3,3%	1,5%	2,1%	-4,1%
	% exéc.	99,6%	97,2%	94,4%	103,6%	102,1%	97,9%
FSDRIF - Fonds de solidarité des départements de la Région Île-de-France (à/c 2014)	BP	4,81	4,25	3,87	3,60	3,60	3,58
	CA	4,21	3,83	3,66	3,43	3,78	3,75
	% évol.	-2,2%	-9,1%	-4,4%	-6,4%	10,3%	-0,7%
	% exéc.	87,6%	90,1%	94,6%	95,2%	105,1%	104,8%
Allocations compensatrices	BP	9,62	8,00	6,78	6,07	6,47	6,02
	CA	9,20	9,34	6,75	6,73	6,42	5,90
	% évol.	-16,5%	1,5%	-27,8%	-0,3%	-4,7%	-8,1%
	% exéc.	95,7%	116,8%	99,5%	110,8%	99,2%	98,0%
Fonds d'urgence en faveur des départements en difficulté	BP						3,20
	CA		12,03		4,97		3,13
	% évol.	-	-	-	-	-	-
	% exéc.	-	-	-	-	-	97,7%
FCTVA - fonctionnement	BP			4,00	2,14	2,15	2,05
	CA			2,13	2,14	2,10	1,97
	% évol.	-	-	-	0,3%	-1,7%	-6,4%
	% exéc.	-	-	53,3%	100,1%	97,6%	95,9%
Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de taxe de publicité foncière	BP						
	CA	0,07				0,09	0,08
	% évol.	-16,3%	-	-	-	-	-9,5%
	% exéc.	-	-	-	-	-	-
Total BP des recettes directes		276,46	248,01	321,33	317,37	316,71	320,26
Total CA des recettes directes		275,72	260,98	318,00	322,81	317,81	320,28
% évol. globale recettes directes		-9,3%	-5,3%	21,8%	1,5%	-1,5%	0,8%
% exéc. globale recettes directes		99,7%	105,2%	99,0%	101,7%	100,3%	100,0%
Montants en millions d'euros							

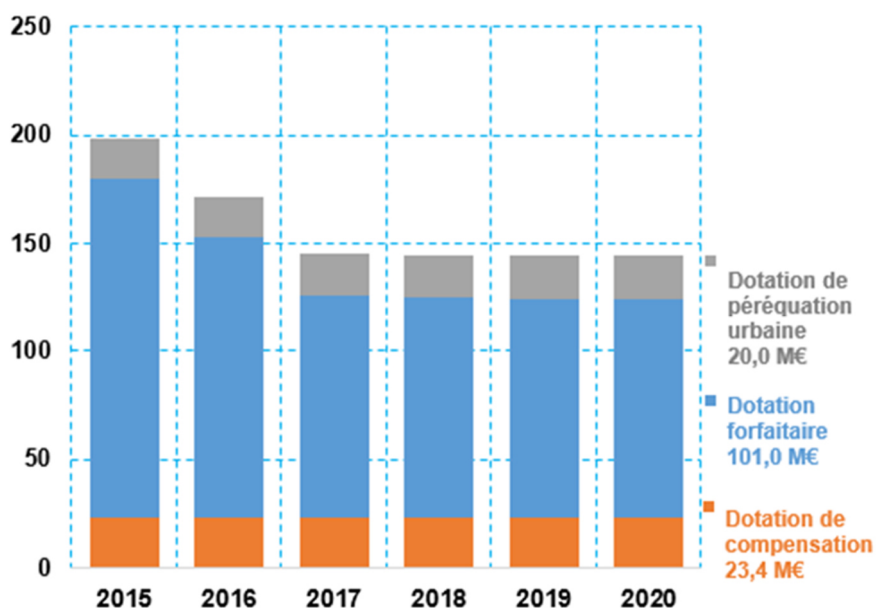
- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

La DGF versée par l'État en 2020 est pratiquement identique à 2019 (+ 5 010 €). Elle se chiffre à 144,4 M€. Elle se décompose en trois parts :

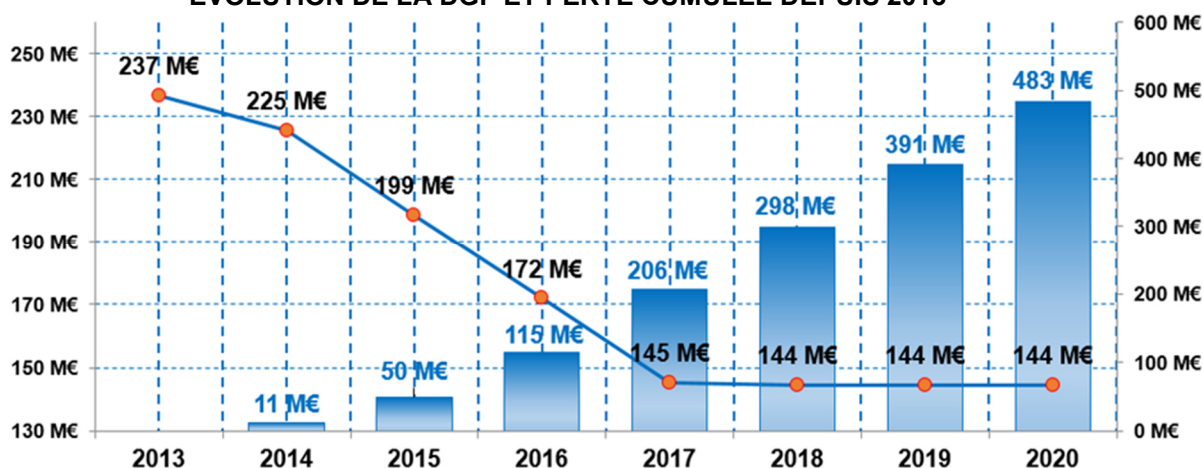
- ✓ la dotation forfaitaire qui a subi une baisse de 0,4% soit une perte en volume de 0,4 M€ correspondant à une part de la contribution du Département au redressement des comptes publics
- ✓ une progression de 2,1 % de la dotation de péréquation urbaine (DPU) qui est portée à 19,6 M€ soit une hausse de + 0,4 M€
- ✓ un gel de la dotation de compensation (DC) soit 23,4 M€.

DGF		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	BP	156,11	129,23	103,24	102,36	101,58	100,90
	CA	156,44	129,79	102,87	102,03	101,37	100,96
	% évol.	-14,6%	-17,0%	-20,7%	-0,8%	-0,6%	-0,4%
	% exéc.	100,2%	100,4%	99,6%	99,7%	99,8%	100,1%
Dotation de péréquation urbaine	BP	18,91	18,81	18,81	19,09	19,10	19,62
	CA	18,81	18,81	19,09	19,10	19,62	20,03
	% évol.	-	-	1,5%	0,0%	2,7%	2,1%
	% exéc.	99,5%	100,0%	101,5%	100,0%	102,7%	102,1%
Dotation de compensation	BP	23,37	23,67	23,37	23,37	23,37	23,37
	CA	23,37	23,37	23,37	23,37	23,37	23,37
	% évol.	-	-	-	-	-	-
	% exéc.	100,0%	98,7%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Total BP des recettes directes		198,38	171,70	145,41	144,82	144,05	143,90
Total CA des recettes directes		198,62	171,96	145,33	144,50	144,36	144,36
% évol. globale recettes directes		-11,9%	-13,4%	-15,5%	-0,6%	-0,1%	0,0%
% exéc. globale recettes directes		100,1%	100,2%	99,9%	99,8%	100,2%	100,3%
Montants en millions d'euros							

ÉVOLUTION DES COMPOSANTES DE LA DGF



ÉVOLUTION DE LA DGF ET PERTE CUMULÉE DEPUIS 2013



Par rapport à 2013, la DGF 2020 du Département a baissé de 92,5 M€ soit une perte cumulée depuis 2014 de 483,4 M€.

✓ La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Ces deux mécanismes, instaurés par l'article 78 de la loi de finances pour 2010, compensent le manque à gagner pour les collectivités, consécutif à la suppression de la taxe professionnelle.

La DCRTP est reversée par l'État aux collectivités pour stabiliser le niveau de leurs ressources avant et après la réforme de la taxe professionnelle. Les collectivités territoriales bénéficiaires de la réforme se voient prélever une partie de leurs ressources qui est reversée aux collectivités perdantes au titre du FNGIR, afin qu'elles bénéficient d'une compensation à l'euro près.

La DCRTP et le FNGIR étaient figés jusqu'à 2016. En effet, calculés au titre de l'année 2010, ils n'avaient par la suite pas vocation à évoluer en fonction de la hausse ou de la baisse des ressources des collectivités à compter de l'exercice 2010. Ils s'élevaient respectivement à 26,6 M€ et 20,6 M€. Cependant en 2017, la DCRTP a diminué de 15,0 % et a été ramenée à un montant de 22,6 M€ au lieu de 26,6 M€, en raison de la décision prise en loi de finances d'intégrer cette dotation dans l'enveloppe normée qui est utilisée au titre de la péréquation horizontale. En 2018, elle a continué de baisser, mais dans une moindre mesure avec - 0,3 % par rapport à 2017. Après une baisse en 2019 de 3,1 % et de 0,7 M€, elle est stabilisée en 2020 à hauteur de 21,9 M€. Au total, la perte de ressources pour le Département a été de 4,7 M€ sur trois ans (2017-2019). Le FNGIR reste stable et s'élève à 20,6 M€.

✓ Le dispositif de compensation péréquée (DCP)

L'article 42 de la loi de finances initiales pour 2014 a affecté aux départements les produits nets des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec une première part au titre de la compensation du reste à charge des départements en matière d'ALS, après prise en compte des dotations de compensation, et une seconde part au titre de la péréquation prenant en compte des critères de ressources et de charges des départements.

Cette recette s'élève à 13,8 M€ en 2020 contre 13,6 M€ en 2019 soit une augmentation de 1,9 %.

✓ La dotation générale décentralisation (DGD)

La DGD s'élève à 5,3 M€ en 2020 contre 5,5 M€ en 2019 soit une baisse de 4,1 %.

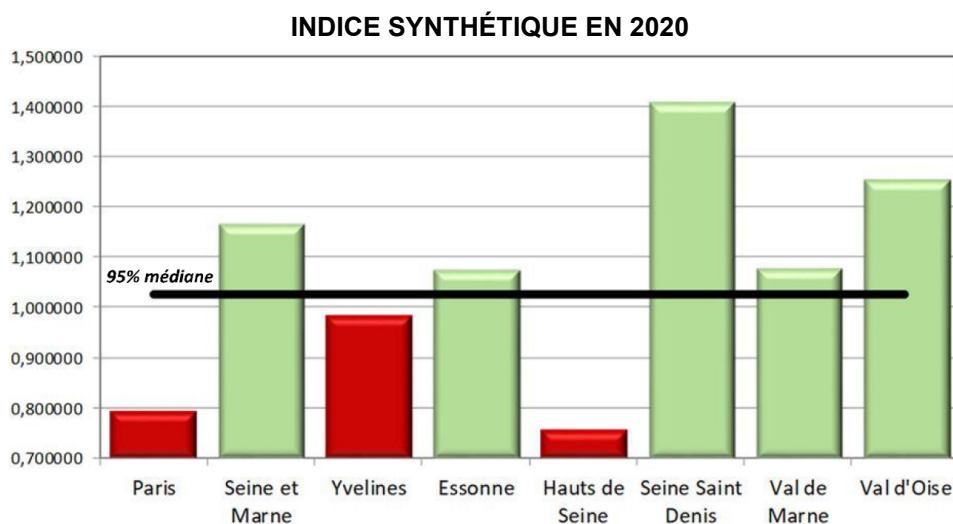
✓ Le fonds de solidarité des départements de la Région Île-de-France (FSDRIF)

Ce fonds a été créé par l'article 135 de la loi de finances pour 2014 pour corriger l'inégale répartition de richesse fiscale et de charges des départements franciliens.

Les ressources globales du FSDRIF ont été fixées à 60 M€ pour 2020 et l'enveloppe reste stable depuis 2014. Le mécanisme repose sur un indice synthétique (IS) de ressources et de charges (50 % du potentiel financier par habitant, 25 % du revenu par habitant, 15 % de la proportion du RSA et de 10 % de la proportion des bénéficiaires d'aides au logement) qui permet d'alimenter le fonds par des prélèvements sur les ressources de certains départements de la Région Île-de-France afin de les reverser à d'autres départements de la Région. L'attribution revenant à chaque département éligible au versement est calculée en fonction de l'écart négatif entre l'IS du département bénéficiaire et 95 % de l'IS médian, multiplié par sa population DGF.

Depuis sa création, trois mêmes départements sont contributeurs (Hauts-de-Seine, Paris, Yvelines) et cinq mêmes départements sont bénéficiaires (Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise, Seine-et-Marne, Essonne et Val-de-Marne).

Cette recette s'élève à 3,8 M€ en 2020 avec une légère baisse de 0,7% et de 0,03 M€.



BILAN DU FONDS SUR LA PÉRIODE DEPUIS SA CRÉATION EN 2014

Bilan FSDRIF en k€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Enveloppe		60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
75	Paris	-26 598	-26 516	-27 702	-28 331	-27 536	-30 000	-30 000
77	Seine et Marne	11 155	11 181	11 316	10 902	11 002	10 424	9 725
78	Yvelines	-3 402	-3 484	-2 298	-2 250	-2 464	-2 722	-3 616
91	Essonne	2 163	2 263	2 788	3 035	3 003	2 899	3 184
92	Hauts de Seine	-30 000	-30 000	-30 000	-29 419	-30 000	-27 278	-26 384
93	Seine Saint Denis	28 398	28 577	27 852	27 864	28 792	29 236	29 810
94	Val de Marne	4 306	4 209	3 829	3 659	3 427	3 781	3 753
95	Val d'Oise	13 977	13 770	14 216	14 539	13 776	13 660	13 528
TOTAL		0	0	0	0	0	0	0

Document RCF

✓ Les allocations compensatrices

Les allocations compensatrices servant de variable d'ajustement à l'enveloppe normée s'élèvent à 5,9 M€, en baisse de 8,1 % (- 0,5 M€) par rapport à 2019. Ces diverses compensations (exonérations de la taxe sur le foncier bâti, exonérations de fiscalité directe

locale, compensation au titre de la contribution économique territoriale) ont été en baisse régulière et importante depuis plusieurs années, en plus de la diminution de la DGF.

1.2.3. Les fonds de péréquation DMTO et CVAE en progression

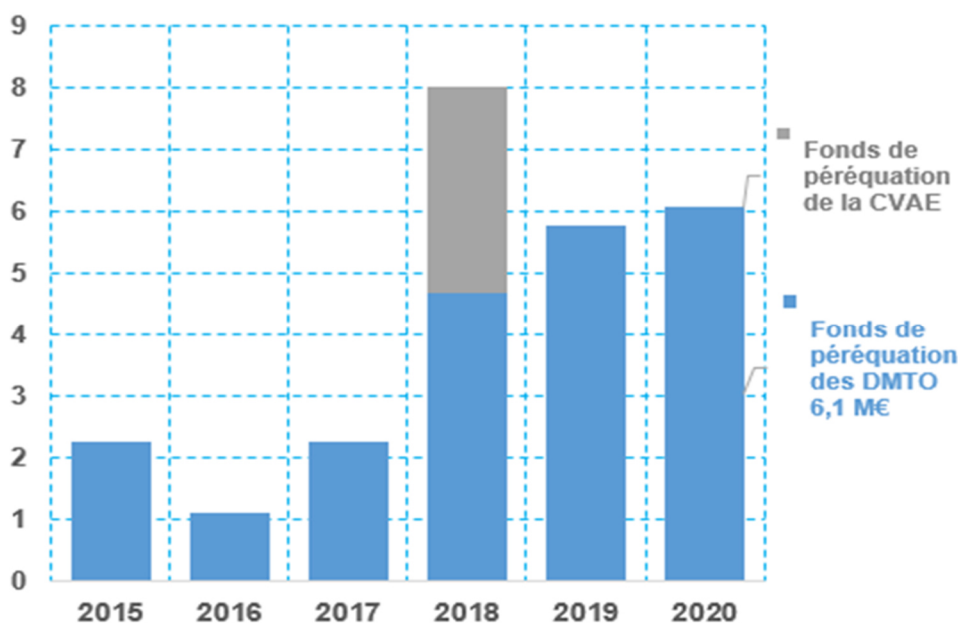
En 2020, le montant des versements au titre de la péréquation DMTO et CVAE s'élève à 6,1 M€ soit une hausse de 5,1 % par rapport à cette recette en 2019.

Le fonds de solidarité en faveur des départements (FSD), également appelé fonds de péréquation des DMTO, a été créé par l'article 78 de la loi de finances pour 2014 afin de réduire les inégalités relatives aux charges en matière d'allocations individuelles de solidarité (AIS) que sont l'APA, la PCH et le RSA. Cette recette s'est élevée à 6,1 M€ en 2020, soit une augmentation de 5,1 %.

Fonds de péréquation DMTO et CVAE		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fonds de péréquation des DMTO	BP	1,37		2,48	5,37	4,60	5,83
	CA	2,27	1,10	2,27	4,69	5,78	6,08
	% évol.	162,1%	-51,4%	106,3%	106,4%	23,3%	5,1%
	% exéc.	166,2%	-	91,5%	87,4%	125,8%	104,2%
Fonds de péréquation de la CVAE	BP						
	CA				3,35		
	% évol.	-	-	-	-	-	-
	% exéc.	-	-	-	-	-	-
Total BP des recettes directes		1,37		2,48	5,37	4,60	5,83
Total CA des recettes directes		2,27	1,10	2,27	8,04	5,78	6,08
% évol. globale recettes directes		162,1%	-51,4%	106,3%	253,9%	-28,1%	5,1%
% exéc. globale recettes directes		166,2%	-	91,5%	149,8%	125,8%	104,2%

Montants en millions d'euros

ÉVOLUTION DES FONDS DE PÉREQUATION DMTO ET CVAE



1.2.4. Un repli significatif des autres recettes

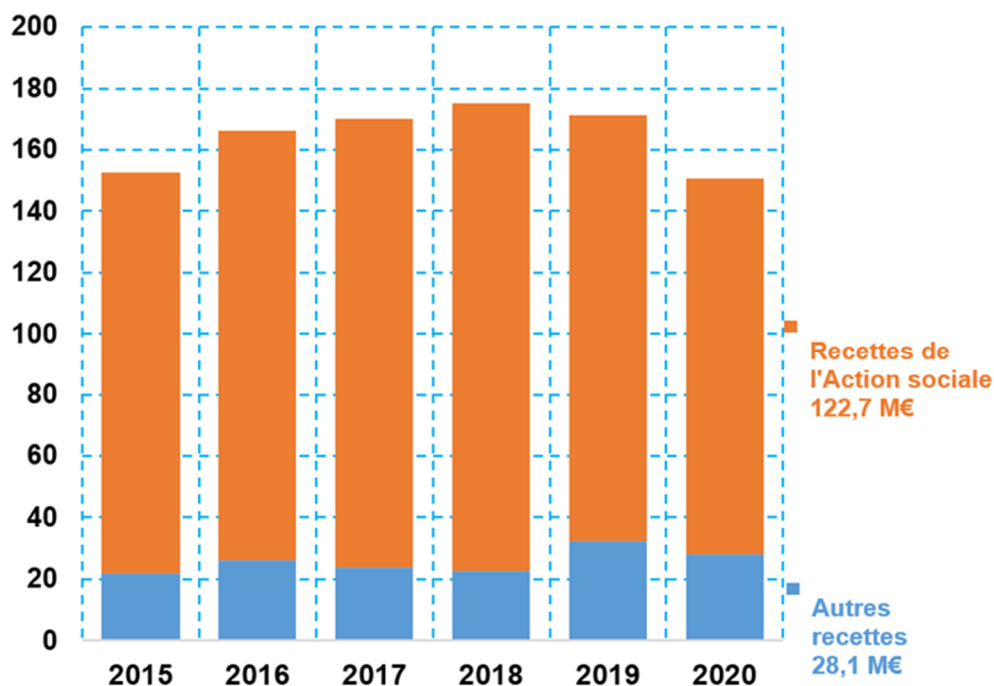
Les autres recettes représentent 9,9 % du total des recettes de fonctionnement et s'élèvent à 150,8 M€. Elles sont en forte baisse avec - 11,9 % par rapport à 2019 soit une perte de 20,2 M€.

Ce recul concerne les recettes d'action sociale pour 16,0 M€ (- 11,5 %) mais aussi les autres recettes pour 4,3 M€ (- 13,3 %) dont 3,3 M€ au titre de la reprise en 2019 du solde des prêts

d'honneur en faveur du personnel qui étaient précédemment gérés hors budget. Cette recette exceptionnelle avait permis d'intégrer ces opérations dans la comptabilité du Département. Par ailleurs, il convient de noter une baisse de 1,8 M€ au titre des redevances et droits des services des loisirs et de la culture fortement affectés en 2020 par la crise sanitaire (- 31,9 %).

Autres recettes de fonctionnement		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Action sociale	BP	132,32	133,62	131,62	138,90	135,50	127,91
	CA	130,77	140,22	146,25	152,30	138,62	122,67
	% évol.	-4,3%	7,2%	4,3%	4,1%	-9,0%	-11,5%
	% exéc.	98,8%	104,9%	111,1%	109,6%	102,3%	95,9%
FARPI	BP	2,82	3,20	3,40	3,40	3,40	3,40
	CA	3,36	2,44	3,04	2,95	2,97	3,08
	% évol.	3,1%	-27,3%	24,5%	-3,0%	0,6%	3,6%
	% exéc.	119,2%	76,4%	89,5%	86,9%	87,4%	90,5%
Contribution au financement du FSH	BP	1,38	1,38	1,47	1,47	1,64	1,64
	CA	1,60	1,64	1,67	1,41	2,00	1,69
	% évol.	18,0%	2,5%	1,8%	-15,7%	41,9%	-15,3%
	% exéc.	116,4%	119,3%	113,9%	95,9%	121,8%	103,1%
Redevances d'occupation du domaine public	BP	2,28	2,31	2,56	2,57	7,77	8,25
	CA	2,26	2,61	2,62	3,05	8,27	8,27
	% évol.	-2,0%	15,6%	0,4%	16,4%	171,1%	-0,1%
	% exéc.	99,1%	113,2%	102,4%	118,6%	106,4%	100,2%
Redevances et droits des services des loisirs et de la culture	BP	4,17	3,80	3,92	4,07	4,17	3,98
	CA	3,29	3,57	3,82	3,58	3,71	2,52
	% évol.	-21,3%	8,4%	7,1%	-6,3%	3,5%	-31,9%
	% exéc.	78,9%	93,9%	97,5%	87,9%	88,9%	63,4%
Reversement sur rémunérations et charges hors action sociale	BP	1,65	1,83	2,04	1,81	1,71	1,87
	CA	2,09	1,77	1,98	1,85	2,37	1,72
	% évol.	26,7%	-14,9%	11,4%	-6,2%	28,0%	-27,5%
	% exéc.	126,4%	97,0%	97,0%	102,2%	138,4%	91,8%
Revenus des immeubles	BP	0,84	0,78	0,86	0,88	0,79	0,69
	CA	0,63	0,86	0,64	0,86	1,12	0,72
	% évol.	-6,0%	36,7%	-24,7%	34,1%	29,2%	-35,6%
	% exéc.	74,8%	109,3%	75,2%	97,6%	141,1%	103,9%
Produits de gestion courante et recouvrements divers hors action sociale	BP	0,31	0,54	0,90	0,81	0,74	0,65
	CA	0,45	0,61	1,39	1,04	0,89	0,64
	% évol.	-23,6%	34,0%	127,6%	-24,6%	-14,4%	-28,4%
	% exéc.	146,6%	113,1%	154,2%	129,7%	121,1%	98,4%
Produits financiers	BP	0,56	0,65	1,50	0,78	0,80	0,70
	CA	1,05	1,46	0,79	0,72		1,13
	% évol.	153,4%	38,6%	-45,9%	-8,1%	-	-
	% exéc.	186,9%	223,9%	52,5%	92,7%	-	161,5%
Produits exceptionnels	BP	1,72	4,49	1,04	1,84	1,40	1,70
	CA	1,26	5,05	1,47	2,09	5,22	2,21
	% évol.	0,5%	300,3%	-70,9%	41,9%	150,1%	-57,7%
	% exéc.	73,2%	112,5%	141,4%	113,5%	373,2%	130,0%
Autres recettes de fonctionnement	BP	4,92	5,45	6,76	5,81	5,83	5,88
	CA	5,79	6,10	6,34	5,27	5,93	6,17
	% évol.	-2,2%	5,2%	4,0%	-16,9%	12,4%	4,1%
	% exéc.	118%	112%	94%	91%	102%	105%
Total BP des recettes directes		152,97	158,05	156,05	162,34	163,76	156,67
Total CA des recettes directes		152,56	166,32	170,01	175,14	171,10	150,81
% évol. globale recettes directes		-3,6%	9,0%	2,2%	3,0%	-2,3%	-11,9%
% exéc. globale recettes directes		99,7%	105,2%	108,9%	107,9%	104,5%	96,3%
Montants en millions d'euros							

ÉVOLUTION DES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



• es recettes de l'action sociale

Les recettes de l'action sociale s'élèvent à 122,7 M€ contre 138,6 M€ en 2019 soit une diminution de -16,0 M€ représentant - 11,5 %. Cinq domaines présentent des évolutions à la baisse :

- -11,2 M€ dans le domaine de la famille et de l'enfance (- 23,5 %) ;
- -2,5 M€ dans le domaine des personnes en situation de handicap (- 10,2 %) ;
- -1,8 M€ dans le domaine des personnes dépendantes (APA) (- 5,3 %) ;
- -1,3 M€ dans le domaine de la prévention médico-sociale (- 28,2 %) ;
- -0,5 M€ dans le domaine des personnes âgées (- 4,1 %).

La diminution la plus forte touche le domaine de la petite enfance et représente 68 % de la baisse totale du secteur famille et enfance. La crise sanitaire de la Covid-19 a impacté l'activité des crèches avec une fermeture des établissements du 16 mars au 12 mai 2020. Une reprise d'activité progressive a été mise en œuvre à compter du 13 mai 2020 et l'ensemble des crèches départementales hormis celles en travaux ont été ré-ouvertes en septembre 2020.

La baisse de recettes dans le domaine des personnes en situation de handicap correspond à la mise en place du paiement différentiel dans les établissements pour personnes handicapées dans le Val-de-Marne à compter du 1^{er} janvier 2020. Ce dispositif consiste pour le Conseil départemental à payer à l'établissement la part de l'aide sociale, c'est à dire la différence entre les frais d'hébergement facturés et la participation du bénéficiaire. Le Département ne fait plus l'avance de la participation des bénéficiaires, ce qui induit une diminution équivalente des dépenses et des recettes.

Par ailleurs, on constate une baisse de 1,3 M€ de la dotation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'APA suite à la pondération des critères d'attribution sur l'APA2 (potentiel fiscal, RSA...) et son nouveau mode de calcul qui est effectif depuis 2019 conformément à l'application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV).

La crise sanitaire a eu un impact direct sur les recettes des PMI en raison de la fermeture d'un certain nombre de centres entre la mi-mars 2020 et début septembre 2020. La réouverture des centres de PMI a été progressive, soit 42 centres de PMI ouverts sur 72 à la mi-mars 2021 et une reprise complète des activités mi-septembre 2020.

La perte ou diminution des recettes est essentiellement liée à la participation de la CPAM sur la facturation des actes médicaux (Sesam Vitale) couplée à la pénurie de recrutement de médecins en 2020 qui a eu pour impact une baisse des consultations et des actes médicaux.

En moyenne, les recettes perçues de la CPAM sont proches des 320 000 € par mois. La perte des recettes afférentes à sa participation est évaluée en 2020 à 1 755 344 €.

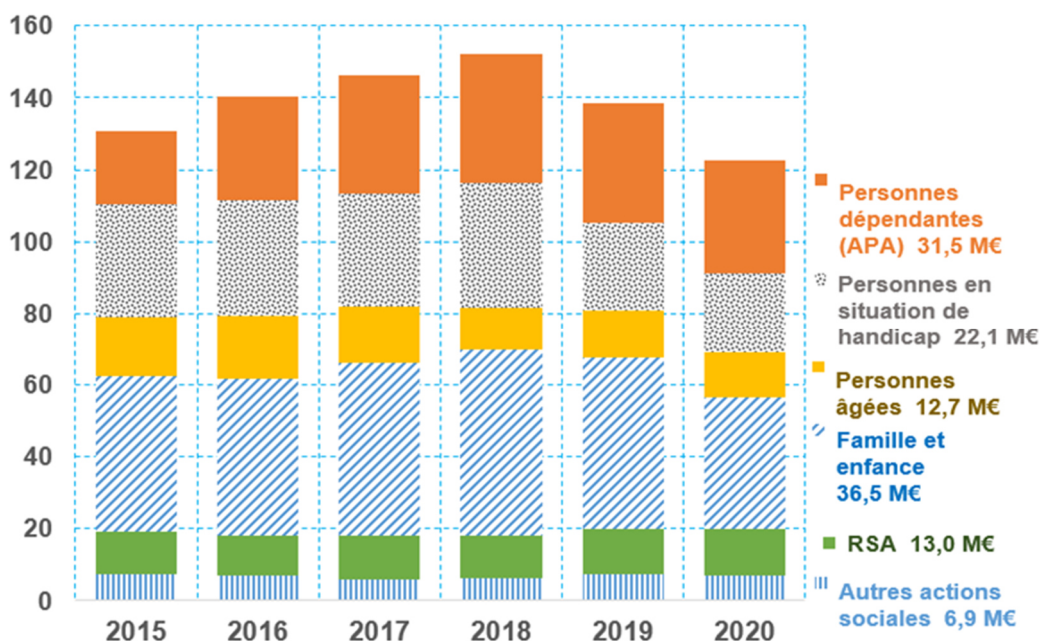
Les recettes relatives au domaine des personnes âgées sont en baisse. En effet, la délivrance du forfait de la carte améthyste implique une contribution des bénéficiaires. Le forfait dédié aux retraités imposables ayant été supprimé à la suite de la mise en place du Navigo sénior par la Région Île-de-France, le montant de la recette a diminué.

Par ailleurs, les recettes liées aux recouvrements sur succession, au titre de l'hébergement des personnes âgées, ont baissé en raison du délai nécessaire à la résorption des retards pris lors de la crise malgré la mise en place du travail à distance.

L'augmentation du montant des recettes du RSA correspond aux versements de l'État dans le cadre du plan pauvreté. La convention avec l'État portant sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté intégrant le FAPI, a permis une recette supplémentaire en 2020 et il est également attendu une recette supplémentaire en 2021. De plus, le projet porté par le Département dans le cadre de l'appel à projets sur la mise en place du service public de l'insertion, a été retenu générant une recette de 180 000 € en 2020 et une somme complémentaire de 120 000 € en 2021.

Action sociale		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Personnes dépendantes (APA)	BP	18,67	28,06	28,71	30,75	34,12	32,76
	CA	20,26	28,58	32,72	35,89	33,27	31,50
	% évol.	2,1%	41,0%	14,5%	9,7%	-7,3%	-5,3%
	% exéc.	108,5%	101,8%	114,0%	116,7%	97,5%	96,2%
Personnes en situation de handicap	BP	28,95	30,15	29,22	30,36	24,14	18,61
	CA	31,51	32,38	31,66	34,72	24,57	22,07
	% évol.	1,6%	2,7%	-2,2%	9,7%	-29,2%	-10,2%
	% exéc.	108,8%	107,4%	108,3%	114,4%	101,8%	118,6%
Personnes âgées	BP	23,31	14,81	13,21	14,87	13,34	10,93
	CA	16,73	17,78	15,75	11,84	13,22	12,67
	% évol.	-25,5%	6,3%	-11,4%	-24,8%	11,7%	-4,1%
	% exéc.	71,8%	120,0%	119,3%	79,6%	99,1%	116,0%
Famille et enfance	BP	43,09	43,04	43,44	45,25	45,22	46,19
	CA	43,02	43,24	48,07	51,81	47,75	36,53
	% évol.	-3,6%	0,5%	11,2%	7,8%	-7,8%	-23,5%
	% exéc.	99,8%	100,5%	110,7%	114,5%	105,6%	79,1%
RSA	BP	11,78	11,15	11,10	10,95	11,50	11,73
	CA	12,03	11,16	12,07	11,77	12,39	13,01
	% évol.	2,4%	-7,3%	8,2%	-2,5%	5,3%	5,0%
	% exéc.	102,2%	100,1%	108,7%	107,5%	107,7%	110,9%
Prévention médico-sociale	BP	6,28	6,19	5,72	5,37	5,83	5,20
	CA	6,83	6,65	5,52	4,64	4,62	3,31
	% évol.	4,4%	-2,6%	-17,1%	-15,9%	-0,4%	-28,2%
	% exéc.	108,7%	107,5%	96,5%	86,4%	79,2%	63,7%
Services communs et autres interventions	BP	0,23	0,22	0,23	1,34	1,35	2,49
	CA	0,38	0,43	0,46	1,63	2,81	3,57
	% évol.	5,4%	15,0%	5,5%	256,5%	72,5%	27,2%
	% exéc.	164,9%	192,7%	201,0%	121,1%	208,3%	143,5%
Total BP des recettes directes		132,32	133,62	131,62	138,90	135,50	127,91
Total CA des recettes directes		130,77	140,22	146,25	152,30	138,62	122,67
% évol. globale recettes directes		-4,3%	7,2%	4,3%	4,1%	-9,0%	-11,5%
% exéc. globale recettes directes		99%	105%	111%	110%	102%	96%
Montants en millions d'euros							

ÉVOLUTION DES AUTRES RECETTES DE L'ACTION SOCIALE



Le secteur de l'enfance et de la famille est le plus touché par la baisse des autres recettes de fonctionnement. Elles s'élèvent dans ce secteur à 36,5 M€ en 2020 contre 47,8 M€ en 2019, soit une baisse de 11,2 M€ et de 23,5 %. Cette diminution concerne principalement le secteur des crèches pour - 7,6 M€ (- 18,2 %) répartie en :

- - 4,6 M€ au titre des participations parentales (- 35,9 %) ;
- - 3,0 M€ au titre de la participation de la Caisse d'allocations familiales (- 23,1 %).

Les pertes de recettes liées à la fermeture de l'ensemble des structures pendant deux mois, accentuées par une baisse d'activité lors de la réouverture, liée aux situations de chômage et de télétravail des parents, sont évaluées à près de 16 M€ (dont 4,6 M€ au titre de la participation des familles et 11,4 M€ au titre de la participation de la CAF). Cette baisse a été partiellement compensée par le versement d'une indemnisation de la CAF à hauteur de 8,4 M€ destinée à soutenir les établissements d'accueil du jeune enfant dans le cadre de leur réouverture post confinement.

La deuxième baisse sensible concerne le secteur des mineurs isolés étrangers avec - 3,4 M€ (- 56,6 %) :

- -1,9 M€ au titre de la participation de l'État. Cette évolution est essentiellement due aux nouvelles modalités de financement par l'État des évaluations et mises à l'abri des MNA issues du décret du 25 juin 2020. Ces mesures induisent des modalités de remboursement moins favorables pour le Département ;
- - 1,2 M€ au titre des recouvrements auprès d'autres départements et collectivités publiques, suite à dessaisissement judiciaire ;
- - 0,3 M€ au titre de l'apurement des rattachements de dépenses suite à l'amélioration de l'exécution des rattachements 2019 lors de la gestion 2020.

2. La section d'investissement

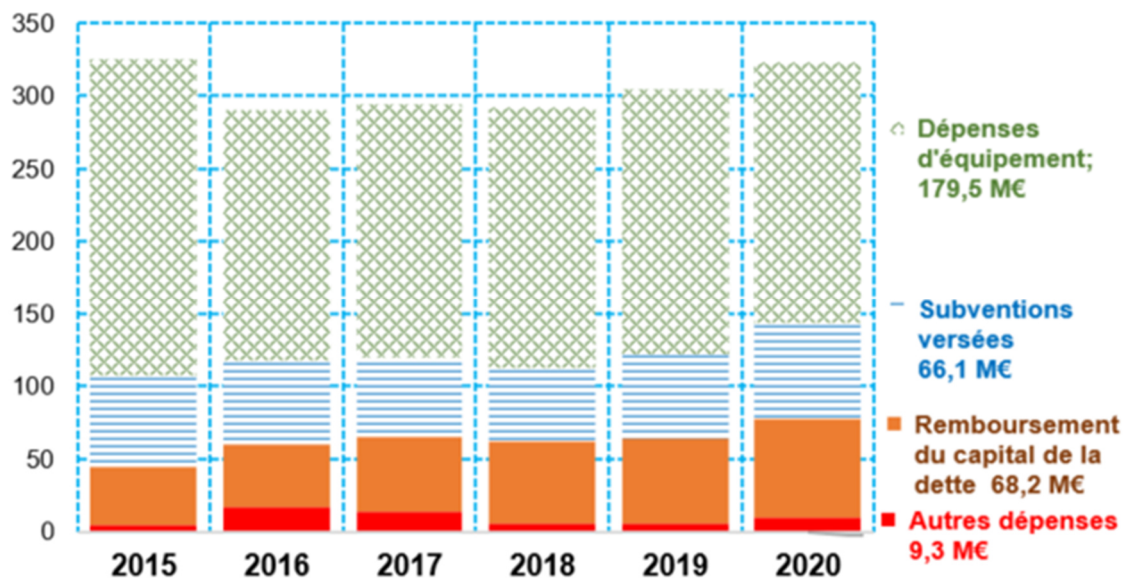
2.1. Des dépenses à la hausse

Après un léger recul en 2018 de 0,8 % et une reprise en 2019, les dépenses d'investissement se sont élevées à 323 M€ en 2020, en progression de 6,0 %.

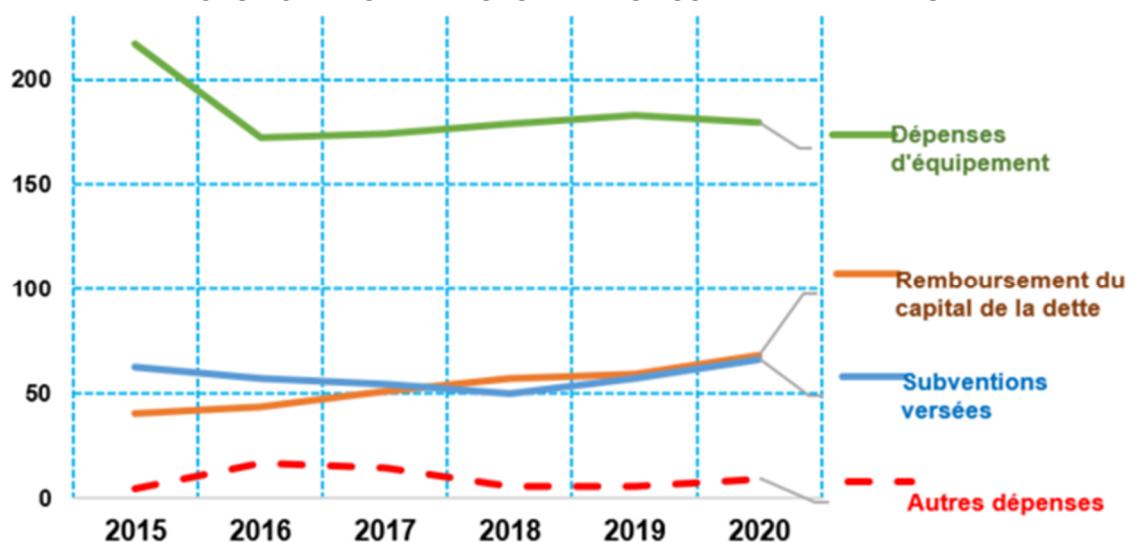
ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

Dépenses d'investissement		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement	BP	209,48	204,97	186,36	197,22	200,30	219,92
	CA	216,66	172,53	173,77	178,90	183,06	179,46
	% évol.	30,2%	-20,4%	0,7%	3,0%	2,3%	-2,0%
	% exéc.	103,4%	84,2%	93,2%	90,7%	91,4%	81,6%
Subventions versées	BP	79,98	70,80	80,00	64,14	69,28	70,23
	CA	62,67	57,11	54,47	49,82	57,29	66,10
	% évol.	17,0%	-8,9%	-4,6%	-8,5%	15,0%	15,4%
	% exéc.	78,4%	80,7%	68,1%	77,7%	82,7%	94,1%
Remboursement du capital de la dette	BP	40,81	43,76	50,48	57,62	60,75	63,59
	CA	40,32	43,76	51,16	56,92	58,88	68,16
	% évol.	17,8%	8,5%	16,9%	11,3%	3,4%	15,8%
	% exéc.	98,8%	100,0%	101,4%	98,8%	96,9%	107,2%
Opérations sous mandat	BP	3,12	4,96	7,47	5,43	0,99	0,49
	CA	2,40	6,66	4,26	3,83	0,57	0,31
	% évol.	1 536,4%	177,3%	-36,0%	-10,1%	-85,2%	-45,4%
	% exéc.	77,0%	134,3%	57,0%	70,4%	57,3%	63,9%
Plan de relance FCTVA en 2015 - Prêt à taux 0% Remboursement en 2016 et en 2017	BP		8,46	8,46			
	CA		8,46	8,46			
	% évol.	-	-	-	-	-	-
	% exéc.	-	100,0%	100,0%	-	-	-
Autres dépenses	BP	1,83	2,19	2,06	2,40	3,99	3,76
	CA	2,30	1,26	1,40	1,79	4,81	8,95
	% évol.	22,3%	-45,2%	11,0%	27,6%	169,4%	86,0%
	% exéc.	125,6%	57,6%	67,9%	74,4%	120,5%	237,8%
Total BP des dépenses directes		335,22	335,14	334,84	326,81	335,31	358,00
Total CA des dépenses directes		324,35	289,77	293,52	291,25	304,61	322,98
% évol. globale dépenses directes		26,6%	-10,7%	1,3%	-0,8%	4,6%	6,0%
% exéc. globale dépenses directes		96,8%	86,5%	87,7%	89,1%	90,8%	90,2%
Montants en millions d'euros							

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE



ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE



En 2020, le taux de réalisation des dépenses inscrites au budget primitif est de 90,2 % en léger recul par rapport à 2019 où le taux était de 90,8 %. Malgré un contexte difficile, le niveau atteint en 2020 est égal à la moyenne des cinq dernières années.

**ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
HORS REMBOURSEMENT DE LA DETTE PAR DOMAINE**

Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Services généraux	BP	15,34	24,73	29,40	19,17	44,33	57,58
	CA	16,35	21,96	22,58	14,89	40,35	44,72
	% évol.	20,4%	34,4%	2,8%	-34,1%	171,0%	10,8%
	% exéc.	106,5%	88,8%	76,8%	77,7%	91,0%	77,7%
Sécurité	BP	2,60	2,28	2,24	1,45	1,71	1,90
	CA	1,66	1,12	1,28	1,57	1,82	2,03
	% évol.	36,3%	-32,3%	14,3%	22,5%	15,8%	11,3%
	% exéc.	63,7%	49,4%	57,3%	108,4%	106,4%	106,5%
Enseignement	BP	73,45	83,11	71,75	84,92	70,84	77,85
	CA	83,19	63,19	72,70	75,25	65,31	73,46
	% évol.	36,8%	-24,0%	15,1%	3,5%	-13,2%	12,5%
	% exéc.	113,3%	76,0%	101,3%	88,6%	92,2%	94,4%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports & loisirs	BP	9,87	8,51	8,82	6,03	8,05	7,67
	CA	8,05	7,93	5,62	3,84	9,35	4,61
	% évol.	49,8%	-1,4%	-29,1%	-31,6%	143,4%	-50,7%
	% exéc.	81,5%	93,2%	63,7%	63,7%	116,1%	60,1%
Action sociale et prévention médico-sociale	BP	27,09	22,64	21,79	24,55	30,94	31,48
	CA	27,25	18,96	17,04	20,07	24,90	27,18
	% évol.	20,9%	-30,4%	-10,1%	17,8%	24,1%	9,1%
	% exéc.	100,6%	83,7%	78,2%	81,8%	80,5%	86,3%
Voirie et transports	BP	82,87	77,11	79,05	78,89	69,28	69,05
	CA	78,55	76,50	72,59	74,80	72,25	67,67
	% évol.	17,8%	-2,6%	-5,1%	3,1%	-3,4%	-6,3%
	% exéc.	94,8%	99,2%	91,8%	94,8%	104,3%	98,0%
Eau et assainissement	BP	24,19	23,65	24,38	14,02	6,75	4,01
	CA	13,24	16,46	19,30	11,33	2,82	4,03
	% évol.	121,6%	24,3%	17,2%	-41,3%	-75,1%	43,2%
	% exéc.	54,7%	69,6%	79,1%	80,8%	41,7%	100,6%
Habitat, aménagement urbain et environnement	BP	58,99	49,35	46,93	40,16	42,65	44,86
	CA	55,75	39,89	31,24	32,58	28,93	31,13
	% évol.	21,4%	-28,5%	-21,7%	4,3%	-11,2%	7,6%
	% exéc.	94,5%	80,8%	66,6%	81,1%	67,8%	69,4%
Total BP des dépenses directes		294,41	291,38	284,36	269,19	274,56	294,41
Total CA des dépenses directes		284,03	246,01	242,36	234,33	245,73	254,82
% évol. globale dépenses directes		27,9%	-13,4%	-1,5%	-3,3%	4,9%	3,7%
% exéc. globale dépenses directes		96,5%	84,4%	85,2%	87,1%	89,5%	86,6%
Montants en millions d'euros							

- Services généraux et sécurité (hors remboursement en capital de la dette)

Les services généraux représentent en 2020 un montant 44,7 M€, en progression de 10,8 % par rapport à 2019, soit + 4,4 M€. Ces dépenses d'investissement ont porté sur des postes récurrents tels que :

- l'acquisition de logiciels : 4,1 M€ ;
- l'acquisition de matériels informatiques : 2,2 M€ ;
- la rénovation des sites centraux : 0,9 M€ ;
- les travaux dans les bâtiments administratifs : 0,9 M€.

L'augmentation constatée s'explique plus particulièrement par :

- la poursuite des travaux liés à la démolition / reconstruction de l'immeuble Eiffel : 12 M€, soit + 8,8 M€ par rapport à 2019 ;
- les travaux de création d'une unité centrale de production au collège George Brassens : 0,9 M€ ;

- Cet exercice 2020 marque également la fin des travaux relatifs à la rénovation de la Cité des métiers et au regroupement du service du parc automobile sur le site de Valenton ;
- les crédits consacrés à l'abondement du FS2i restent relativement stables au titre de cette deuxième année de contribution à ce fonds, avec un montant de dépense de 16,2 M€, à rapprocher d'une recette de 22 M€.

PRÉSENTATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

Services généraux		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Acquisitions	BP	5,43	5,45	5,47	5,43	4,99	5,14
	CA	5,44	5,07	5,19	5,06	4,69	4,81
	% évol.	-1,6%	-6,7%	2,4%	-2,7%	-7,3%	-7,3%
	% exéc.	100,1%	93,1%	94,9%	93,2%	93,9%	93,6%
Travaux	BP	4,81	5,91	9,44	7,49	15,52	28,39
	CA	5,68	4,33	4,55	4,83	11,45	17,96
	% évol.	66,0%	-23,6%	5,0%	6,2%	136,9%	136,9%
	% exéc.	118,1%	73,4%	48,2%	64,5%	73,8%	63,3%
Concessions et droits similaires	BP	4,04	3,84	4,06	4,24	4,50	4,67
	CA	3,99	3,49	3,97	4,03	4,28	4,06
	% évol.	15,9%	-12,5%	13,8%	1,3%	6,1%	-5,1%
	% exéc.	98,7%	91,1%	97,8%	95,0%	95,1%	87,0%
Frais d'études	BP	0,58	0,49	0,53	0,51	0,53	0,48
	CA	0,40	0,50	0,35	0,18	0,22	0,22
	% évol.	-31,9%	26,2%	-28,8%	-50,3%	23,9%	2,1%
	% exéc.	68,4%	101,3%	67,3%	34,9%	41,0%	46,9%
Remboursement du capital de la dette	BP	40,81	43,76	50,48	57,62	60,75	63,59
	CA	40,32	43,76	51,16	56,92	58,88	68,16
	% évol.	17,8%	8,5%	16,9%	11,3%	3,4%	3,4%
	% exéc.	98,8%	100,0%	101,4%	98,8%	96,9%	107,2%
Fonds de Solidarité Interdépartemental d'investissement (FS2I)	BP					15,94	16,18
	CA					15,94	16,18
	% évol.	-	-	-	-	-	1,5%
	% exéc.	-	-	-	-	100,0%	100,0%
Plan de relance FCTVA en 2015 - Prêt à taux 0% Remboursement en 2016 et en 2017	BP		8,46	8,46			
	CA		8,46	8,46			
	% évol.	-	-	-	-	-	-
	% exéc.	-	100,0%	100,0%	-	-	-
Autres dépenses	BP	0,48	0,58	1,43	1,51	2,86	2,74
	CA	0,85	0,11	0,05	0,80	3,78	1,49
	% évol.	39,8%	-87,5%	-52,3%	1 486,5%	374,3%	374,3%
	% exéc.	175,9%	18,0%	3,5%	52,9%	132,2%	54,6%
Total BP des dépenses directes		56,15	68,49	79,88	76,78	105,09	121,18
Total CA des dépenses directes		56,67	65,72	73,75	71,81	99,22	112,88
% évol. globale dépenses directes		18,6%	16,0%	12,2%	-2,6%	38,2%	13,8%
% exéc. globale dépenses directes		100,9%	96,0%	92,3%	93,5%	94,4%	93,2%
Montants en millions d'euros							

○ Sécurité

Le secteur de la sécurité représente en 2020 un volume en dépenses d'investissement de 2,0 M€, en hausse de 11,3 %. Sur ce montant, 99,8 % sont consacrés à la participation aux dépenses d'investissement de la Brigade des sapeurs pompiers de Paris. Avec une progression sur un an de 13,4 %, la participation 2020 du Département est supérieure de 40,8 % à la dépense moyenne des cinq dernières années avec une progression annuelle

moyenne de + 5,5 %. Cette hausse est consécutive à celle du budget d'investissement de la BSPP qui progresse de 1,1 M€ en 2020. Dans une moindre mesure, une petite enveloppe est également dédiée aux travaux dans les gendarmeries (4 000 €).

Sécurité		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Financement de la Brigade des Sapeurs pompiers de Paris	BP	2,50	2,14	2,09	1,30	1,52	1,80
	CA	1,55	1,08	1,26	1,52	1,78	2,02
	% évol.	41,7%	-30,6%	16,9%	21,0%	17,3%	13,4%
	% exéc.	62,0%	50,2%	60,2%	117,0%	117,3%	112,2%
Programme de travaux dans les gendarmeries	BP	0,10	0,13	0,15	0,15	0,19	0,10
	CA	0,11	0,05	0,03	0,05	0,04	0,00
	% évol.	-11,5%	-56,7%	-45,7%	96,1%	-27,6%	-89,1%
	% exéc.	105,1%	35,3%	17,2%	33,6%	19,2%	4,0%
Total BP des dépenses directes		2,60	2,28	2,24	1,45	1,71	1,90
Total CA des dépenses directes		1,66	1,12	1,28	1,57	1,82	2,03
% évol. globale dépenses directes		36,3%	-32,3%	14,3%	22,5%	15,8%	11,3%
% exéc. globale dépenses directes		63,7%	49,4%	57,3%	108,4%	106,4%	106,5%
Montants en millions d'euros							

- **Enseignement**

Le secteur de l'enseignement représente en 2020 un volume en dépenses d'investissement de 73,5 M€, en hausse de 12,5 %. Les dépenses de ce secteur sont à 98,8 % inscrites au plan pluriannuelle d'investissement.

Les programmes de réhabilitation, d'extension ou de construction de collèges ainsi que les équipements informatiques des collégiens se sont élevés à 33,6 M€ en 2020, en baisse de 5 % par rapport à 2019.

Les principales opérations individualisées, de plus d'un million d'euros, ont porté sur les travaux de construction du nouveau collège de Valenton (9,3 M€), du collège Nelson Mandela à Champigny-sur-Marne (6,3 M€), du 4^{ème} collège de Choisy-le-Roi (1,9 M€), du collège ZAC du Plateau à Ivry-sur-Seine (1,5 M€) ainsi que sur les opérations d'extension de la restauration du collège Victor Duruy à Fontenay-sous-Bois (2 M€) et la réhabilitation du collège La Guinette à Villecresnes (1,9 M€).

Cette année aura également été marquée par la fin de certaines opérations, comme la construction du collège Josette et Maurice Audin à Vitry-sur-Seine (3,7 M€) avec la livraison du gymnase et des logements de fonction.

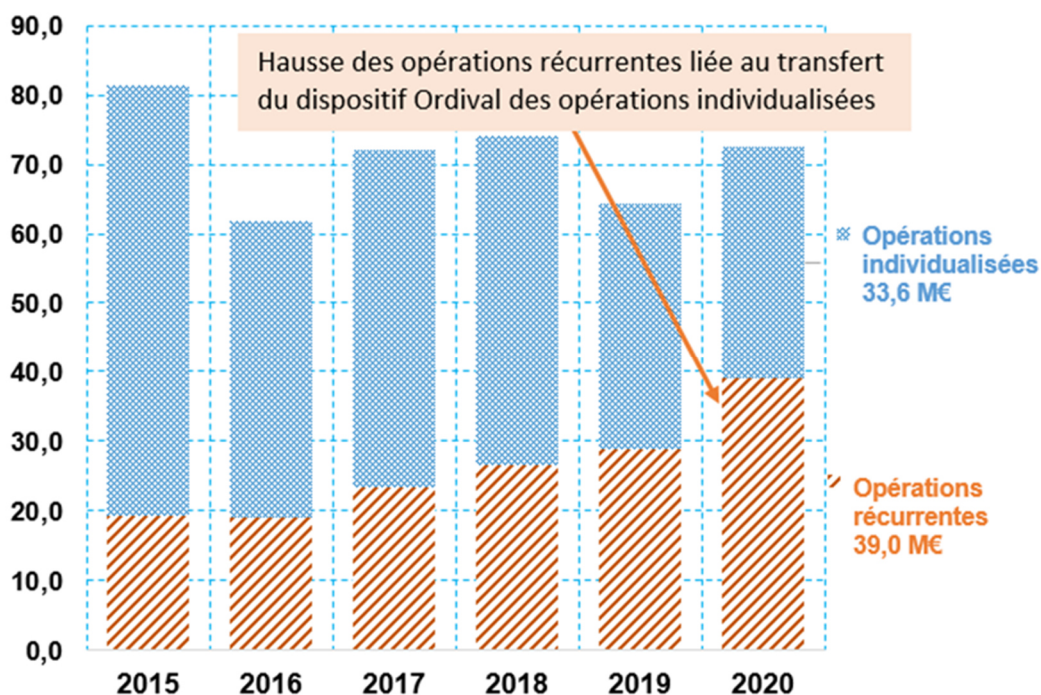
Par ailleurs à partir de 2020, les crédits consacrés aux équipements informatiques nomades pour les collégiens sont principalement intégrés dans l'enveloppe des opérations récurrentes, soit 90,2 % au CA 2020. Au total, cette dépense s'est élevée à 9,3 M€ contre 7,9 M€ en 2019 et 12,4 M€ en 2018. Il convient de rappeler que la baisse constatée en 2019 tenait à la fois au terme du plan numérique, au changement du type d'équipement (remplacement du matériel hybride par des ordinateurs classiques), conséquence directe de la fin de la participation de l'État.

Au titre de la campagne Ordival de 2020, ce sont 17 699 ordinateurs qui auront été distribués aux collégiens contre 17 664 en 2019. Par ailleurs, une nouvelle campagne de dotation Ordival enseignants a été engagée sur l'année scolaire 2020-2021 au titre de laquelle 2 800 équipements ont été distribués.

Les programmes récurrents de travaux sont en forte progression (+ 34,9 %) et ont mobilisé 39,0 M€ contre 28,9 M€ en 2019. Outre les crédits consacrés aux équipements nomades pour les collèges évoqués plus haut, ils ont aussi porté sur :

- Les travaux de grosses réparations dans les collèges en baisse de 4 % par rapport à 2019, avec une enveloppe de 23,5 M€ de dépenses. Ces interventions auront notamment concerné les travaux de désamiantage des sols, de rénovation des réseaux d'eau potable, de réparation sur les menuiseries extérieures des bâtiments.
- Le programme d'informatisation dans les collèges avec des dépenses en hausse de 1,7 M€ marquant l'impact de la reprise progressive de l'informatique par le Département suite au transfert du Rectorat opéré à partir de 2019. Cette reprise nécessitant une refonte du réseau et des infrastructures informatiques, l'enveloppe dédiée jusqu'à présent à ces interventions risque de sensiblement progresser ces prochaines années eu égard à la prévision d'intégration des 105 collèges sur une période de 5 ans.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT



PRÉSENTATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

Enseignement		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Frais d'études	BP	0,52	0,57	0,72	0,65	1,16	0,77
	CA	0,54	0,37	0,38	0,44	0,61	1,03
	% évol.	51,5%	-32,2%	3,1%	14,8%	39,1%	70,6%
	% exéc.	104,3%	64,6%	52,6%	67,2%	52,3%	134,2%
Subventions d'équipements versées	BP	3,61	3,99	6,90	7,77	4,61	3,71
	CA	2,01	3,10	4,82	0,99	1,42	0,98
	% évol.	434,6%	54,2%	55,3%	-79,4%	42,7%	-31,1%
	% exéc.	55,8%	77,7%	69,8%	12,8%	30,7%	26,3%
Acquisitions équipements informatiques nomades pour les collégiens	BP	7,69	9,73	11,26	12,90	8,44	8,97
	CA	6,56	9,06	14,36	12,41	7,87	9,29
	% évol.	-8,6%	38,2%	58,4%	-13,6%	-36,6%	18,0%
	% exéc.	85,3%	93,1%	127,5%	96,2%	93,2%	103,6%
Travaux	BP	59,37	65,13	50,07	61,31	52,09	59,36
	CA	69,41	47,99	51,54	58,17	52,23	57,17
	% évol.	36,6%	-30,9%	7,4%	12,9%	-10,2%	9,5%
	% exéc.	116,9%	73,7%	102,9%	94,9%	100,3%	96,3%
Autres dépenses	BP	2,27	3,69	2,79	2,29	4,54	5,04
	CA	4,66	2,66	1,60	3,24	3,18	4,99
	% évol.	126,1%	-43,0%	-39,6%	101,9%	-1,7%	56,7%
	% exéc.	205,7%	71,9%	57,4%	141,5%	70,1%	99,1%
Total BP des dépenses directes		73,45	83,11	71,75	84,92	70,84	77,85
Total CA des dépenses directes		83,19	63,19	72,70	75,25	65,31	73,46
% évol. globale dépenses directes		36,8%	-24,0%	15,1%	3,5%	-13,2%	12,5%
% exéc. globale dépenses directes		113,3%	76,0%	101,3%	88,6%	92,2%	94,4%

Montants en millions d'euros

- **Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs**

Les secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport et des loisirs représentent en 2020 un volume de dépenses d'investissement de 4,6 M€, en baisse de 50,7%.

Le montant des opérations individualisées s'élève à 1 M€ en 2020, soit une baisse de 78,1 % par rapport à 2019. Cette diminution est à attribuer aux opérations terminées (la création de la maison du handball) ou sur le point de l'être (le Musée national de la résistance, la subvention d'aide à la rénovation du laboratoire d'archéologie, la sécurisation du bâtiment des archives départementales à Créteil, la construction d'un gymnase au parc du Grand godet).

Les programmes récurrents, d'un montant de 1 M€ en hausse de 0,3 %, ont porté sur les travaux dans les villages vacances (0,5 M€), ainsi que sur les travaux dans les bâtiments sportifs et culturels (0,5 M€).

PRÉSENTATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINE

Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Culture	BP	4,73	3,37	3,28	1,64	3,73	1,67
	CA	3,03	3,13	2,51	1,30	4,08	1,81
	% évol.	7,7%	3,2%	-19,8%	-48,2%	214,5%	-55,7%
	% ex éc.	64,2%	93,0%	76,5%	79,0%	109,6%	108,3%
Sports	BP	4,07	4,07	4,61	3,37	3,31	4,74
	CA	4,13	3,81	2,20	1,72	4,12	1,65
	% évol.	124,3%	-7,7%	-42,2%	-21,9%	140,1%	-60,0%
	% ex éc.	101,3%	93,5%	47,7%	50,9%	124,4%	34,7%
Jeunesse	BP	1,07	1,07	0,93	1,01	1,01	1,26
	CA	0,89	0,99	0,91	0,83	1,15	1,15
	% évol.	24,2%	12,1%	-8,0%	-9,4%	38,8%	0,3%
	% ex éc.	82,8%	92,8%	98,6%	81,6%	113,3%	91,5%
Total BP des dépenses directes		9,87	8,51	8,82	6,03	8,05	7,67
Total CA des dépenses directes		8,05	7,93	5,62	3,84	9,35	4,61
% évol. globale dépenses directes		49,8%	-1,4%	-29,1%	-31,6%	143,4%	-50,7%
% ex éc. globale dépenses directes		81,5%	93,2%	63,7%	63,7%	116,1%	60,1%
Montants en millions d'euros							

- **Action sociale et prévention médico-sociale**

Les secteurs de l'action sociale et de la prévention médico-sociale représentent en 2020 un volume en dépenses d'investissement de 27,2 M€, en hausse de 9,1 %. Cette augmentation concerne plus particulièrement l'action sociale en faveur des personnes âgées (+ 894,5 %) et handicapées (+ 571,3 %).

Pour aider les EPHAD publics à traverser la crise sanitaire, le Département a décidé de verser une avance de trésorerie remboursable de 7 M€, qui explique la forte hausse des dépenses consacrées à l'action en faveur des personnes âgées.

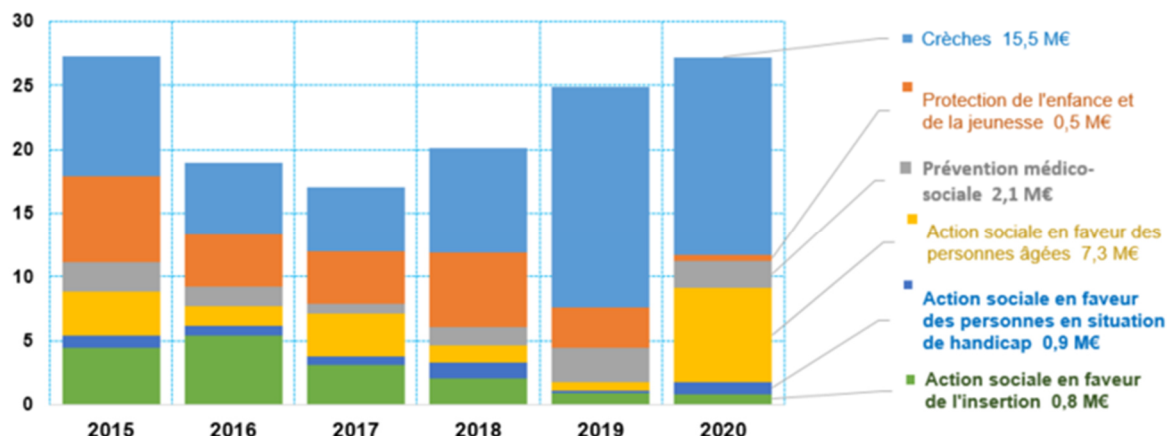
Les programmes récurrents dans le domaine de l'action sociale s'élèvent à 0,9 M€ en 2020, soit une hausse de 571 % et concernent les interventions sous forme de subvention, essentiellement en faveur des structures d'accueil de personnes handicapées. Cette forte réalisation tient au rattrapage du retard enregistré dans la conduite des travaux programmés par ces partenaires, les subventions prévues en 2019 versées en 2020 représentant 43 % de la dépense totale de 2020.

Les secteurs qui connaissent la plus forte baisse concernent la protection de l'enfance et de la jeunesse ainsi que les crèches avec une diminution respective de crédits de 2,7 M€ et de 1,8 M€.

Contrairement à l'année précédente, la contribution du budget général au budget annexe des foyers de l'enfance (BAFE) n'a donné lieu à aucun versement eu égard à l'excédent de clôture de l'exercice 2019 constaté au BAFE. Le montant du versement 2019 s'élevait à 1,2 M€. De la même manière, depuis 2020, le programme récurrent de reconstruction et de restructuration des foyers est géré au BAFE diminuant d'autant les crédits inscrits au budget général, soit - 1,4 M€.

Dans le domaine des crèches, le montant de la baisse des dépenses représente 0,9 M€ pour les programmes individuels et 0,9 M€ pour les programmes récurrents. Ces diminutions sont liées principalement à la fin de l'opération d'acquisition de la crèche Anatole France à Chevilly-Larue et aux décalages de travaux de 2 à 3 mois subi en 2020 compte tenu de la pandémie de la Covid-19.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINE



PRÉSENTATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINE

Action sociale et prévention médico-sociale		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Crèches	BP	7,52	6,18	5,72	12,28	21,50	19,99
	CA	9,30	5,67	5,10	8,14	17,33	15,48
	% évol.	7,6%	-39,1%	-10,1%	59,8%	112,8%	-10,7%
	% exéc.	123,6%	91,7%	89,0%	66,3%	80,6%	77,4%
Protection de l'enfance et de la jeunesse	BP	5,20	3,85	6,19	6,07	2,01	2,55
	CA	6,80	4,08	4,10	5,83	3,16	0,45
	% évol.	321,7%	-40,0%	0,4%	42,3%	-45,7%	-85,8%
	% exéc.	130,8%	106,1%	66,2%	96,0%	157,1%	17,7%
Prévention médico-sociale	BP	3,03	3,51	2,86	2,60	3,59	3,26
	CA	2,34	1,51	0,78	1,50	2,62	2,15
	% évol.	109,8%	-35,7%	-48,4%	93,3%	74,4%	-18,1%
	% exéc.	77,3%	42,9%	27,2%	57,9%	73,1%	65,9%
Action sociale en faveur des personnes âgées	BP	3,87	3,12	2,79	1,57	1,11	1,73
	CA	3,44	1,54	3,34	1,33	0,74	7,33
	% évol.	-64,4%	-55,3%	117,4%	-60,1%	-44,7%	894,5%
	% exéc.	88,9%	49,3%	120,0%	84,9%	66,4%	423,7%
Action sociale en faveur des personnes en situation de handicap	BP	1,71	0,58	0,55		1,05	0,91
	CA	0,91	0,76	0,68	1,18	0,14	0,93
	% évol.	704,3%	-15,9%	-10,5%	72,4%	-88,3%	571,3%
	% exéc.	53,3%	132,8%	125,6%	-	13,2%	102,8%
Action sociale en faveur de l'insertion	BP	5,76	5,41	3,68	2,03	1,68	3,05
	CA	4,45	5,40	3,04	2,08	0,91	0,84
	% évol.	222,1%	21,4%	-43,7%	-31,6%	-56,2%	-7,9%
	% exéc.	77,2%	99,8%	82,7%	102,3%	54,2%	27,6%
Total BP des dépenses directes		27,09	22,64	21,79	24,55	30,94	31,48
Total CA des dépenses directes		27,25	18,96	17,04	20,07	24,90	27,18
% évol. globale dépenses directes		20,9%	-30,4%	-10,1%	17,8%	24,1%	9,1%
% exéc. globale dépenses directes		100,6%	83,7%	78,2%	81,8%	80,5%	86,3%

Montants en millions d'euros

PRÉSENTATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

Action sociale et prévention médico-sociale		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Crèches	BP	7,52	6,18	5,72	12,28	21,50	19,99
	CA	9,30	5,67	5,10	8,14	17,33	15,48
	% évol.	7,6%	-39,1%	-10,1%	59,8%	112,8%	-10,7%
	% exéc.	123,6%	91,7%	89,0%	66,3%	80,6%	77,4%
Protection de l'enfance et de la jeunesse	BP	5,20	3,85	6,19	6,07	2,01	2,55
	CA	6,80	4,08	4,10	5,83	3,16	0,45
	% évol.	321,7%	-40,0%	0,4%	42,3%	-45,7%	-85,8%
	% exéc.	130,8%	106,1%	66,2%	96,0%	157,1%	17,7%
Prévention médico-sociale	BP	3,03	3,51	2,86	2,60	3,59	3,26
	CA	2,34	1,51	0,78	1,50	2,62	2,15
	% évol.	109,8%	-35,7%	-48,4%	93,3%	74,4%	-18,1%
	% exéc.	77,3%	42,9%	27,2%	57,9%	73,1%	65,9%
Action sociale en faveur des personnes âgées	BP	3,87	3,12	2,79	1,57	1,11	1,73
	CA	3,44	1,54	3,34	1,33	0,74	7,33
	% évol.	-64,4%	-55,3%	117,4%	-60,1%	-44,7%	894,5%
	% exéc.	88,9%	49,3%	120,0%	84,9%	66,4%	423,7%
Action sociale en faveur des personnes en situation de handicap	BP	1,71	0,58	0,55		1,05	0,91
	CA	0,91	0,76	0,68	1,18	0,14	0,93
	% évol.	704,3%	-15,9%	-10,5%	72,4%	-88,3%	571,3%
	% exéc.	53,3%	132,8%	125,6%	-	13,2%	102,8%
Action sociale en faveur de l'insertion	BP	5,76	5,41	3,68	2,03	1,68	3,05
	CA	4,45	5,40	3,04	2,08	0,91	0,84
	% évol.	222,1%	21,4%	-43,7%	-31,6%	-56,2%	-7,9%
	% exéc.	77,2%	99,8%	82,7%	102,3%	54,2%	27,6%
Total BP des dépenses directes		27,09	22,64	21,79	24,55	30,94	31,48
Total CA des dépenses directes		27,25	18,96	17,04	20,07	24,90	27,18
% évol. globale dépenses directes		20,9%	-30,4%	-10,1%	17,8%	24,1%	9,1%
% exéc. globale dépenses directes		100,6%	83,7%	78,2%	81,8%	80,5%	86,3%

Montants en millions d'euros

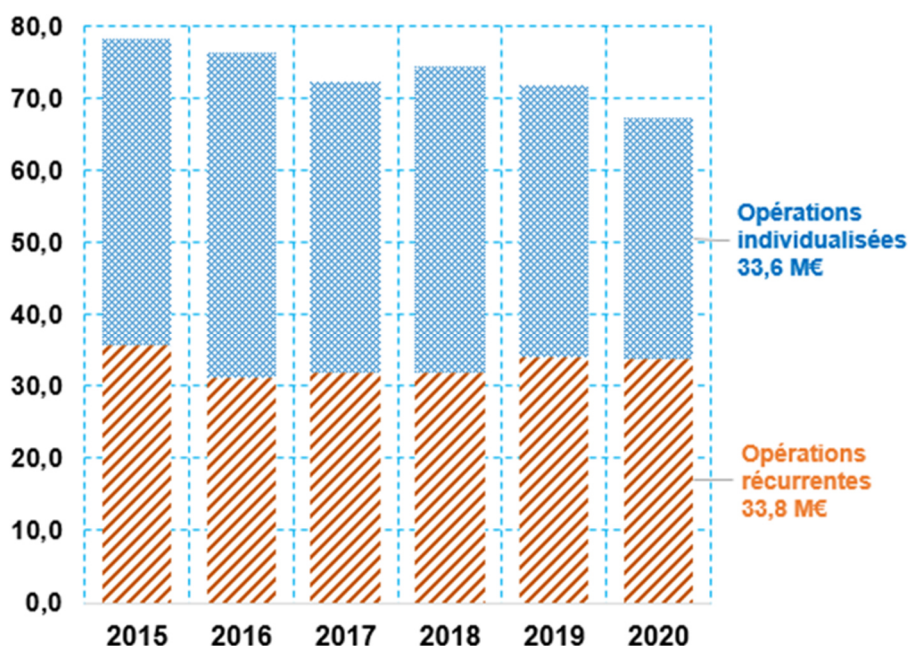
• Réseau routier et transport

Les dépenses consacrées au réseau routier et aux transports se sont élevées à 67,7 M€ en 2020, soit une baisse de 6,3 % et de 4,5 M€. Les dépenses de ce secteur sont inscrites à 99,6% au plan pluriannuel d'investissement.

Les programmes récurrents représentent 50,2 % des dépenses pluriannuelles pour un montant de 33,9 M€ contre 34,1 M€ en 2019, soit une baisse de 0,8 %. Ces programmes concernent principalement les travaux de conservation du réseau routier (9,5 M€), de requalification du réseau (3,8 M€), de réparation et d'entretien des ouvrages d'art (6,6 M€), de rénovation et de mise en sécurité (4,2 M€), d'aménagement des modes actifs et de voirie (2,9 M€), de sécurité routière (2,8 M€), de mise en accessibilité (2,1 M€), des projets locaux vélos-routes (0,5 M€).

Les programmes individualisés représentent 49,8 % des dépenses pluriannuelles et connaissent une baisse de 11,1 %, avec un montant réalisé de 33,6 M€ contre 37,8 M€ en 2019. Les opérations de plus d'un million d'euros portent sur le T9 – participation à Ile-de-France Mobilités (12 M€), le fonds pour le financement de l'opération d'intérêt national (OIN) (4,8 M€), le contrat d'intérêt national EPA-ORSA (2,1 M€), Altival – travaux (2 M€), l'aménagement cyclable – liaison Limeil/Bonneuil TCSP 393 (2 M€), la RN 406 – port de Bonneuil (1,6 M€), la RD 86 – pont de Choisy – passerelle piétons et vélos (travaux) (1,5 M€), le T7 – Villejuif/Juvisy (1,3 M€), le Tzen 5 à Vitry/Choisy (1,2 M€).

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT



PRÉSENTATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

Voirie et transports		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Frais d'études	BP	2,20	2,18	2,30	3,41	2,83	2,72
	CA	2,65	1,81	2,61	2,21	2,73	1,79
	% évol.	-9,3%	-31,6%	43,8%	-15,4%	23,8%	-34,3%
	% exéc.	120,7%	83,2%	113,6%	64,8%	96,4%	65,9%
Subventions d'équipements versées	BP	4,05	2,73	6,45	8,37	7,96	10,11
	CA	2,31	1,98	1,31	8,83	8,12	19,54
	% évol.	36,4%	-14,5%	-33,8%	574,3%	-8,0%	140,6%
	% exéc.	57,1%	72,4%	20,3%	105,4%	102,0%	193,3%
Acquisitions	BP	8,38	3,72	2,83	3,87	4,21	2,75
	CA	3,35	1,88	2,89	0,99	1,96	0,58
	% évol.	-30,9%	-44,0%	54,1%	-65,8%	97,7%	-70,4%
	% exéc.	40,0%	50,5%	102,3%	25,6%	46,5%	21,1%
Travaux	BP	65,06	63,30	60,01	57,81	53,29	52,98
	CA	67,77	63,89	61,52	58,90	58,86	45,43
	% évol.	18,8%	-5,7%	-3,7%	-4,3%	-0,1%	-22,8%
	% exéc.	104,2%	100,9%	102,5%	101,9%	110,4%	85,8%
Autres dépenses	BP	3,18	5,18	7,47	5,43	0,99	0,49
	CA	2,46	6,94	4,26	3,88	0,58	0,32
	% évol.	1 576,9%	182,1%	-38,6%	-8,9%	-85,1%	-44,9%
	% exéc.	77,4%	134,0%	57,0%	71,4%	58,6%	65,9%
Total BP des dépenses directes		82,87	77,11	79,05	78,89	69,28	69,05
Total CA des dépenses directes		78,55	76,50	72,59	74,80	72,25	67,67
% évol. globale dépenses directes		17,8%	-2,6%	-5,1%	3,1%	-3,4%	-6,3%
% exéc. globale dépenses directes		94,8%	99,2%	91,8%	94,8%	104,3%	98,0%

Montants en millions d'euros

- **Eau et assainissement**

Les dépenses consacrées au secteur de l'eau et de l'assainissement se sont élevées à 4,03 M€ en 2020, soit une hausse de 43,2 % soit +1,2 M€.

92,8 % des dépenses de ce secteur, soit 3,7 M€, sont consacrés aux travaux d'entretien et de réhabilitation en progression de 1,2 M€ par rapport à 2019. Il convient de souligner un niveau de réalisation élevé avec 99,1 % contre 95,5 % en 2019.

Le programme des opérations récurrentes représente 2,8 M€ contre 1,2 M€ pour les opérations individuelles.

Par ailleurs, il convient de noter pour la deuxième année consécutive l'absence de sollicitation financière du budget général au financement des travaux réalisés sur les ouvrages d'eaux pluviales. En effet, le financement de la section d'investissement au BAA a été principalement réalisé par les amortissements et les subventions permettant de financer les dépenses engagées sur ce patrimoine.

PRÉSENTATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

Eau et assainissement		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Participation au budget annexe d'assainissement	BP	14,97	20,00	20,00	10,57	3,98	0,03
	CA	1,50	11,70	14,00	6,95		
	% évol.	-	680,0%	19,7%	-50,4%	-	-
	% exéc.	10,0%	58,5%	70,0%	65,7%	-	-
Frais d'études	BP	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30
	CA	0,30	0,30	0,30	0,44	0,22	0,29
	% évol.	-23,6%	-0,5%	0,8%	45,5%	-49,6%	31,7%
	% exéc.	99,7%	99,2%	100,0%	145,5%	73,4%	96,6%
Travaux	BP	8,92	3,00	4,08	3,14	2,48	3,68
	CA	11,44	4,15	5,00	3,94	2,56	3,74
	% évol.	105,1%	-63,7%	20,3%	-21,0%	-35,1%	46,3%
	% exéc.	128,3%	138,6%	122,4%	125,6%	103,4%	101,8%
Autres dépenses	BP		0,35				
	CA		0,31			0,04	
	% évol.	-	-	-	-	-	-
	% exéc.	-	88,9%	-	-	-	-
Total BP des dépenses directes		24,19	23,65	24,38	14,02	6,75	4,01
Total CA des dépenses directes		13,24	16,46	19,30	11,33	2,82	4,03
% évol. globale dépenses directes		121,6%	24,3%	17,2%	-41,3%	-75,1%	43,2%
% exéc. globale dépenses directes		54,7%	69,6%	79,1%	80,8%	41,7%	100,6%
Montants en millions d'euros							

• Aménagement, environnement, logement et développement du territoire

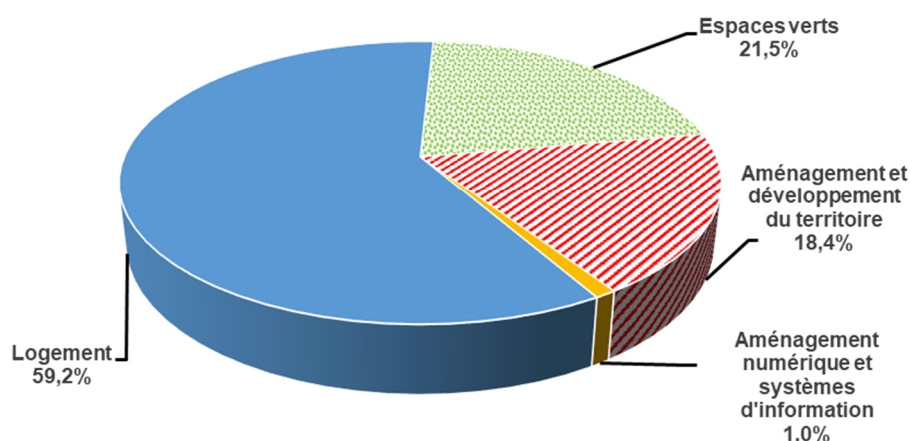
Les dépenses dans les secteurs de l'aménagement, de l'environnement, du logement et du développement du territoire ont représenté 31,1 M€, en hausse de 7,6 % en 2020.

Le montant des programmes récurrents baisse de 11 % et est réalisé à hauteur de 19,8 M€. Le principal programme est le plan départemental d'action pour le logement pour un montant de 17,9 M€, en baisse notamment du fait de la crise qui s'est traduite par un net ralentissement du secteur du bâtiment qui a fortement retardé les mises en chantier et la poursuite des travaux engagés dans le domaine du logement social. La baisse globale de production de logement social en 2020 en région Île-de-France est de l'ordre de 25 %.

Les dépenses concernant les espaces verts s'élèvent à 1 M€ et celles relatives à la politique de la ville s'établissent à 0,6 M€.

Les opérations individualisées représentent un montant de 6,3 M€, soit une hausse de 29,8 %. Les principales opérations concernent la renaturation de la Bièvre à Arcueil et Gentilly (1,9 M€), la participation à l'EPA-ORSA (1,5 M€), le parc des Lilas à Vitry-sur-Seine (1 M€), le financement de la coulée verte – La Tégéval (0,6 M€) et l'aménagement numérique du territoire (0,3 M€).

Aménagement, environnement, logement et développement du territoire en 2020



PRÉSENTATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINE

Habitat, aménagement urbain et environnement et développement du territoire		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Logement	BP	26,45	25,91	25,45	25,05	24,82	22,26
	CA	35,53	22,20	19,71	23,09	20,67	18,41
	% évol.	53,1%	-37,5%	-11,2%	17,1%	-10,5%	-10,9%
	% exéc.	134,3%	85,7%	77,5%	92,2%	83,3%	82,7%
Espaces verts	BP	8,15	6,48	5,36	6,26	7,34	12,25
	CA	6,60	5,20	4,00	4,71	4,40	6,69
	% évol.	-10,9%	-21,3%	-23,0%	17,6%	-6,4%	51,8%
	% exéc.	81,0%	80,3%	74,7%	75,2%	60,0%	54,6%
Aménagement et développement du territoire	BP	18,14	10,80	12,61	7,37	9,40	9,97
	CA	9,14	8,98	5,09	4,01	3,29	5,72
	% évol.	-26,8%	-1,8%	-43,4%	-21,2%	-17,9%	73,8%
	% exéc.	50,4%	83,2%	40,3%	54,4%	35,0%	57,4%
Aménagement numérique et systèmes d'information	BP	6,25	6,16	3,52	1,49	1,09	0,37
	CA	4,48	3,51	2,44	0,78	0,57	0,31
	% évol.	59,4%	-21,6%	-30,5%	-68,2%	-27,0%	-45,6%
	% exéc.	71,6%	56,9%	69,4%	52,1%	52,0%	83,3%
Total BP des dépenses directes		58,99	49,35	46,93	40,16	42,65	44,86
Total CA des dépenses directes		55,75	39,89	31,24	32,58	28,93	31,13
% évol. globale dépenses directes		21,4%	-28,5%	-21,7%	4,3%	-11,2%	7,6%
% exéc. globale dépenses directes		94,5%	80,8%	66,6%	81,1%	67,8%	69,4%
Montants en millions d'euros							

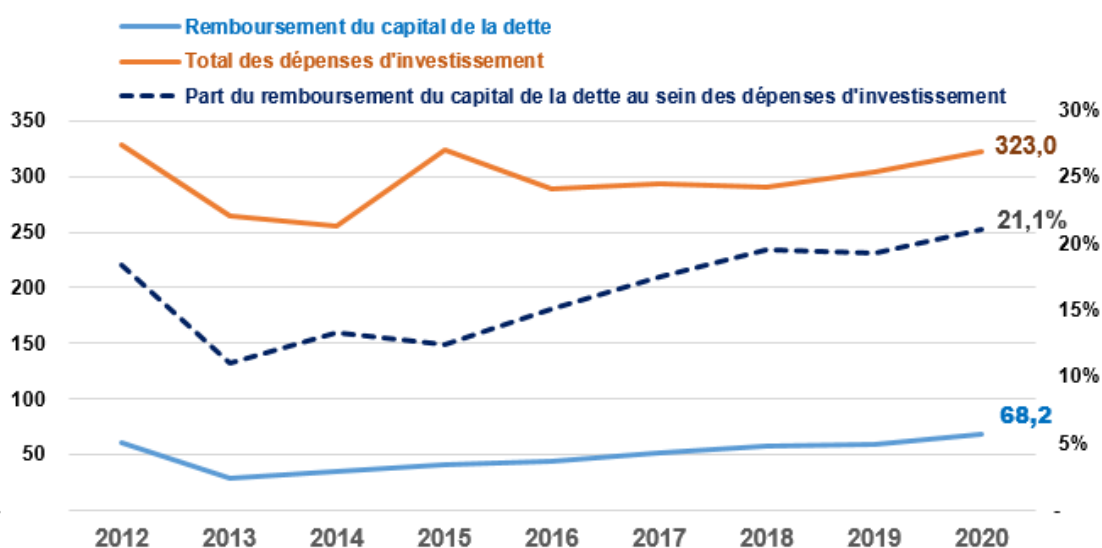
- **Remboursement du capital de la dette**

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 68,16 M€, en hausse de 15,8 % par rapport à 2019 (58,9 M€) compte tenu de l'augmentation de l'encours de la dette et de son profil d'amortissement.

Remboursement du capital de la dette		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Remboursement du capital de la dette	BP	40,81	43,76	50,48	57,62	60,75	63,59
	CA	40,32	43,76	51,16	56,92	58,88	68,16
	% évol.	17,8%	8,5%	16,9%	11,3%	3,4%	15,8%
	% exéc.	98,8%	100,0%	101,4%	98,8%	96,9%	107,2%
Montants en millions d'euros							

ÉVOLUTION DE LA PART DU REMBOURSEMENT DU CAPITAL AU SEIN DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2012

Part du remboursement du capital de la dette au sein des dépenses d'investissement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Remboursement du capital de la dette	60,41	29,07	34,22	40,32	43,76	51,16	56,92	58,88	68,16
Total des dépenses d'investissement	329,19	264,51	256,27	324,35	289,77	293,52	291,25	304,61	322,98
Part du remboursement du capital de la dette au sein des dépenses d'investissement	18,4%	11,0%	13,4%	12,4%	15,1%	17,4%	19,5%	19,3%	21,1%



Le remboursement en capital de la dette représente 21,1% des dépenses d'investissement contre 19,3 % en 2019. La part moyenne sur la période 2012-2020 est de 16,5 %.

Le détail du remboursement en capital et de son évolution est retracé dans le rapport présentant la gestion en 2020 de la dette.

2.2. Les recettes d'investissement (hors emprunt et dotations)

Les recettes d'investissement (hors emprunt et dotation (FCTVA)) se sont élevées à 108,5 M€ en 2020 contre 48,2 M€ en 2019. Hors avance remboursable DMTO et remboursement de l'avance de trésorerie auprès des EHPAD, les recettes d'investissement sont ramenées à 51,5 M€ soit une progression de 6,8 %. Cette évolution tient pour l'essentiel à la dotation du Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2i) qui a progressé de 3,5 M€ et 18,7 % en 2020. Hors FS2i, les recettes d'investissement (29,5 M€) sont pratiquement stables avec une évolution à -0,6% et -0,2 M€.

Recettes d'investissement (hors emprunt et dotations)		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Subventions d'investissement	BP	47,34	40,88	38,21	30,73	43,61	54,87
	CA	35,36	28,90	27,71	19,91	39,36	44,07
	% évol.	5,8%	-18,3%	-4,1%	-28,2%	97,7%	12,0%
	% exéc.	74,7%	70,7%	72,5%	64,8%	90,3%	80,3%
Opérations pour compte de tiers	BP	2,60	5,35	5,83	6,79	0,99	0,53
	CA	2,10	4,54	4,87	4,55	2,00	0,12
	% évol.	2 493,7%	116,2%	7,2%	-6,4%	-56,0%	-94,1%
	% exéc.	80,7%	84,9%	83,5%	67,0%	202,1%	22,3%
Autres immobilisations financières	BP	1,63	1,74	1,88	1,59	3,83	4,42
	CA	1,66	1,78	1,86	1,56	3,37	2,65
	% évol.	-11,3%	7,8%	4,5%	-16,2%	115,3%	-21,1%
	% exéc.	101,7%	102,4%	99,0%	98,1%	87,8%	60,1%
Avance remboursable DMTO	BP	-	-	-	-	-	-
	CA	-	-	-	-	-	50,00
	% évol.	-	-	-	-	-	-
	% exéc.	-	-	-	-	-	-
Remboursement des avances de trésorerie accordées aux Ehpad	BP	-	-	-	-	-	-
	CA	-	-	-	-	-	7,00
	% évol.	-	-	-	-	-	-
	% exéc.	-	-	-	-	-	-
Autres recettes d'investissement	BP	23,12	12,74	13,29	10,25	11,95	13,58
	CA	0,13	0,61	0,66	0,14	3,44	4,60
	% évol.	-72,0%	352,8%	9,6%	-79,2%	2389,0%	33,7%
	% exéc.	1%	5%	5%	1%	29%	34%
Total BP des recettes directes		74,69	60,71	59,20	49,37	60,38	73,40
Total CA des recettes directes		39,25	35,83	35,11	26,16	48,17	108,45
% évol. globale recettes directes		9,5%	-8,7%	-2,0%	-25,5%	84,1%	125,1%
% exéc. globale recettes directes		-47,5%	-41,0%	-40,7%	-47,0%	-20,2%	47,8%
Montants en millions d'euros							

- **Les subventions reçues**

Des recettes de subventions ont été perçues pour un montant de 44,1 M€, en hausse de 12,0 % et 4,7 M€. Cette évolution favorable est surtout marquée par la deuxième année de participation du Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2i) à hauteur de 22,0 M€ contre 18,5 M€ en 2019. Ce fonds s'appuie depuis sa création par les sept départements franciliens au 1^{er} janvier 2019 sur un établissement public interdépartemental et a été doté de 150 M€ en 2020.

Hors FS2i, le montant des subventions reçues a progressé de 4,8 % et 1,3 M€, bien que les financements de l'État soient en recul de 53,5 % et 2,5 M€.

Financiers	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Région	22,93	11,13	11,67	7,88	5,16	6,65
État	0,82	2,66	2,53	2,11	4,60	2,14
Île-de-France Mobilités	0,84	2,57	2,78	1,52	1,51	3,07
RATP						
Départements			0,09			
Communes et structures intercommunales	0,42	0,33	1,01	0,39	2,33	2,58
Autres groupements de collectivités			0,75			
Agence de l'eau Seine Normandie	1,58	2,04				
Autres établissements publics locaux	0,33	0,05		0,18		0,13
Fonds européens	0,15	0,14				
DDEC - Dotation départementale d'équipement des collèges	5,82	4,09	3,88	5,14	5,15	3,59
Produits des amendes de radars automatiques	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
Fonds de Solidarité Interdépartemental d'investissement (FS2I)					18,49	21,95
Autres	2,40	5,81	4,93	2,62	2,05	3,90
Total	35,36	28,90	27,71	19,91	39,36	44,07
Montants en millions d'euros						

Les opérations d'investissement ne sont pas systématiquement subventionnées par l'ensemble des opérateurs et notamment par l'Agence de l'eau Seine-Normandie qui depuis 2017 a restreint ses conditions de financement.

- **Les opérations pour compte de tiers**

Des recettes ont été perçues en 2020 au titre des opérations pour compte de tiers, avec un montant de 0,1 M€ au titre des projets du Grand Paris Express (SGP). Ces recettes s'élevaient à 2,0 M€ en 2019 et 4,6 M€ en 2018. Cette baisse correspond principalement à la fin de quelques conventions au titre de la refacturation à la SGP de certaines opérations (travaux et études) et du Tégéval.

Compte de tiers	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BP	2,60	5,35	5,83	6,79	0,99	0,53
CA	2,10	4,54	4,87	4,55	2,00	0,12
Opérations compte de tiers						
% évol.	2 493,7%	116,2%	7,2%	-6,4%	-56,0%	-94,1%
% exéc.	80,7%	84,9%	83,5%	67,0%	202,1%	22,3%
Montants en millions d'euros						

- **Les autres immobilisations financières**

Hors émission des titres de recettes au titre des avances de trésorerie accordées aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à hauteur de 7,0 M€, les autres immobilisations financières s'élèvent en 2020 à 2,7 M€ contre 3,4 M€ en 2019 soit une baisse de 0,7 M€ et 21,1 %. Il s'agit principalement des remboursements au titre des prêts d'honneur qui étaient antérieurement gérés hors budget et intégrés dans la comptabilité du budget général à compter de 2019. La recette de ces prêts représente cette année 1,6 M€ contre 1,8 M€ en 2019.

Les autres recettes d'un montant de 1,0 M€ concernent en particulier les remboursements des prêts au titre du fonds social pour l'habitat (0,5 M€ contre 0,7 M€ en 2019) et du fonds de modernisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à hauteur de 0,4 M€ contre 0,5 M€ en 2019.

- **Les autres recettes d'investissement**

En 2020, les autres recettes d'investissement qui recouvrent divers remboursements de trop perçus et des réaffectations comptables en dépenses d'opérations s'élèvent à 4,6 M€ contre 3,4 M€ en 2019. Une régularisation d'imputation comptable a été opérée sur l'exercice 2020,

pour 3,5 M€, au titre des avances versées dans le cadre de l'opération de la Seine-Amont / Orly - ZAC des Meuniers.

- **Les produits de cessions**

Les produits de cessions sont prévus au budget primitif en investissement, à hauteur de 10,1 M€ en 2020, constatés en section de fonctionnement et améliorent les recettes d'investissement à la faveur d'une opération d'ordre. En 2020, ils se sont élevés à 4,4 M€ contre 5,8 M€ en 2019, soit une diminution de 25,0 %. Pour mémoire, le niveau exceptionnel de 2015 s'expliquait par la vente du patrimoine de l'ex-SEMIDEP à Fontenay-sous-Bois et au Perreux-sur-Marne.

Produits des cessions		2015	2016	2017	2018	2019	2020
	BP	23,06	12,62	12,55	10,12	10,10	10,10
Produits des cessions	Total Ins.	55,05	6,69	7,55	7,97	8,02	9,06
(prévus au BP en section d'investissement)	CA	54,08	3,38	4,80	5,07	5,84	4,38
	% évol.	1 390,2%	-93,7%	42,1%	5,6%	15,1%	-25,0%
	% exéc.	234,5%	26,8%	38,3%	50,1%	57,8%	43,3%
Montants en millions d'euros							

2.3. Les dotations

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui est calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles de l'année n-1, a été encaissé pour un montant 27,9 M€, soit une hausse de 1,5 % par rapport au montant encaissé en 2019.

Dotation - FCTVA		2015	2016	2017	2018	2019	2020
	BP	23,80	32,70	34,16	25,40	27,45	27,92
FCTVA - Fonds de compensation de la TVA	CA	23,53	33,22	29,59	25,61	27,44	27,85
	% évol.	-4,8%	41,2%	-10,9%	-13,4%	7,2%	1,5%
	% exéc.	98,9%	101,6%	86,6%	100,8%	100,0%	99,7%
Montants en millions d'euros							

2.4. La structure de l'investissement en 2020

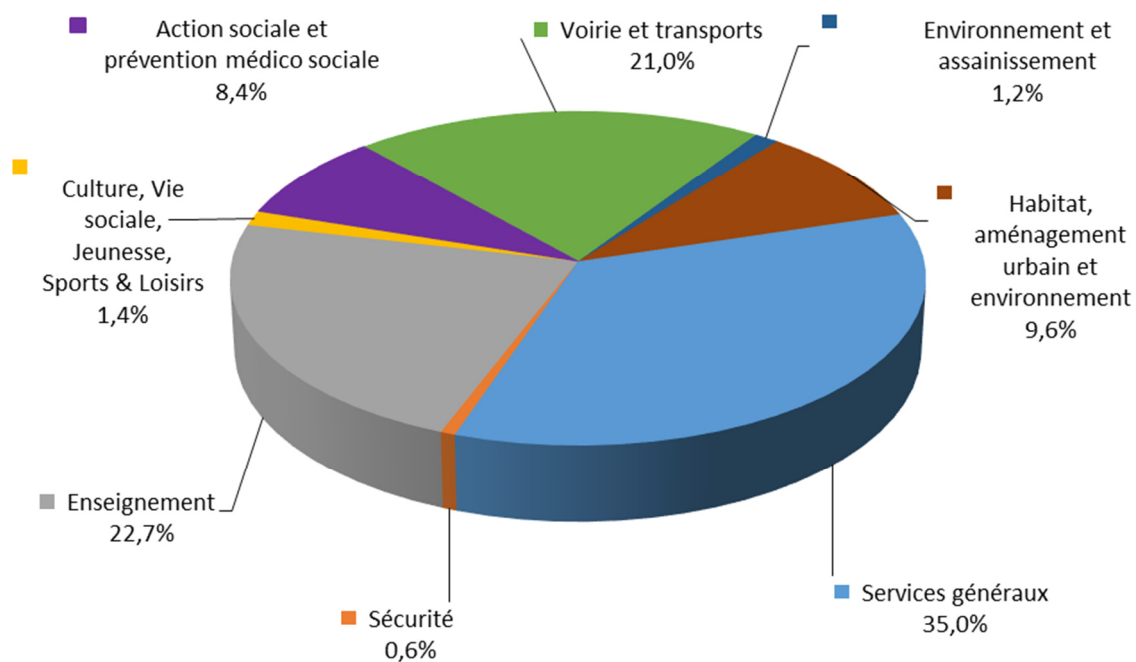
La structure de l'investissement est présentée en charge nette (les dépenses moins les recettes affectées) pour tenir compte du coût réel des opérations une fois les subventions prises en compte. Afin de considérer la part respective de l'investissement par secteur, le remboursement en capital de la dette ainsi que les recettes non affectées (emprunt et FCTVA) ont été neutralisés.

La charge nette de l'investissement d'un montant de 196,4 M€ reste stable cette année avec une évolution de - 0,6 %. Cependant, hors effet du FS2i, elle s'établit à 218,3 M€, soit une hausse de 1,1 % par rapport à 2019, témoignant ainsi de la constance de l'effort de la collectivité pour maintenir un haut niveau d'investissement, en dépit d'un environnement financier très contraint.

Charge nette d'investissement		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'investissement (hors capital de la dette et avances)	BP	294,41	291,38	284,36	269,19	274,56	294,41
	Total Ins.	325,60	292,78	284,83	350,37	342,47	350,52
	CA	284,03	246,01	242,36	234,33	245,73	247,82
	% évol.	27,9%	-13,4%	-1,5%	-3,3%	4,9%	0,9%
	% exéc.	96,5%	84,4%	85,2%	87,1%	89,5%	84,2%
Recettes d'investissement (hors emprunt, avances et dotations)	BP	74,69	60,71	59,20	49,36	60,38	73,40
	Total Ins.	121,74	62,49	51,29	42,61	56,72	63,89
	CA	39,25	35,83	35,11	26,16	48,17	51,45
	% évol.	9,5%	-8,7%	-2,0%	-25,5%	84,1%	6,8%
	% exéc.	52,5%	59,0%	59,3%	53,0%	79,8%	70,1%
Charge nette	BP	219,72	230,66	225,15	219,83	214,18	221,01
	CA	244,78	210,18	207,25	208,17	197,56	196,38
	% évol.	31,5%	-14,1%	-1,4%	0,4%	-5,1%	-0,6%
Montants en millions d'euros							

Les trois postes les plus importants sont les services généraux (35 %), l'enseignement (22,7 %) et la voirie et les transports (21 %).

Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette et avances de trésorerie par politique au CA 2020



3. L'équilibre du compte administratif

3.1. L'épargne

- **L'épargne brute**

L'épargne brute, aussi appelée autofinancement brut, est égale à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Le taux d'épargne brute, qui est le ratio entre l'épargne brute et les recettes de fonctionnement, mesure la capacité d'une collectivité à financer ses investissements.

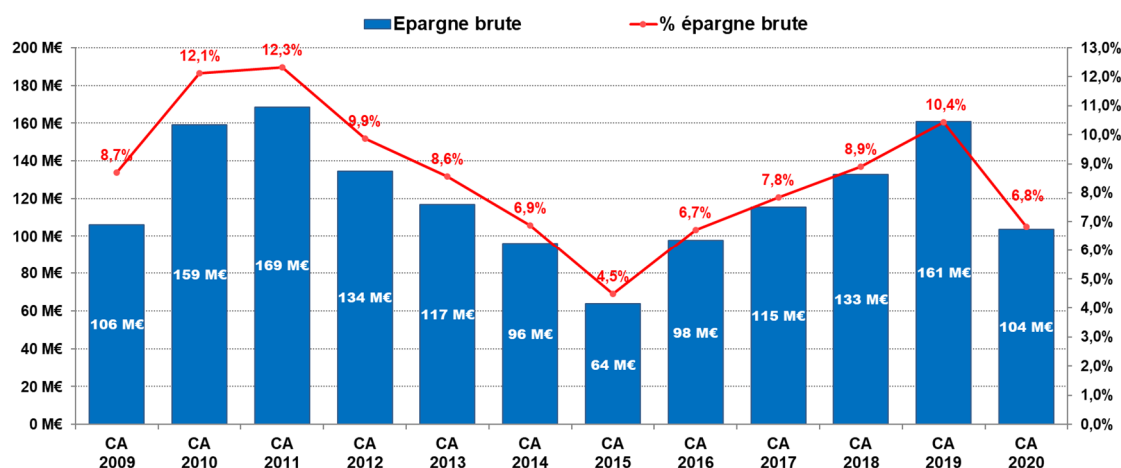
L'épargne brute s'est élevée en 2020 à 104,2 M€, en baisse de 35,2 % et de 56,5 M€. Le taux d'épargne brute suit la même tendance et passe de 10,4 % en 2019 à 6,9 % en 2020. Cette dégradation de l'épargne brute s'explique par le double effet de la crise sanitaire caractérisée par une diminution des recettes de fonctionnement (- 1,4 % et - 21,7 M€) et une hausse des dépenses (+ 2,5 % et + 34,8 M€).

Après quatre années consécutives de hausse régulière de l'épargne, la crise sanitaire n'a pas permis de maintenir comme en 2019 le taux d'épargne du Département au-dessus du niveau de 10 %.

Epargne brute	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement <i>hors produits des cessions</i>	1 417,1	1 452,8	1 474,0	1 491,9	1 539,4	1 517,7
Dépenses réelles de fonctionnement	1 353,5	1 355,2	1 358,5	1 359,3	1 378,6	1 413,5
Épargne brute (recettes - dépenses)	63,6	97,6	115,5	132,6	160,7	104,2
Taux d'évolution	-33,8%	53,4%	18,3%	14,9%	21,2%	-35,2%
Taux d'épargne brute (épargne brute / recettes de fonctionnement)	4,5%	6,7%	7,8%	8,9%	10,4%	6,9%

Montants en millions d'euros

ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE DEPUIS 2009



- **L'épargne nette**

L'épargne nette est égale à la différence entre l'épargne brute, également appelée capacité d'autofinancement brute, et le remboursement en capital de la dette. Le montant de l'épargne nette s'est élevé en 2020 à 36,1 M€. En lien avec la baisse du taux d'épargne brute, le taux d'épargne nette diminue également de 6,6 % à 2,4 %.

Épargne nette	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Épargne brute	63,6	97,6	115,5	132,6	160,7	104,2
Remboursement de dette (cptes 1641 & 16441 et débit cpts 16449)	40,3	43,8	51,2	56,9	58,9	68,2
Épargne nette (épargne brute - remboursement de dette)	23,3	53,8	64,3	75,7	101,9	36,1
Recettes réelles de fonctionnement <i>hors produits des cessions</i>	1 417,1	1 452,8	1 474,0	1 491,9	1 539,4	1 517,7
Taux d'épargne nette (épargne nette / recettes de fonctionnement)	1,6%	3,7%	4,4%	5,1%	6,6%	2,4%
Montants en millions d'euros						

3.2. L'emprunt réalisé

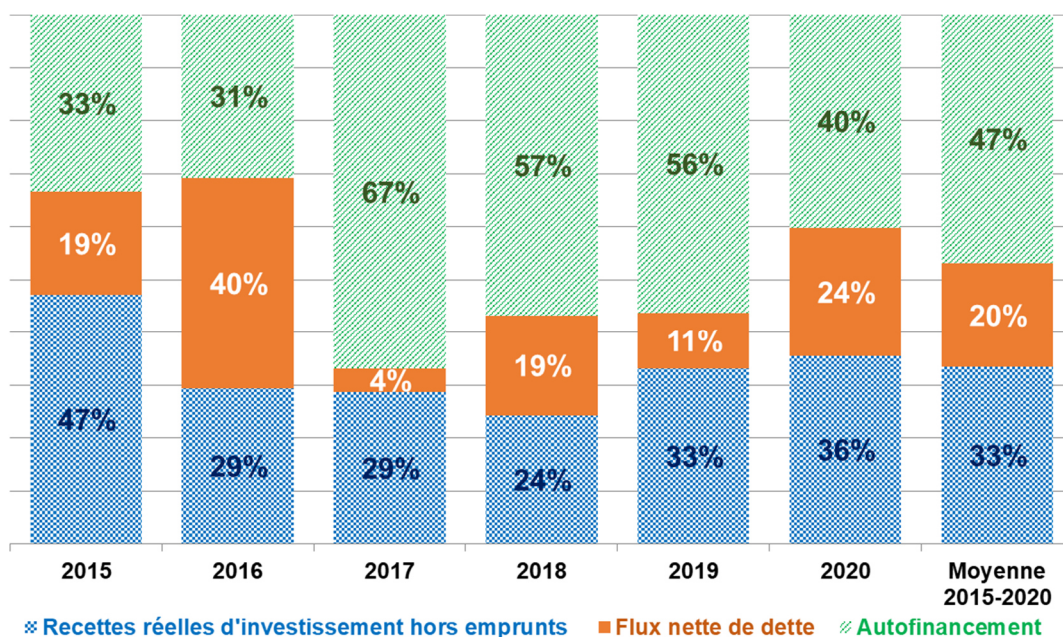
L'emprunt réalisé permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en complément de l'épargne (autofinancement), des recettes définitives d'investissement (dotations et subventions) et de la reprise du résultat de l'année antérieure. Le besoin de financement intègre les restes à réaliser en investissement correspondant aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. En 2020, l'emprunt réalisé s'élève à 130,0 M€, en hausse de 45,0 M€ par rapport à 2019 (85,0 M€). Il demeure inférieur à la prévision de recettes au budget primitif de 153,0 M€, augmentée de 2,1 M€ dans le cadre du vote du budget supplémentaire 2020.

STRUCTURE DE FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Opérations réelle en M€		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement <i>(hors produits des cessions)</i>	(A)	1 417,08	1 452,81	1 474,01	1 491,89	1 539,38	1 517,67
Dépenses de fonctionnement	(B)	1 353,47	1 355,23	1 358,55	1 359,26	1 378,65	1 413,46
Épargne brute	(C = A-B)	63,61	97,58	115,46	132,63	160,73	104,21
Dépenses d'investissement	(D)	324,35	289,77	293,52	291,25	304,61	322,98
Recettes d'investissement <i>(produits des cessions compris)</i>	(E)	133,78	72,43	69,50	56,85	81,45	140,67
Fonds de roulement (résultat brut) N-1	(F)	80,36	49,10	71,04	24,49	24,01	46,62
Besoin financement avant reports	(G = D-E-F-C)	46,60	70,66	37,51	77,29	38,41	31,48
Solde des restes à réaliser	(H)	-9,27	-16,85	-0,07	0,04	-0,00	-11,69
Besoin d'emprunt	(I = G-H)	55,87	87,50	37,58	77,25	38,41	43,17
Emprunt réalisé (hors avance DMTO)	(J)	95,70	141,70	62,00	101,30	85,03	130,00
Fonds de roulement (résultat brut)	(K = J-G)	49,10	71,04	24,49	24,01	46,62	98,52
Variation du fonds de roulement	(L = K-F)	-31,25	+21,94	-46,55	-0,48	+22,61	+51,90
Montants en millions d'euros							

Par souci de lecture et afin de conserver une comparaison sur la période, l'avance remboursable de DMTO réalisée en section d'investissement à hauteur de 50 M€ a été neutralisée. En 2020, la part de l'autofinancement dans le financement des dépenses d'investissement recule de 16 points. Elle est compensée pour 3 points par les recettes de la section et par l'emprunt pour 13 points. Sur la période 2015-2020, la part de l'autofinancement est légèrement inférieure à 50 % et le financement par le flux net de dette est égal à 20%. Il convient de préciser que l'augmentation de la part des recettes propres à la section depuis deux ans est principalement due à la dotation du FS2i.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

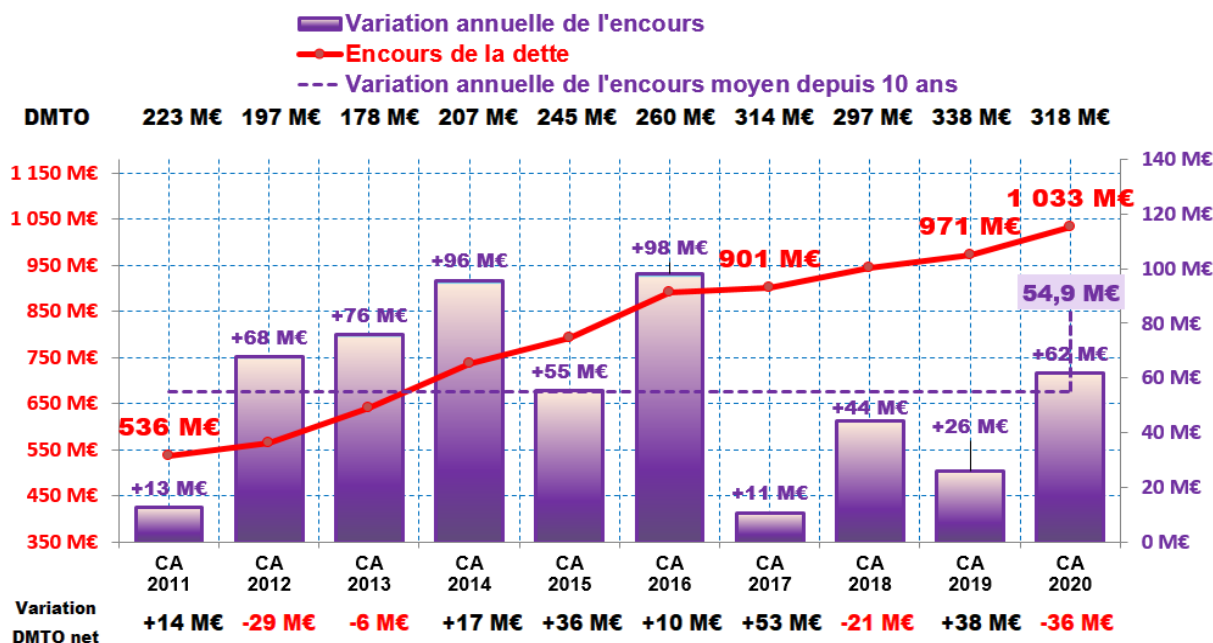


L'encours de la dette pour emprunts du budget général s'élève au 31 décembre 2020 à 1 033,3 M€ et enregistre une progression par rapport à 2019 de 61,8 M€ soit + 6,4 %. Après un fléchissement de la progression de l'encours de la dette depuis trois (+ 3 % sur la période 2016-2019 contre + 11,6 % sur la période précédente 2013 à 2016), l'année 2020 présente une évolution sensible (+ 6,4 %) directement induite par les incidences de la crise sanitaire.

L'évolution de l'encours de la dette appelée également besoin de financement par l'emprunt (emprunts nouveaux – remboursement de la dette en capital) s'élève en 2020 à + 61,8 M€, en hausse de + 34,7 M€ par rapport à la moyenne des trois dernières années (2017-2019 +27,1 M€). Exception faite de l'année 2020, cette évolution recouvre une décélération du recours à l'emprunt sur la dernière période puisque le besoin de financement moyen pour la période 2010 à 2016 était de 61,5 M€.

Au-delà du niveau des dépenses d'investissement, on peut mettre en perspective les évolutions du besoin de financement par l'emprunt avec le produit des DMTO pour observer une corrélation certaine depuis au moins 10 ans.

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU BUDGET GENERAL DEPUIS 10 ANS



4. Le résultat de clôture

Le compte administratif 2020 dégage un **excédent brut de la section de fonctionnement de 86,0 M€** et un excédent de la section d'investissement de 12,5 M€. Une fois pris en compte le solde des restes à réaliser en investissement à hauteur de 12,5 M€ (restes à réaliser des dépenses 26,9 M€ - reports d'emprunts 14,4 M€ = - 12,5 M€), le résultat net de clôture est de 86,0 M€ ramené à **36,0 M€ après remboursement de l'avance remboursable de DMTO de 50,0 M€**.

Il convient de rappeler que cette avance de 50,0 M€ avait été sollicitée par le Département en septembre 2020 compte tenu des estimations de perte de ressources réalisées à fin août par Bercy et validées par le comité des finances locales (montant maximum autorisé de l'avance : 74,5 M€ à partir d'un produit 2020 inférieur à la moyenne des années 2017-2019 soit 316,5 M€). Le produit 2020, en baisse de 6,0 % par rapport à 2019, a néanmoins été supérieur de 1,37 M€ à la moyenne des trois derniers exercices et l'avance devra donc être entièrement remboursée au cours du deuxième semestre 2021.

• La section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 522,1 M€, comprenant 4,4 M€ de produit des cessions.

Section de fonctionnement	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles	1 471,16	1 456,20	1 478,82	1 496,96	1 545,22	1 522,05
Recettes d'ordre	52,18	52,12	57,58	55,57	57,21	71,89
S/t recettes de fonctionnement (F')	1 523,34	1 508,33	1 536,39	1 552,53	1 602,43	1 593,94
Report excédent fonctionnement N-1 (nature 002) (G)	52,13	39,77	54,19	24,42	24,05	46,62
Total Recettes de fonctionnement (F=F'+G)	1 575,47	1 548,09	1 590,59	1 576,95	1 626,48	1 640,56
Dépenses réelles	1 353,47	1 355,12	1 358,55	1 359,26	1 378,65	1 413,46
Dépenses d'ordre	182,23	122,31	135,91	140,42	143,53	141,11
Total Dépenses de fonctionnement (H)	1 535,70	1 477,43	1 494,46	1 499,68	1 522,17	1 554,57
Excédent de fonctionnement avant reports (I=F-H)	39,77	70,66	96,13	77,27	104,31	85,99

- **La section d'investissement**

Section d'investissement	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles	283,70	340,11	229,26	286,94	340,87	323,99
Recettes d'ordre	182,87	144,10	139,57	145,86	148,39	157,94
S/total recettes d'investissement (A')	466,57	484,21	368,82	432,80	489,26	481,92
Report excédent investissement N-1 (C) (nature 001)	19,43	9,34	0,38			
Total recettes d'investissement (A=A'+C)	486,00	493,55	369,21	432,80	489,26	481,92
Dépenses réelles	423,85	419,26	379,62	353,40	431,61	322,98
Dépenses d'ordre	52,82	73,91	61,23	61,02	62,08	88,72
S/t dépenses d'investissement (B')	476,66	493,18	440,85	414,42	493,68	411,70
Report déficit investissement N-1 (C) (nature 001)			0,00	71,64	53,26	57,69
Total Dépenses d'investissement (B=B'+C)	476,66	493,18	440,85	486,06	546,95	469,39
Résultat investissement avant report (C=A-B) à reporter sur N+1 (nature 001)	9,34	0,37	-71,64	-53,26	-57,69	12,53
Restes à réaliser recettes investissement			13,30	18,64	14,09	14,35
Restes à réaliser dépenses investissement	9,27	16,85	13,37	18,60	14,09	26,88
Montant des restes à réaliser investissement (D)	-9,27	-16,85	-0,07	0,04	0,00	-12,53
Résultat d'investissement après report (E=C+D)	0,07	-16,47	-71,71	-53,22	-57,69	0,00

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 324,0 M€ se décomposant en 86,3 M€ de recettes courantes, 130,0 M€ d'emprunts, 57,7 M€ au titre de l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 et 50,0 M€ au titre de l'avance remboursable de DMTO.

- **Le résultat brut**

L'excédent de fonctionnement avant prise en compte des reports s'élève à 86,0 M€. La section d'investissement étant excédentaire, le résultat est donc de 86,0 M€ en nette progression au regard de celui constaté en 2019, soit - 39,4 M€ et doit permettre le reversement de l'avance remboursable de DMTO au cours de l'année 2021 à hauteur de 50,0 M€.

Résultat	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat brut (J=E+I)	39,83	54,18	24,42	24,05	46,62	85,99
Restes à réaliser recettes fonctionnement						
Restes à réaliser dépenses fonctionnement	0,07					
Montant des restes à réaliser fonctionnement (K)	-0,07					
Résultat net à affecter (L=J+K)	39,76	54,18	24,42	24,05	46,62	85,99

- **Le résultat net à affecter**

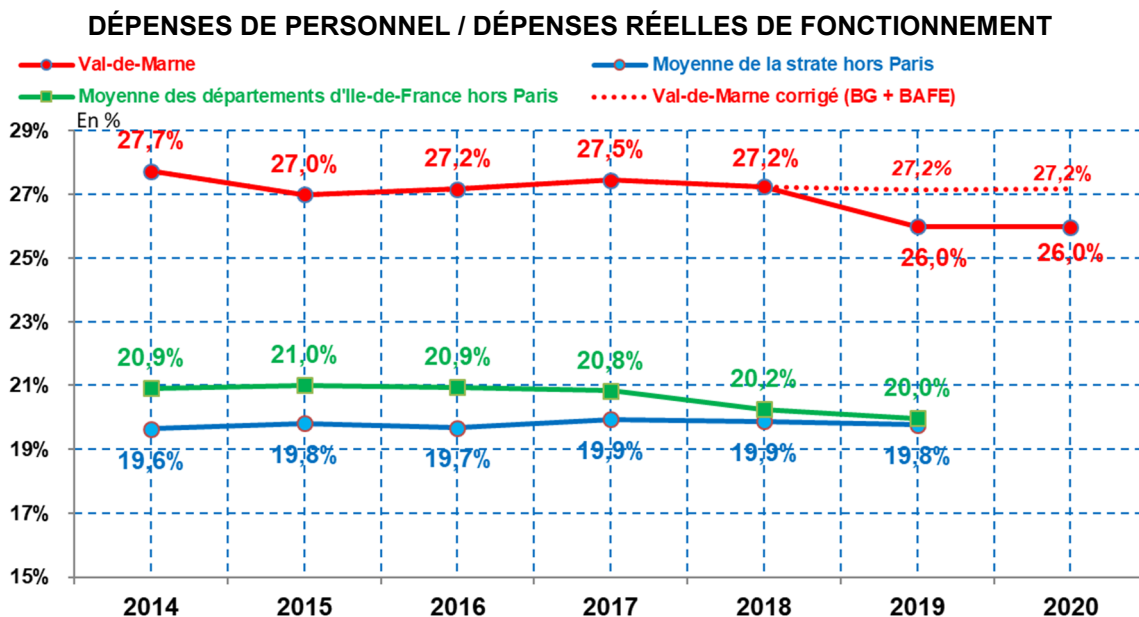
Le résultat net correspond au résultat brut après couverture du solde des restes à réaliser en fonctionnement. Dans la mesure où il n'existe pas de restes à réaliser en fonctionnement, le résultat net est égal au résultat brut soit 86,0 M€. C'est ce résultat net qui doit donner lieu à une décision d'affectation de l'Assemblée départementale au budget supplémentaire 2021 afin d'augmenter les ressources de la section de fonctionnement nécessaires au financement des ajustements de dépenses et de recettes telles que votées dans la cadre du budget initial le 14 décembre dernier et de dépenses nouvelles ou en forte progression.

5. **Les ratios et indicateurs du Val-de-Marne en comparaison avec la moyenne de la strate (départements de plus de 1 000 000 habitants) et les départements d'Île-de-France (hors Paris sur la période 2014-2019)**

Les moyennes des 22 départements de la strate de référence de plus de 1 000 000 habitants et de la région d'Île-de-France hors Paris ont été calculées à partir des agrégats et des chiffres publiés par la DGFIP pour les six dernières années. Les crédits et débits des comptes sont calculés en valeurs nettes et les opérations spécifiques au titre des provisions sont exclues en dépenses comme en recettes. Suite à la crise sanitaire, les ratios et indicateurs 2020 du

Département nécessiteront une nouvelle lecture au regard des évolutions constatées dans les autres départements de la strate.

- **Le compte administratif et sa structure**

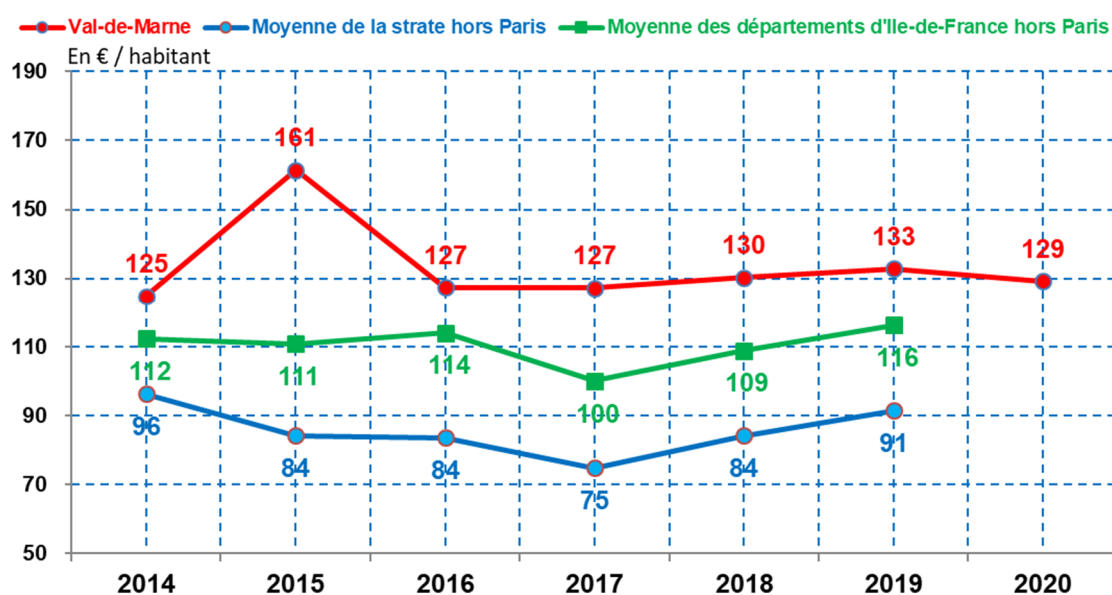


Source : Repères – RCF / DGFiP

* Ce ratio est égal au débit net des comptes 621,631, 633, et 64 sur les dépenses réelles de fonctionnement hors reversement de fiscalité et atténuations de charges.

Sur la période 2014-2019, les dépenses de personnel des départements d’Île-de-France ont baissé de 0,6 % avec des écarts de variations importantes allant de - 10,3 % pour le département des Hauts-de-Seine à + 5,0 % pour les Yvelines. Le Val-de-Marne (BAFE inclus) a vu ces dépenses progresser de + 2,2 % sur la période (hors BAFE -2,0%) soit une évolution annuelle moyenne de 0,4 %. Pour les départements d’Île-de-France, la part de ces dépenses sur leurs sections de fonctionnement reste relativement stable sur la période, les valeurs se situant entre 16,2 % (Val d’Oise en 2018) et 27,7 % (Val-de-Marne en 2014). La dispersion du ratio est à noter avec un écart type de 3,1 % en valeur et égal à 15,7 % de la moyenne (20,0 %).

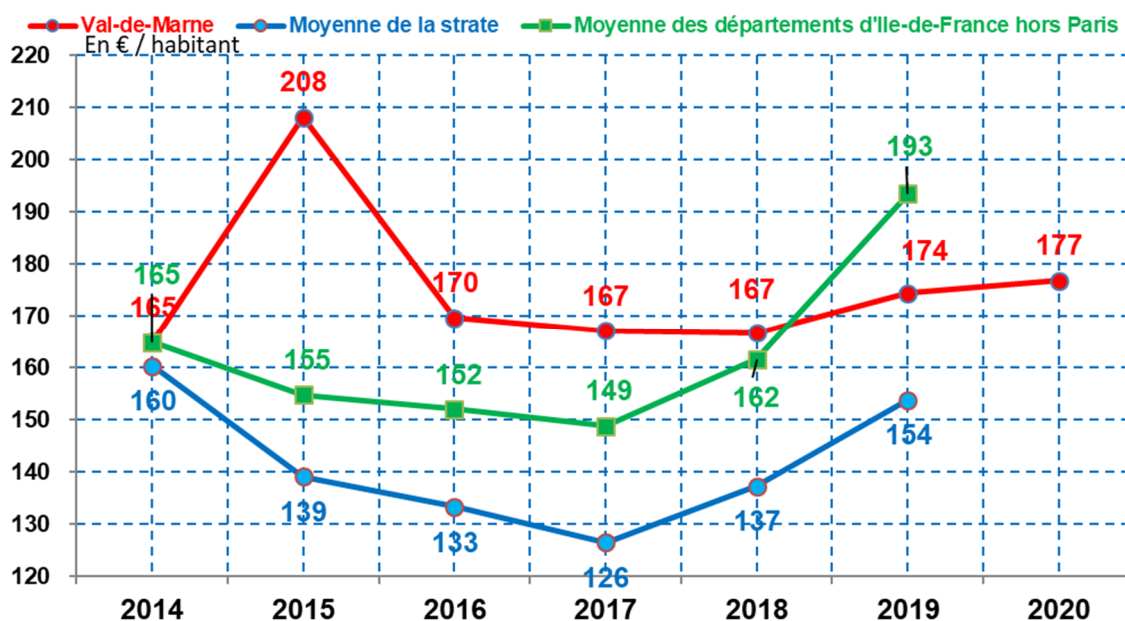
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PAR HABITANT



Source : Repères – RCF / DGCL

Sur la période 2014-2019, la dépense d'équipement moyenne par habitant pour le Val-de-Marne est de 134,0 € contre 110,4 € pour les départements d'Île-de-France (soit plus de 21,4 %) et 85,7 € pour les départements de plus d'un million d'habitant.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT + SUBVENTIONS PAR HABITANT



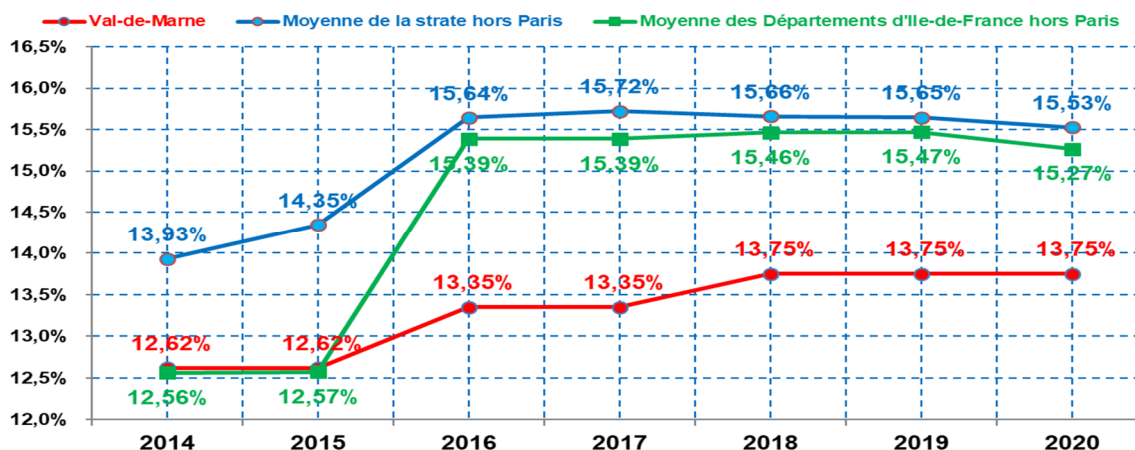
Source : Repères – RCF / DGCL

La mise en place à partir de 2019 du FS2i par les départements d'Île-de-France à hauteur de 150,0 M€ en 2019 et 2020, impacte fortement cet indicateur qu'il conviendrait de corriger en neutralisant par les « coûts nets » pour les départements globalement contributeurs. À titre d'exemple, la participation au fonds pour le Département du Val-de-Marne a été de 15,9 M€ en 2019 et 16,2 M€ en 2020 représentant 11,6 M€/habitant. De plus, les financements obtenus ayant permis de dégager un excédent net de 8,3 M€ sur les deux premières années, les indicateurs corrigés seraient alors ramenés à 162,8 €/habitant en 2019 et 165,2 €/habitant en 2020.

Il convient de rappeler que l'année 2015 avait été une année exceptionnelle avec un niveau de réalisation des opérations du PPI supérieur de + 18,4 % soit + 39,0 M€ à la moyenne des cinq années suivantes, dont + 12,4 M€ au titre des collèges, + 9,8 M€ pour l'aide au logement, + 5,8 M€ au titre de la voirie et des transports et + 3,0 M€ pour l'aménagement numérique du territoire.

- **La fiscalité**

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES

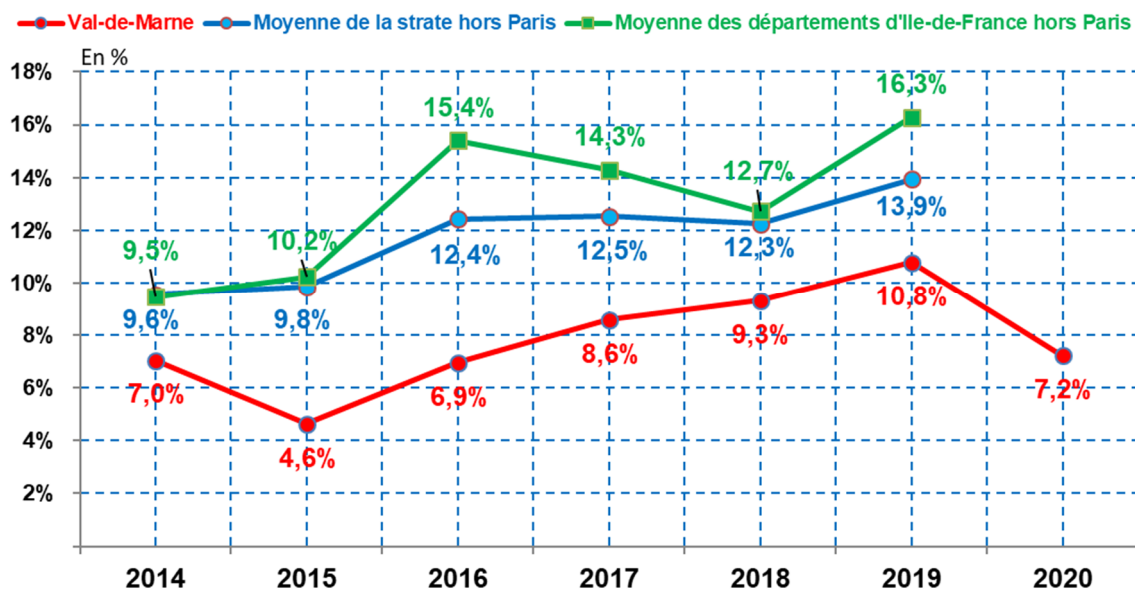


Source : Repères – RCF / DGFiP

Le taux moyen des départements en Île-de-France a baissé en 2020 de 20 points de base, passant de 15,47 % à 15,27 % suite à la baisse du taux du département des Yvelines ramené de 12,58 % à 11,58 % pour la dernière année de la taxe. Sur les six dernières années, le taux du Département du Val-de-Marne a été inférieur de 10 % (- 9,96 %) au taux moyen des autres départements d'Île-de-France hors Paris. Cet écart représente en produit fiscal 254,5 M€.

- **La capacité d'autofinancement (CAF)**

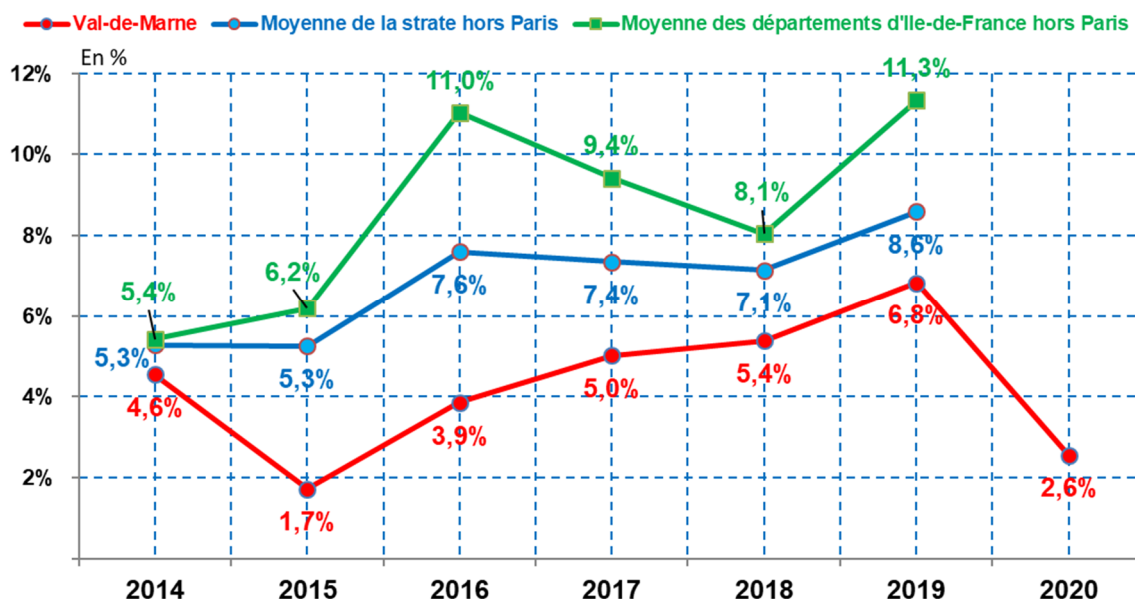
TAUX DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)



Source : Repères – RCF / DGFiP

La capacité d'autofinancement brute correspond à l'excédent des produits de fonctionnement encaissés par rapport aux charges de fonctionnement décaissées. L'année 2019 a été marquée par une amélioration de l'autofinancement pour le Département du Val-de-Marne avec + 19,4 % contre + 17,3 % en moyenne pour les départements de même strate. Hors Département des Hauts-de-Seine en progression de + 102,0 % soit + 250,5 M€, l'évolution moyenne de la strate est ramenée + 11,2 %. La crise sanitaire devrait bousculer ces tendances en 2020.

TAUX DE LA CAF NETTE

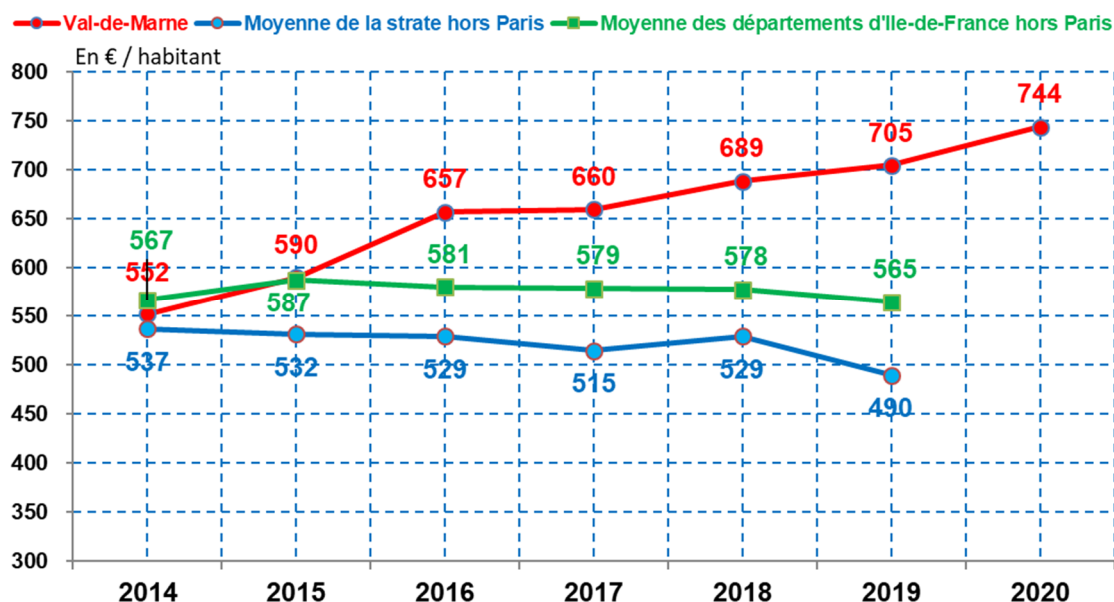


Source : Repères - RCF / DGFIP-DGCL

La capacité d'autofinancement nette correspond à la capacité d'autofinancement brute déduite du remboursement du capital de la dette par rapport aux charges de fonctionnement décaissées. L'année 2019 avait été marquée par une nette amélioration de ce ratio portant celui-ci à 6,8%. La crise sanitaire devrait également bousculer ces tendances en 2020.

• L'endettement

ENCOURS AU 31 DECEMBRE PAR HABITANT

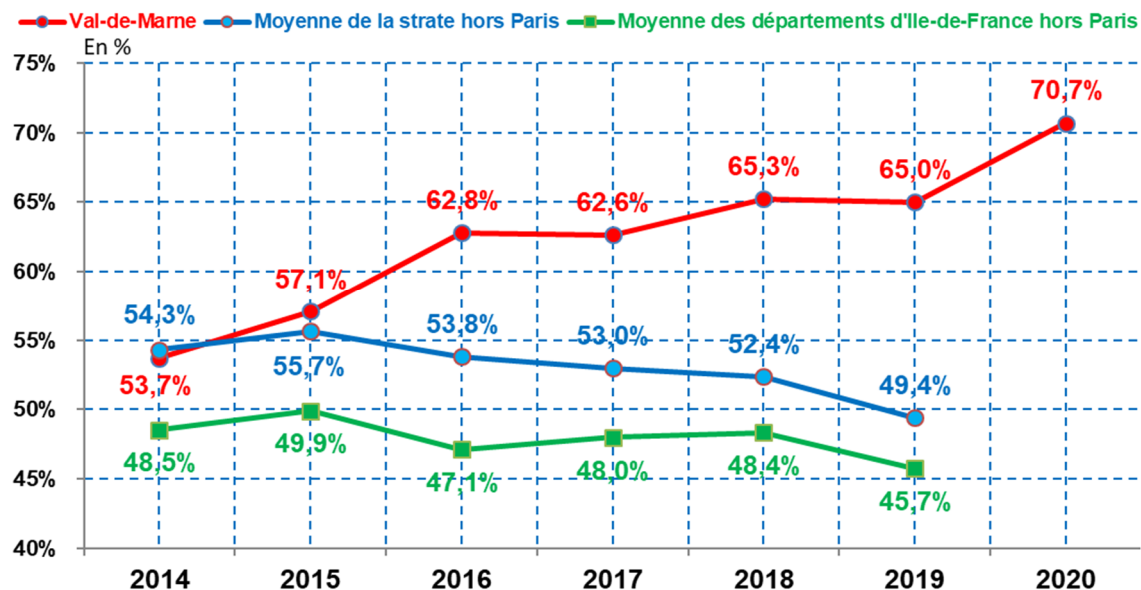


Source : Repères - RCF / DGFIP

En 2019, la moyenne de la strate pour l'encours de dette par habitant baisse de 2,8 % pour atteindre 489,8 €. Pour autant, sur les 22 départements concernés, 16 ont réalisé un désendettement à hauteur de 6,0 % de leur encours et 6 départements ont accru leur encours de 7,7 %. En 2019 et en métropole hors Paris, les niveaux d'endettement sont extrêmement variables d'un département à l'autre avec 0 €/habitant en Indre à 1 314,0 €/habitant en Corrèze. Sur les 95 départements observés, le Val-de-Marne se situe au 21^{ème} rang par ordre

décroissant derrière la Seine-Saint-Denis (5^{ème}), le Val-d'Oise (17^{ème}) et devant l'Essonne (25^{ème}) pour les départements de la région Île-de-France.

ENCOURS AU 31 DECEMBRE / PRODUITS CAF

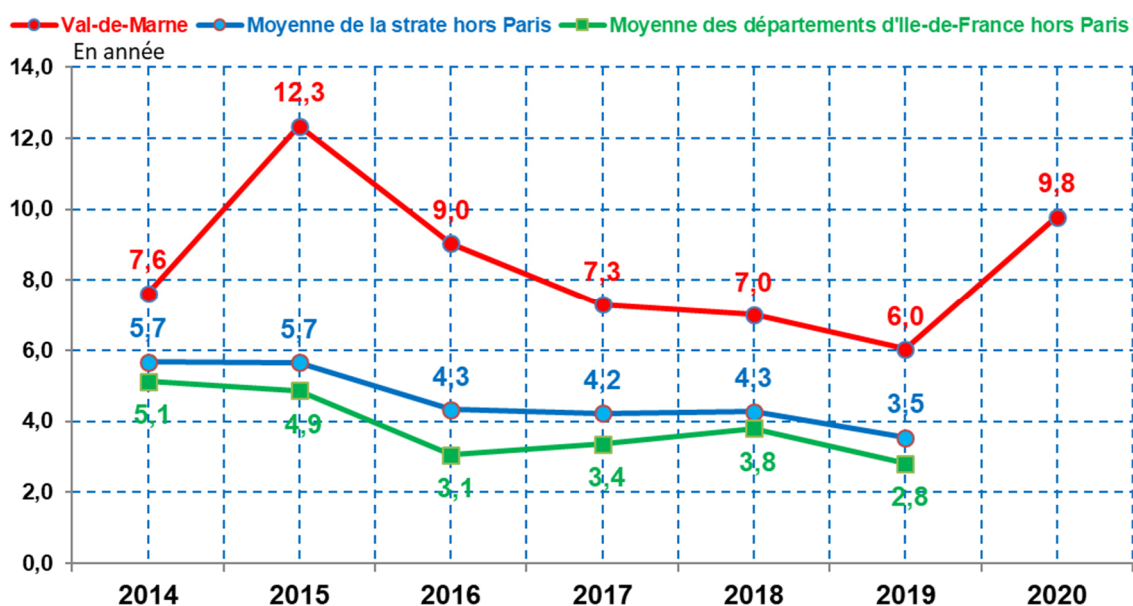


Source : Repères - RCF / DGFIP/DGCL

En Île-de-France, le poids de la dette au regard des recettes de fonctionnement est très variable allant de 12,5 % pour les Hauts-de-Seine à 78,1 % pour la Seine-Saint-Denis. Avec 65,0 % en 2019, le Val-de-Marne se situe à la quatrième position en ordre décroissant derrière la Seine-Saint-Denis (78,1 %), le Val d'Oise (77,8 %) et l'Essonne (69,7 %). Le poids des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines sur la sensibilité de cet indicateur se traduit par une tendance baissière générale cachant des évolutions disparates.

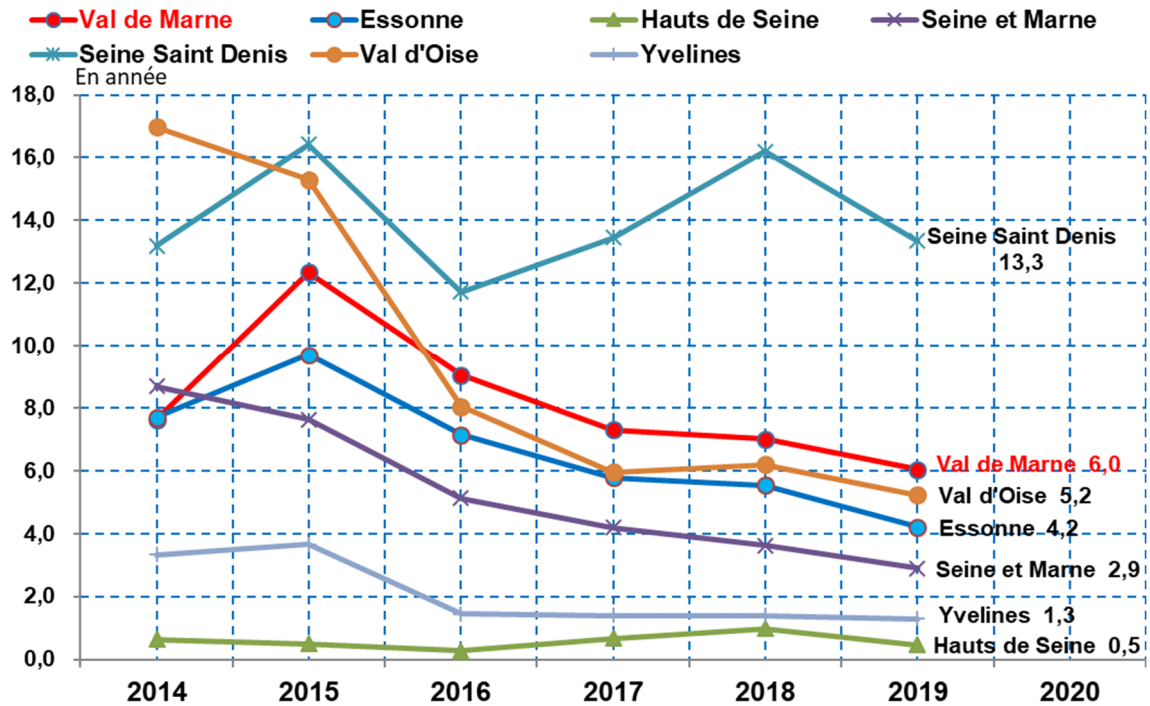
CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT : ENCOURS AU 31 DECEMBRE / CAF

(nombre d'années nécessaires pour rembourser sa dette
si le département y consacrait la totalité de sa capacité d'autofinancement)



Source : Repères - RCF / DGFIP

CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE PÉRIODE 2014-2019



Source : Repères - RCF / DGFIP

En Île-de-France sur la période 2014-2019 et avant la crise sanitaire, quatre départements dont le Val-de-Marne ont nettement amélioré leur capacité de désendettement sur un rythme moyen de baisse du ratio de 14,0 % par an. En ce qui concerne le Département du Val-de-Marne, la tendance est de - 4,6 % sur la période. Si on exclut le ressaut de 2015, la tendance moyenne pour les quatre années de 2016 à 2019 est de - 12,6 % par an, passant de 9 à 6 ans.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections	
<u>Recettes</u>				
A	Prévisions budgétaires totales	737 467 570	1 634 366 626	2 371 834 197
B	Titres de recettes émis	481 922 795	1 655 464 666	2 137 387 461
C	Réductions de titres	1 846	61 525 388	61 527 235
D = B-C	Recettes nettes	481 920 948	1 593 939 278	2 075 860 226
<u>Dépenses</u>				
E	Prévisions budgétaires totales	737 467 570	1 634 366 626	2 371 834 197
F	Mandats émis	412 238 062	1 618 914 416	2 031 152 477
G	Annulations de mandats	537 515	64 344 776	64 882 292
H = F-G	Dépenses nettes	411 700 546	1 554 569 639	1 966 270 186
<u>Résultat de l'exercice</u>				
D-H	Excédent	70 220 402	39 369 638	109 590 040
H-D	Déficit	-	-	-

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

SOMMAIRE

Préambule.....	1
1. Une section de fonctionnement sous tension du fait de la crise sanitaire	5
1.1. Des dépenses de fonctionnement globalement en augmentation en 2020.....	5
1.1.1. La place prépondérante des dépenses d'action sociale.....	6
1.1.2. Des dépenses de personnel sensiblement impactées par la crise sanitaire.....	16
1.1.3. D'autres dépenses de fonctionnement globalement à la hausse.....	17
1.2. Des recettes de fonctionnement en baisse.....	32
1.2.1. Des recettes fiscales en diminution.....	33
1.2.2. Une relative stabilité des dotations et compensations.....	42
1.2.3. Les fonds de péréquation DMTO et CVAE en progression.....	47
1.2.4. Un repli significatif des autres recettes.....	47
2. La section d'investissement.....	52
2.1. Des dépenses à la hausse.....	52
2.2. Les recettes d'investissement (hors emprunt et dotations).....	66
2.3. Les dotations.....	69
2.4. La structure de l'investissement en 2020.....	69
3. L'équilibre du compte administratif.....	71
3.1. L'épargne.....	71
3.2. L'emprunt réalisé.....	72
4. Le résultat de clôture.....	74
5. Les ratios et indicateurs du Val-de-Marne en comparaison avec la moyenne de la strate (départements de plus de 1 000 000 habitants) et les départements d'Ile-de-France hors Paris sur la période 2014-2019.....	75